



DGCID

l'action 2001

Rapport annuel
d'activité de la
Direction générale
de la Coopération
internationale et
du Développement



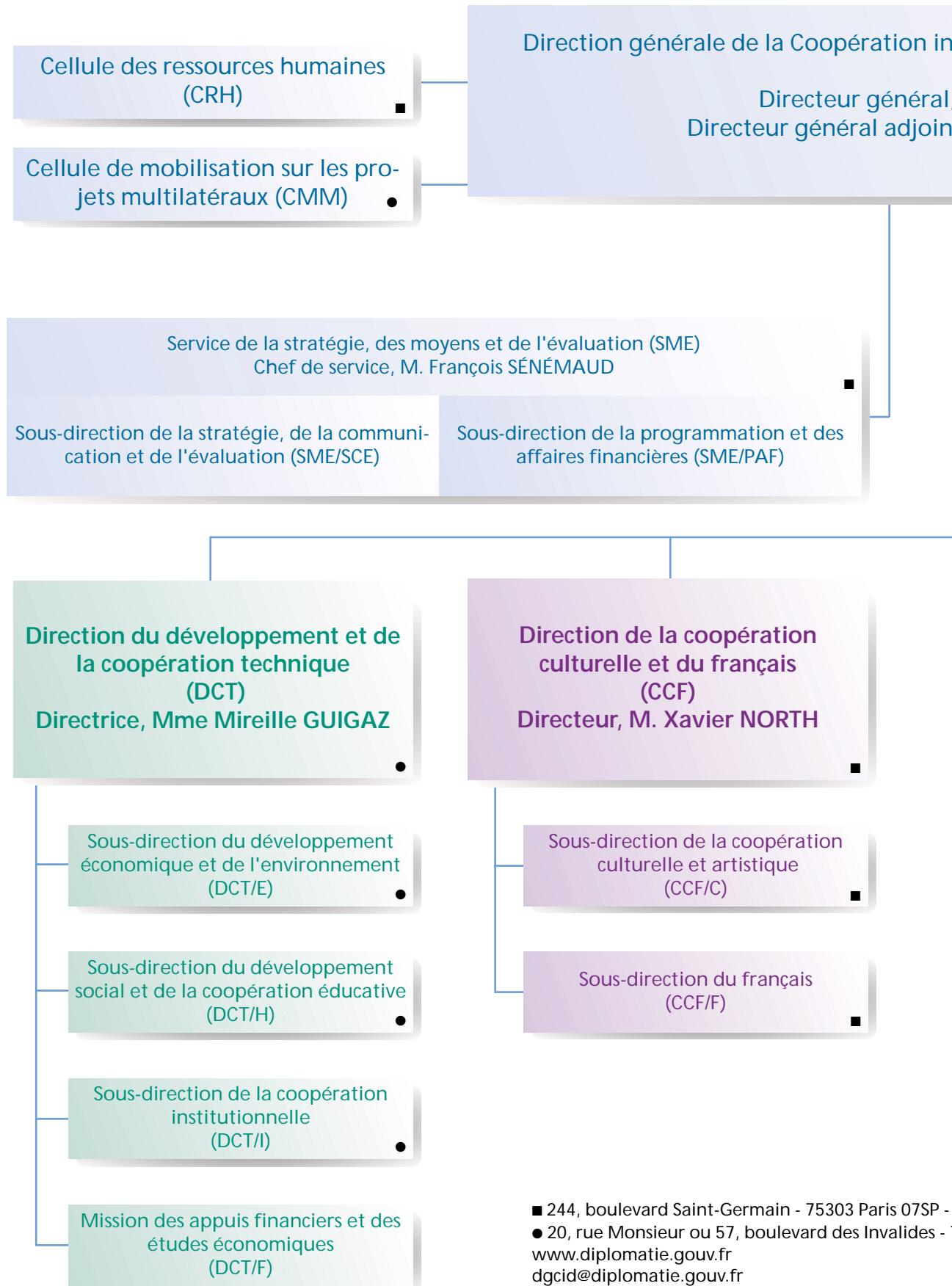
ministère des Affaires étrangères

TO
P
R
A
I
D
S
O
S

DGCID

l'action 2001

Rapport annuel
d'activité de la
Direction générale
de la Coopération
internationale et
du Développement



ternationale et du Développement - CID

M. Bruno DELAYE
t, M. Yves SAINT-GEOURS

Mission pour la coopération non-gouvernementale (CNG)
Chef de mission, M. Jean-Louis SABATIÉ

Service de la coordination géographique (CG)
Chef de service, M. Patrick BONNEVILLE

Europe
(CG/EU)

Afrique et Océan
indien
(CG/AI)

Afrique du Nord/
Moyen-Orient
(CG/AO)

Amériques et
Caraïbes
(CG/AM)

Asie et Océanie
(CG/AS)

Direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche (SUR)
Directrice,
Mme Élisabeth BETON DELÈGUE

Sous-direction de la coopération universitaire et scientifique (SUR/U)

Sous-direction de la recherche (SUR/R)

Direction de l'audiovisuel extérieur et des techniques de communication (ATC)
Directeur, M. Richard BOIDIN

Sous-direction de la télévision et de la radio (ATC/A)

Sous-direction du cinéma et de la coopération audiovisuelle (ATC/C)

Mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication (ATC/T)

SOMMAIRE

LA STRATÉGIE	6
LA MONDIALISATION ET L'ACTION PUBLIQUE	6
Maîtriser la mondialisation : les enjeux	6
Quelle action publique ?	6
L'action extérieure doit tirer parti de deux évolutions majeures	7
La France est plus que jamais une puissance culturelle	7
LA DIPLOMATIE D'INFLUENCE ET DE SOLIDARITÉ	8
Promouvoir la pensée française à l'étranger	8
Reprendre l'initiative en matière de développement	8
Participer plus activement à la formation des élites mondiales	9
Renforcer la présence française dans le paysage audiovisuel mondial	9
Travailler sur le terrain avec la société civile	10
Mieux assurer le lien avec les institutions multilatérales	10
Poursuivre la modernisation du dispositif	10
LES ACTIONS 2001	12
UNE VOCATION MONDIALE	
ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES	12
Afrique subsaharienne	12
Afrique du Nord et Moyen-Orient	14
Amériques - Caraïbes	17
Asie et Océanie	20
Europe	24
LES GRANDS SECTEURS D'ACTION	27
Développement et coopération technique	27
Coopération universitaire et recherche	36
Action audiovisuelle extérieure et nouvelles techniques de communication	45
Coopération culturelle et langue française	52
Coopération non gouvernementale	59

LES RESSOURCES HUMAINES	62
LE CAPITAL HUMAIN DE LA DGCID	62
Des hommes et des femmes sur tous les terrains de coopération	62
Une grande diversité de talents	63
Au coeur des métiers de la coopération de demain	64
LES AGENTS DU RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION	
CULTURELLE À L'ÉTRANGER	66
La répartition des missions	66
Les responsabilités	67
La répartition géographique des agents	68
LES OPÉRATEURS ET PARTENAIRES DE LA DGCID	70
LES MOYENS ET LES MÉTHODES	72
LES MOYENS DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION CULTURELLE	72
Le budget 2001, les grandes masses	72
Le budget 2001, la répartition des moyens	73
LA MODERNISATION DE LA GESTION	76
La refonte des "outils" de gestion	76
Outils d'aide à la décision	77
LES INSTRUMENTS	78
Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) en 2001	78
La programmation des services de coopération et d'action culturelle et des services centraux	83
Les fonds « spécialisés »	83
ANNEXES	84

LA STRATÉGIE

LA MONDIALISATION ET L'ACTION PUBLIQUE

> MAÎTRISER LA MONDIALISATION : LES ENJEUX

Les conséquences d'une mondialisation mal maîtrisée sont bien connues :

■ **La mondialisation provoque des inégalités et de l'exclusion.** 80 % de la population mondiale vit dans les pays les plus pauvres qui ne produisent que 20 % du revenu mondial total. L'Afrique est la région du monde où se concentrent ses effets les plus négatifs.

■ **La mondialisation fragilise les États.** Les flux financiers, les échanges massifs de biens et services, l'exacerbation de la compétition commerciale, les migrations souhaitées, imposées ou refoulées, le développement des nouvelles techniques de

communication estompent les frontières, dématérialisent les territoires.

■ **La mondialisation peut également donner au citoyen une impression de dépossession et d'impuissance.** Elle peut susciter en réaction des replis identitaires ou des phénomènes de fragmentation des sociétés, dangereux s'ils dérivent vers des phénomènes de xénophobie et d'intégrisme. Plus les marchandises et les capitaux circulent, plus les particularismes et les séparatismes ethniques et religieux s'exaspèrent. C'est le phénomène de "globalisation-fragmentation" d'une planète où l'homme est tiraillé entre l'aspiration à être citoyen-nomade du monde et une quête éperdue d'identité et de racines.

> QUELLE ACTION PUBLIQUE ?

■ **Le rôle de l'État dans les pays développés reste encore, sur le plan économique, déterminant.** Ainsi, dans les pays de l'OCDE, l'intervention de l'État représente 37 % du PIB (contre 25 % en 1965).

■ **On redécouvre l'importance du rôle de l'État dans le développement des pays du Sud.** Les pays qui ont pu décoller sont ceux où, comme en Asie, l'État a investi massivement dans le capital humain (éducation et santé). En revanche, partout où l'État s'effondre, le développement recule, l'investissement disparaît, les capitaux fuient. Après les années

de glorification du pur marché, le temps d'une conception plus équilibrée du développement semble revenu.

■ **Enfin, la mise en place de nouvelles règles mondiales pour organiser la vie commune de la planète passe par un rôle accru des États.** Que valent des engagements internationaux sur de nouveaux règlements, normes de commerce, d'environnement, de droits sociaux, de libertés publiques, s'il n'existe pas d'États pour les faire appliquer ?

> L'ACTION EXTÉRIEURE DOIT TIRER PARTI DE DEUX ÉVOLUTIONS MAJEURES

L'émergence d'une opinion publique mondiale

La société civile (ONG, associations, collectivités locales, entreprises) joue un rôle croissant dans les relations internationales. Le Traité d'interdiction des mines antipersonnel ou le revirement de l'industrie pharmaceutique sur les prix des thérapies du sida dans les pays en développement, résultent largement de l'engagement des organisations non gouvernementales (ONG), de militants associatifs ou syndicaux, qui s'efforcent de mobiliser autour d'eux énergies et moyens financiers. Les organisations françaises de solidarité internationale ont ainsi récolté plus de 600 millions d'euros en 1999. Quelques grandes ONG internationales, d'origine anglo-saxonne, ont même des budgets d'aide qui peuvent rivaliser avec ceux des agences gouvernementales de coopération. Pas moins de 10% de l'aide mondiale au développement passe désormais par les ONG.

Mais ne confondons pas les rôles pour autant, celui de la puissance publique d'une part, celui

de la société civile d'autre part. En France, l'aide au développement demeure une mission de service public, à laquelle contribuent les nouveaux acteurs non gouvernementaux, associations et collectivités locales.

La constitution d'ensembles régionaux

Les États ne vont pas disparaître mais ils cherchent partout, avec plus ou moins de succès, la voie du regroupement. Pour la France, c'est le choix de la construction européenne. Elle est le point de passage nécessaire de toute ambition mondiale car elle amplifie l'influence de notre pays sur la scène mondiale.

Dans ce contexte, **la coopération française soutient, partout où ils sont à l'oeuvre, les regroupements régionaux.** Elle le fait concrètement, et conjointement avec l'Union européenne, à travers les programmes d'assistance technique, de formation et d'expertise soutenus auprès des nouveaux organismes régionaux en Afrique, dans l'Océan indien, dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Asie.

> LA FRANCE EST PLUS QUE JAMAIS UNE PUISSANCE CULTURELLE

■ L'apprentissage du français progresse dans le monde de 4% par an. Son enseignement augmente rapidement dans les pays qui introduisent une seconde langue vivante obligatoire à l'école. D'autres chiffres parlent d'eux-mêmes : doublement de l'exportation de livres français entre 1987 et 2000 ; 39 millions de disques français ont été vendus en 2000, soit trois fois plus qu'en 1998 et atteignent ainsi un record historique.

■ Ces résultats encourageants confortent les convictions françaises sur **la promotion de la diversité culturelle internationale.** Le concept de diversité culturelle, ou plus précisément de diversité internationale des cultures, n'est pas l'expression d'un repli identitaire et frileux. Il s'agit, tout simplement à l'échelon international, de mettre en oeuvre des politiques publiques qui garantissent la liberté de production et d'échange de produits culturels que la seule loi du marché ne peut assurer.

LA DIPLOMATIE D'INFLUENCE ET DE SOLIDARITÉ

Les vraies batailles d'aujourd'hui se gagnent d'abord dans les esprits, les coeurs, les opinions. Sans instrument d'influence sur les décideurs et les opinions, la diplomatie française serait condamnée à l'incantation. Sans outil de solidarité, le développement durable de la planète n'est pas possible. C'est pourquoi depuis 1998, la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCI) réunit ces deux instruments de la coopération française et les met au service des objectifs de la diplomatie française.

➤ PROMOUVOIR LA PENSÉE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

La France a toujours apporté **une contribution singulière aux débats intellectuels, contribution qui est une composante forte de son image à l'étranger.**

C'est pourquoi la mobilisation des intellectuels, des chercheurs et des scientifiques sur les grands débats de société est essentielle. D'ores et déjà, le ministère des Affaires étrangères finance chaque année les missions à l'étranger de près de 9000 figures de l'intelligence française. La promotion des écoles françaises en sciences sociales et humaines

doit être intensifiée, de même que la mobilité des chercheurs français et l'accueil en France de scientifiques étrangers.

Il s'agit de multiplier actions, colloques et débats sur les sujets de notre temps, tels que l'éthique, les normes sociales, l'environnement, la bioéthique, la sécurité alimentaire, le commerce équitable, la parité, les violences urbaines et la lutte contre les pandémies.

➤ REPRENDRE L'INITIATIVE CONCEPTUELLE ET PRATIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Les années 1990 ont vu triompher les doctrines du développement fondées trop exclusivement sur le rôle du marché. Leur mise en oeuvre sur le terrain n'a pas donné les résultats escomptés. Leur brutalité ou leurs coûts sociaux élevés ont provoqué des phénomènes massifs d'exclusion, voire l'effondrement des systèmes nationaux de santé et d'éducation.

On redécouvre aujourd'hui que la croissance macro-économique ne provoque pas à elle seule le développement. Il faut également préserver les budgets sociaux, investir massivement dans le capital humain, protéger le capital écologique. Le rôle de l'État, lorsqu'il est démocratique et transparent, est re-légitimé comme régulateur, distributeur et garant de l'intérêt général.

La coopération française, avec la coopération européenne, a pris ce tournant. A travers de nouveaux mécanismes comme le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de France à l'étranger mettent en oeuvre sur le terrain, aux côtés de l'Agence française de développement (AFD), plus de 500 projets concrets, en renouvelant les méthodes de travail et en y incluant la culture d'évaluation permanente.

Dans le même temps, la DGCID contribue à la refondation, en liaison avec le monde universitaire, scientifique et économique, **de la doctrine française d'aide au développement** : lutte contre la pauvreté et les exclusions, lutte contre le sida, promotion de l'État de droit, biens publics mondiaux, fiscalité de l'investissement, tels sont les thèmes de la réflexion.

> PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT À LA FORMATION DES ÉLITES MONDIALES

Accueillir plus d'étudiants étrangers en France est un impératif. Le mouvement est bien lancé. En effet, de nouvelles procédures de visas pour étudiants, l'harmonisation européenne des diplômes, la création de l'agence EduFrance, l'effort des universités et grandes écoles, la mobilisation des ambassades de France partout dans le monde **ont permis d'accroître de 22000 en 2 ans le nombre d'étudiants étrangers en France**.

Le ministère des Affaires étrangères finance des programmes de bourses, crée des fondations pour la mobilité des étudiants, en liaison avec le secteur privé. Il a fondé plus de 200 filières universitaires francophones à l'étranger au cours des dix dernières années. Des universités nouvelles à l'étranger sont lancées au Caire, à Erevan, au même titre que les universités franco-allemande et franco-italienne.

> RENFORCER LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL MONDIAL

Les images et la musique sont des vecteurs essentiels d'influence. Par son cinéma, sa musique, sa radio, sa télévision, la France doit être compétitive sur un marché très concurrentiel, où la tendance à l'uniformisation des contenus fait naître partout une soif d'alternatives.

Avec TV5, avec Unifrance, avec le Bureau export de la musique, avec RFI, la France est dotée d'excellents outils. Les premiers succès sont au rendez-vous. Il reste à les consolider dans une intelligente combinaison entre l'action publique et l'initiative des groupes privés.

> TRAVAILLER SUR LE TERRAIN AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un nombre croissant de projets culturels ou de développement sont mis en oeuvre par la DGCID en partenariat avec des associations ou des collectivités locales. Ce n'est pas une nouveauté, puisque le ministère des Affaires étrangères travaille avec les Alliances françaises depuis cent-vingt ans.

En plaçant au coeur de la DGCID **une mission pour la coopération non gouvernementale, le ministère des Affaires étrangères manifeste son ouverture sur la société civile**. De son côté, le Haut Conseil pour la coopération internationale (HCCI) offre un lieu de débats et de propositions.

> MIEUX ASSURER LE LIEN AVEC LES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

L'Union européenne, la Banque mondiale, les agences des Nations unies, l'UNESCO, les banques régionales de développement sont devenues des partenaires quotidiens de la DGCID. L'enjeu est important : en 1998, 36 milliards de \$ sont passés par les canaux multilatéraux, soit six fois plus que l'aide publique française. C'est aussi un marché important de vente de biens, de services, d'expertise, une source de production de normes de toutes sortes, commerciales, juridiques, ethniques, sociales, alimentaires qui conditionneront marchés

et sociétés de demain.

Les rencontres de la coopération multilatérale que le ministère des Affaires étrangères a organisées au mois d'avril 2001 pour mobiliser plusieurs centaines d'experts français, la mise en place d'une cellule de mobilisation sur les programmes multilatéraux à la DGCID sont relayés sur le terrain par une coordination accrue du travail des ambassades de France avec celui de l'Union européenne et des autres bailleurs de fonds.

> POURSUIVRE LA MODERNISATION DU DISPOSITIF

Le ministère des Affaires étrangères se réforme et se modernise. La fusion réussie entre les Affaires étrangères et la Coopération en est un exemple. La direction générale de la Coopération internationale et du Développement unifiée anime le réseau des services de coopération et d'action culturelle des ambassades, mélangeant cultures, expériences, spécialités professionnelles.

Cette modernisation se poursuit ; elle concerne principalement les instruments suivants :

■ **l'assistance technique**, avec ses 2000 experts dans le monde, est un outil de pointe pour la diplomatie d'influence et de solidarité, reconnu par toutes les agences de développement. Sa modernisation

ainsi que son redéploiement géographique donnent à la coopération française une dimension sans égale sur le terrain.

■ **les centres et instituts culturels**, répartis dans le monde entier, sont un autre outil incomparable. Un grand chantier de refondation de leur rôle et de redéfinition de leurs localisations géographiques a été lancé. Il faut en effet, en rénovant le réseau, préserver et renforcer cet outil qui, aux côtés des écoles et lycées de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Mission laïque, et des Alliances françaises, est le socle de la projection culturelle et linguistique extérieure de la France.

Il faut poursuivre sans cesse le travail d'adaptation à la géographie changeante du monde, au rythme des progrès technologiques, en créant sans cesse de nouveaux partenariats avec les peuples et cultures du monde, en mobilisant généreusement le savoir-faire français au service des populations moins fortunées. Penser global, agir local. Penser le monde pour mieux agir sur le terrain. Mais aussi, mieux agir localement pour mieux changer le monde, telle est l'ambition.

LES ACTIONS 2001

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

→ Dans les quelque 180 pays qui entretiennent des relations de coopération bilatérale avec la France, la direction générale de la Coopération internationale et du Développement anime son réseau composé de :

- 160 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) au sein des ambassades de France ;
- 151 instituts et centres culturels ;
- 266 établissements scolaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- 27 centres de recherche en sciences sociales et humaines.

Elle soutient également le réseau mondial des Alliances françaises et la présence sur le terrain des grands opérateurs spécialisés, sur les 5 continents.

> AFRIQUE SUBSAHARIENNE

→ L'Afrique subsaharienne occupe une place de premier plan dans la politique étrangère de la France. La coopération française est prioritairement engagée au nom de la solidarité et des engagements pris pour lutter contre la pauvreté et en faveur du développement durable.

La refondation de la politique d'aide au développement a permis de conforter en 2001, la prééminence des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien dans les programmes de coopération mis en oeuvre par la DGCID. 55 % des ressources du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et 37% des crédits "géographisés" de la DGCID leur ont été consacrés en 2001.

Trois grands déterminants de la coopération : solidarité, fidélité, partage des enjeux

Une relation forte a été maintenue entre la France et ses partenaires africains francophones, qui demeurent les premiers pays bénéficiaires des crédits du Fonds de solidarité prioritaire et des moyens de l'assistance technique, de même que des interventions de l'Agence française de développement.

De plus, la France et le continent africain partagent des enjeux et des défis communs : problèmes transfrontaliers, développement des différentes formes de criminalité, danger des grandes pandémies, évolution démographique, ou encore développement économique et gestion des ressources naturelles.

Un objectif prioritaire et des politiques d'aide adaptées à la diversité des pays

Sur la base des grandes orientations fixées dans le cadre de la refondation de la politique française d'aide publique au développement, les programmes de coopération ont été adaptés à la diversité des pays bénéficiaires, et prioritairement orientés vers la lutte contre les causes de l'exclusion et de la pauvreté.

Les programmes mis en oeuvre, ou renforcés, au cours de l'année 2001 ont privilégié :

- le soutien à la satisfaction des besoins de base des populations, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la réduction des disparités sociales, et en faveur de la promotion de l'égalité homme-femme ;
- l'enracinement de la démocratie et le renforcement des États afin de leur permettre de retrouver

un rôle de régulateur et d'arbitre. Les actions menées dans ce sens ont visé au renforcement des institutions et de la pratique démocratique, ainsi qu'à l'appui aux processus de décentralisation en partenariat avec les organisations représentatives de la société civile ;

- l'appui aux efforts engagés par un grand nombre de pays africains dans la préparation de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), et la mise en oeuvre des mécanismes bilatéraux de cette initiative, comme les contrats de désendettement-développement (C2D), dont le premier a été signé avec le Mozambique le 30 novembre 2001 ;
- l'accompagnement des processus de paix dans la région des Grands lacs, notamment à travers la relance de notre action en République démocratique du Congo ;
- l'appui aux réconciliations et aux sorties de crise pour plusieurs pays d'Afrique francophone, dont la Côte d'Ivoire, Djibouti, et la République centrafricaine ;

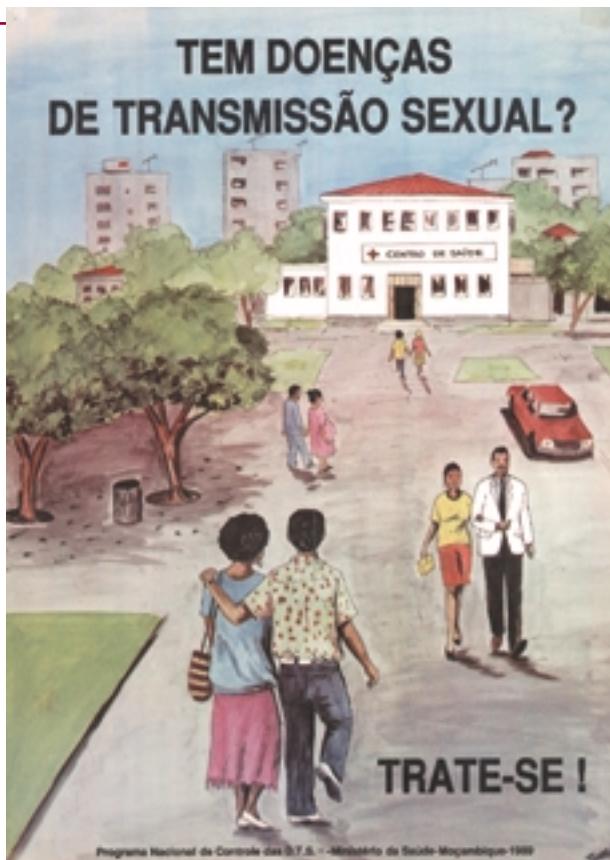
"C2D" Mozambique : un défi à relever

Le 30 novembre 2001, le Mozambique, l'un des dix pays les plus pauvres de la planète, a été le premier des 24 pays éligibles à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), à signer avec la France un contrat de désendettement et de développement (C2D).

C'est la première traduction concrète de la décision prise par la France d'annuler l'ensemble de ses créances d'aide publique au développement, en les refinançant sous forme de dons destinés à la mise en oeuvre de projets de développement.

Sur une période d'environ quinze ans, les montants correspondant au remboursement de la dette du Mozambique annulée par la France seront immédiatement réinjectés dans des programmes de lutte contre la pauvreté.

D'un montant total de 95 millions d'euros, le "C2D" Mozambique va se traduire pendant les premières années par des décaissements annuels d'environ 10 millions d'euros et permettre, dès 2002, le financement d'un projet important de santé intégré dans la province de Cabo-Delgado, l'une des plus deshéritées du pays, d'un programme de lutte contre le sida, et d'un projet de micro-crédit au bénéfice des femmes.



Campagne de lutte contre le sida, Maputo (Mozambique).

- le soutien aux efforts d'intégration régionale en Afrique (Union économique et monétaire ouest africaine, Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté de l'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe) ;
- la montée en puissance des actions de dévelop-

pement en direction des pays nouvellement entrés dans la zone de solidarité prioritaire. En Afrique de l'Est, les ambassades de France au Kenya, en Éthiopie, en Ouganda et en Tanzanie ont commencé à mettre en oeuvre des projets financés sur le Fonds de solidarité prioritaire. La signature d'un accord de partenariat avec l'Afrique du Sud a également renforcé l'ouverture de la coopération française vers de nouveaux partenaires.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Afrique subsaharienne : parmi les actions 2001

- **Côte d'Ivoire** : relance de la coopération et appui à la négociation des autorités ivoiriennes avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ;
- **Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest** : mise en oeuvre d'un nouveau projet d'intégration régionale ;
- **Union économique et monétaire ouest-africaine** : mise en oeuvre d'un nouveau projet d'intégration régionale en liaison avec la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest ;
- **Mali** :
 - Soutien à la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations 2002 ;
 - 1er projet de co-développement ;

■ **Burkina Faso** :

- Inauguration fin janvier de l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle de Ouagadougou ;
- XII ème Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles à Ouagadougou ;
- Festival du cinéma (FESPACO) ;
- 106 ème session de la Conférence de l'Union inter-parlementaire (UIP) : 1300 délégués de plus de 141 parlements à travers le monde à Ouagadougou ;
- **Kenya** : projet du Fonds de solidarité prioritaire (développement social pour les quartiers défavorisés de Nairobi et pour la lutte contre le sida) ;
- **Ouganda** : projet d'assainissement des quartiers défavorisés de Kampala, piloté par l'Agence française de développement ;
- **Comores** : projet de codéveloppement en liaison avec la Mission interministérielle au co-développement et aux migrations internationales ;
- **Djibouti** : appui exceptionnel de la France à la suite de la signature des accords de paix.

> AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

- **La France mène avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée une coopération dense et étroite, souvent fondée sur le partage de la francophonie.**

Les actions de la DGCID en 2001 ont accompagné les évolutions politiques, économiques et sociales des pays. Elles ont mobilisé environ 20% des moyens "géographisés". Cette coopération a également bénéficié de l'appui du réseau et de ses nombreux partenaires au sein de la société civile, notamment des milieux associatifs, culturels et artistiques, universitaires et de la recherche.

Au Maghreb, des programmes de travail spécifiques

L'action en 2001 a porté sur l'aide à la structuration de l'État de droit, aux réformes entreprises dans l'éducation et la formation professionnelle, la santé et le développement des infrastructures de base. Les autres objectifs prioritaires ont été les échanges scientifiques de haut niveau, la promotion de notre langue et le maintien d'une diffusion culturelle forte (préparation de l'Année de l'Algérie en 2002).

La politique en direction des jeunes générations

a été poursuivie et modernisée : amélioration de la gestion et des modalités du programme boursier franco-algérien de formation supérieure en France, appui aux universités et aux centres de recherche tunisiens à travers de véritables partenariats scientifiques. Avec le Maroc, une large réflexion a porté sur le soutien français à la réforme du système éducatif.

2001 a été également l'année de réalisations importantes pour le Fonds de solidarité prioritaire. Plusieurs projets ont été adoptés et mis en oeuvre en faveur des pays du Maghreb : appui institutionnel à la nouvelle politique d'aménagement du territoire au Maroc, valorisation de la recherche et mise à niveau des entreprises au Maroc ; appui au développement de l'enseignement technologique supérieur et plan d'équipement des SAMU en Tunisie ; appui institutionnel pour le développement du secteur économique en Algérie.

Au Proche et au Moyen-Orient, s'adapter aux évolutions en cours

Les principaux domaines qui ont bénéficié du soutien du ministère des Affaires étrangères en 2001 ont été le renforcement de l'Etat de droit, le développement d'une coopération technique adaptée à

des secteurs nouveaux, comme celui de la formation professionnelle dans les pays qui "nationalisent" leur main-d'œuvre (Arabie saoudite, pays du Golfe...), la lutte contre la drogue (Iran), la coopération administrative et institutionnelle (Egypte, Syrie, Liban, Territoires palestiniens...).

Les efforts ont aussi porté sur une politique éducative et linguistique plus active, avec le lancement de nouveaux projets comme celui de l'"Université française d'Egypte" qui devrait ouvrir en 2002. Le soutien à l'enseignement de la langue française est demeuré une priorité constante, notamment en direction des pays où sa place est en train d'être valorisée (Egypte, Syrie, Bahrein, Qatar...).

Cette politique s'appuie sur la création de postes prévue dans cette région, en Egypte, en Syrie et à Bahrein, dans les secteurs éducatif, judiciaire ou bancaire.

La DGCID a également mieux articulé ses interventions avec celles de l'Agence française de développement et les programmes multilatéraux et européens. Un travail de concertation plus étroit a été réalisé entre la Commission européenne et les ambassades de France sur la définition des orientations pour l'ensemble de la zone en vue d'élaborer les plans de financements nationaux, résultant des documents stratégiques-pays (DSP) et des programmes indicatifs nationaux (PIN).

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Territoires palestiniens : l'adaptation permanente de la coopération

Dans le contexte actuel, la forte orientation de la coopération existante vers la satisfaction des besoins d'urgence a été maintenue en faveur des populations des Territoires palestiniens.

■ La mise en œuvre du projet du Fonds de solidarité prioritaire "développement éducatif dans les Territoires palestiniens" a ainsi permis de renforcer l'ensemble du système éducatif, du pré-élémentaire à l'université, tout en y consolidant la présence de la langue française. Une équipe de 12 enseignants et

coordonnateurs pédagogiques français a animé ce projet, et soutenu les partenaires institutionnels (ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) qui assurent la continuité de la formation de la jeunesse palestinienne.

■ Dans le même sens, un programme d'appui institutionnel a été lancé dans des secteurs techniques (travail gouvernemental, concertation interministérielle), ainsi que des formations destinées aux cadres des municipalités en matière d'administration et de gestion locale.

■ Parallèlement, les programmes des autres secteurs ont vu leurs modalités réajustées en fonction du contexte : programmes de bourses en France plutôt que formations sur place et coopération technique concentrée sur la santé.

Afrique du Nord et Moyen-Orient : parmi les actions 2001

■ Coopération franco-algérienne

- convention portant création à Alger du Lycée français international dont l'ouverture aux élèves français et étrangers est prévue en 2002 ;
- remise en état des Centres culturels d'Annaba et d'Oran en vue de leur réouverture au début de

s'ajouter aux 26 projets en cours ;

- premier projet du Fonds de solidarité prioritaire d'appui au secteur privé et à l'environnement des entreprises (3 millions d'euros), préparation d'un projet d'appui au pilotage et à l'ingénierie de la formation professionnelle (1,83 millions d'euros) et d'un projet de rénovation des structures culturelles algériennes en accompagnement de l'Année de l'Algérie en France ;
- nombreuses manifestations culturelles liées à la réouverture du Centre culturel français d'Alger (concerts, adaptations théâtrales, ateliers d'écriture, expositions).

■ Coopération franco-marocaine

- rapport du comité de réflexion de haut niveau sur la coopération bilatérale franco-marocaine (rapport Paye-Benhima) et adoption de ses recommandations par les chefs de Gouvernement des deux pays à l'occasion de leur 4ème rencontre annuelle au mois de mai 2001 à Paris ;
- "Journées de la coopération décentralisée" en novembre 2001 à Fès ;
- deux premiers projets du Fonds de solidarité prioritaire (appui institutionnel à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire ; valorisation de la recherche et mise à niveau économique des petites et moyennes entreprises).

■ Coopération franco-tunisienne

- nouvelle convention commune de coopération ;
- deux projets du Fonds de solidarité prioritaire : appui à la médecine d'urgence (1,6 million d'euros) et appui à l'enseignement technologique supérieur (2,36 millions d'euros) ;
- 78 élèves tunisiens de l'Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques de Tunisie ont réussi les concours d'entrée aux grandes écoles françaises (dont deux à Polytechnique) ;
- 104 projets de recherche (plus d'un million d'euros) ont été soutenus dans le cadre du Comité mixte de coopération universitaire ;
- exposition d'arts plastiques « Carthage-Byrsa » de juillet à septembre 2001.

■ Coopération franco-égyptienne

- commission mixte franco-égyptienne au Caire ;
- opération "Les Français aiment le Caire" : 40 manifestations au Caire (émission de 24h non-stop de TV5 ; visioconférence entre le gouverneur du Caire et le maire de Paris ; la France invitée d'honneur au Festival international de danse ; salons des artisans ; festival cinématographique...).

Regards persans

Iran, une révolution photographique



Exposition «Regards persans».

l'année 2002 ;

- remise à l'Algérie de neuf établissements scolaires de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie (OUCFA) ;
- adoption par le comité mixte d'évaluation et de prospective en matière de coopération universitaire et de recherche de 37 projets nouveaux venant

■ **Coopération franco-iraquienne**

- réouverture du Centre culturel français de Bagdad, rénové et agrandi.

■ **Coopération franco-iranienne**

- exposition photographique « Regards persans », en collaboration avec l'Association française d'action artistique et le Musée d'art contemporain de Téhéran.

■ **Coopération franco-israélienne**

- restructuration et réouverture de la médiathèque de l'Institut français de Tel Aviv ;
- Festival international du film de Jérusalem, et accord de coopération cinématographique franco-israélien ;
- exposition "Homme de Pain" organisée au Musée Eretz Israël avec la Cité des Sciences et de l'Industrie.

■ **Coopération franco-libanaise**

- jumelage hospitalier Hôtel-Dieu de France de Beyrouth/Hospices civils de Lyon ;
- colloques et congrès organisés dans le cadre de "l'Année de la Francophonie" ;
- concerts de l'Orchestre national de Lille et des Chœurs de l'Orchestre de Paris au Festival de Beiteddine ;
- ballet "Clavigo" par le Ballet de l'Opéra national

de Paris au Festival de Baalbeck ;

- édition libanaise des Francofolies avec le double concert de Charles Aznavour et de Michel Fugain (6000 spectateurs) ;
- projet du Fonds de solidarité prioritaire "appui à la restructuration de Radio-Liban" (0,9 million d'euros) ;
- opération "ciné caravane" : festival itinérant présentant 23 films français, francophones et européens ;
- 10ème salon "Lire en français et en musique".

■ **Coopération franco-saoudienne**

- visite en France du ministre saoudien de l'Enseignement supérieur pour développer des partenariats inter-universitaires.

■ **Coopération franco-syrienne**

- commission mixte franco-syrienne à Damas ;
- visite d'État en France du président Bachar El Asad, accompagné d'une délégation ministérielle : signature d'accords dans les domaines de la recherche, de l'administration publique et du tourisme ;
- montée en puissance du programme de formation pour 180 assistants des universités ;
- colloque sur la recherche agronomique : accords de coopération avec l'INRA.

> AMÉRIQUES - CARAÏBES

→ Dans l'ensemble très hétérogène que représentent les 36 États de la région Amérique et Caraïbes, la coopération menée par la DGCID a été mise en oeuvre en tenant compte des spécificités de chaque sous-région. Dans le nord du continent, le renforcement des partenariats, notamment dans le domaine scientifique, et la promotion de l'image de la France ont été privilégiés. En Amérique latine, la coopération de solidarité, notamment la formation des jeunes générations, et la promotion de la diversité culturelle constituent les deux priorités.

En 2001, la coopération dans les Amériques et dans les Caraïbes a représenté 11,5% des moyens "géographisés" de la DGCID.

Avec les pays d'Amérique du Nord

Le développement des échanges et le renforcement de la présence française dans le débat d'idées, telles sont les priorités. Dans cette perspective, les programmes ont été orientés vers la recherche de nouveaux partenariats, notamment en direction des élites scientifiques et des structures universitaires et de recherche. La promotion de la diversité culturelle, ainsi que le développement de l'usage du français, font aussi l'objet d'une active coopération.

Dans le cadre des échanges universitaires, les opérations ont associé les centres d'excellence américains, et favorisé la création de chaires et de fondations auprès des grandes universités comme une option pour pénétrer le monde nord-américain. Aux États-Unis, le Fonds France-Berkeley, les

fondations récemment créées à Chicago (2000), à Boston, au Massachusetts Institute of Technology (2001), constituent désormais des outils efficaces pour financer des programmes de bourses et des coopérations universitaires de haut niveau. Au Canada, avec lequel existent plus de 350 accords

inter-universitaires (dont 220 avec le seul Québec), la coopération française s'est également appuyée sur la "Fondation France-Canada pour la recherche", et des programmes spécifiques développés avec le Québec.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

"France au Québec : la saison"

En écho au "Printemps du Québec en France" organisé en 1999, "France au Québec : la saison" s'est tenue à l'automne 2001 sur tout le territoire québécois.

Organisée par l'AFAA pour le compte du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la

Culture et de la Communication, "France au Québec : la saison" a donné de la France une image résolument contemporaine à la jeunesse québécoise. 70 manifestations réunissant plus de 600 artistes français ont permis de couvrir un champ culturel et artistique très large : théâtre, danse, nouveau cirque, musiques (baroque, actuelle, électronique, chanson), nouvelles images, arts plastiques, cinéma, photographie, création contemporaine, art des jardins, littérature, culture scientifique... "France au Québec : la saison" a attiré environ 600 000 visiteurs et spectateurs québécois.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

"France Moves", New York, 23 avril-6 mai 2001

Dans les salles les plus prestigieuses de New York, dix compagnies de danse contemporaine ont montré la diversité et la richesse de la création française. Sous la direction artistique de Yorgos Loukos, directeur du Ballet de l'Opéra national de Lyon et du Festival de danse de Cannes, "France Moves" a

présenté une dizaine de compagnies réunissant pour la première fois plus de 150 artistes, chorégraphes, danseurs, musiciens et techniciens français.

Produit en collaboration avec la Brooklyn Academy of Music (BAM), le Joyce Theater, le New Victory Theater, la Kitchen, le French Institute/Alliance française (FIAF), le Danspace Project, "France Moves" a proposé au public américain les nouvelles créations de Maguy Marin, Angelin Preljocaj, Montalvo-Hervieu, Fred Bendongué et Blanca Li, ainsi que les premières représentations américaines des œuvres de Philippe Decouflé, Josef Nadj, Boris Charmatz, Lionel Hoche et Dominique Boivin.

Autour du thème de la danse, de nombreux événements étaient aussi proposés : expositions, symposiums, projections de films et de courts métrages français.



*France Moves,
New York.*

Avec les pays émergents d'Amérique latine

En 2001, la priorité a été donnée aux formations scientifiques, technologiques et universitaires, et plus particulièrement au renforcement des relations de partenariat et des actions largement cofinancées.

Au Brésil, le programme annuel de formation pour 100 ingénieurs dans les grandes écoles françaises s'est développé, bientôt suivi d'un projet analogue au Mexique. Ces formations, et celles qui sont dispensées dans le cadre d'instituts universitaires de technologie, ont été mises en oeuvre en accompagnement des activités des entreprises françaises dans des domaines porteurs (eau, aéronautique, énergie, transports, télécommunications, travaux publics, développement urbain, industrie mécanique...).

Dans le secteur de la gestion administrative, les actions ont porté sur la formation des agents de l'État, en partenariat avec l'École nationale d'administration, l'Institut d'études politiques et l'Institut international d'administration publique, et des collectivités territoriales, avec la collaboration du Conseil national de la fonction publique territoriale, des villes et des régions françaises dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée.

Avec les autres pays d'Amérique latine

Du Venezuela au Guyana et au Nicaragua, les pays concernés présentent de forts écarts de développement économique. Dans cette zone, la coopération bilatérale est renforcée par des actions à caractère régional, conduites par les quatre délégations de coopération régionale (Cône sud, pays andins, Amérique centrale, Caraïbes).

Pour tous ces pays, la coopération française a privilégié la formation des décideurs, ainsi que le développement local, social et économique (métiers de l'eau, tourisme). Les collectivités locales françaises et les ONG ont aussi contribué à renforcer sensiblement la présence française dans ces domaines, tandis que la coopération culturelle et l'enseignement du français ont constitué des actions à forte visibilité.



Danse Cinta Kana, Lac Titicaca (Pérou).

Avec les pays de la zone de solidarité prioritaire : les Caraïbes

L'importance actuelle de la coopération dans cette région est due, principalement, à la présence des trois départements d'outre-mer qui y participent largement par l'aide non gouvernementale et décentralisée.

Avec Cuba, et à un moindre degré la République dominicaine, les actions ont été orientées vers les formations scientifiques et technologiques dans les filières de la recherche médicale, agronomique et biotechnologique. La formation à la gestion administrative, comme soutien aux processus démocra-

tiques, a également été un des secteurs d'intervention. En 2001, une action de formation de la magistrature a été engagée avec la République dominicaine. En Haïti, compte tenu de l'évolution politique, l'amélioration de la vie quotidienne de la

population et le maintien de l'influence française dans le seul État francophone des Amériques ont été privilégiés.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Amériques : stratégie « fondations »

Le soutien apporté à la création de fondations a été une innovation de la DGCD. Elle a souhaité ainsi renforcer les relations universitaires entre la France et le continent américain.

A partir de fonds abondés à parité par le ministère des Affaires étrangères et des partenaires étrangers, publics ou privés, cinq fondations ont été créées en 2000 et 2001 pour financer des échanges universitaires, scientifiques et culturels :

■ Aux États-Unis

- La fondation France-Chicago a été créée en 2000 à partir d'un fonds de 2 millions de dollars apporté à parts égales par la France et des mécènes sollicités par l'université de Chicago. Les statuts, tout en respectant l'autonomie scientifique de l'université,

associent l'ambassade de France aux États-Unis à la gestion et aux orientations pluridisciplinaires de la fondation.

- Le centre "France @MIT" a été créé en 2001 à partir d'une dotation de 2 millions de dollars apportée à parts égales par la France et le Massachusetts Institute of Technology (MIT) de Boston.

- Une fondation auprès de l'université de Stanford est en cours de constitution sur le même modèle.

■ Au Canada

Le fonds "France-Canada pour la Recherche" a été créé en 2001. Il réunit sous forme de consortium 16 universités canadiennes réparties sur tout le territoire, afin de soutenir des projets d'excellence scientifique.

■ Au Brésil

Dans le cadre de l'intensification de la coopération franco-brésilienne, le principe d'une "Fondation franco-brésilienne pour la coopération" a été décidé en 2001. Sa charte est en cours d'élaboration. La contribution publique du ministère des Affaires étrangères s'élèvera à environ 800 000 euros.

> ASIE ET OCÉANIE

→ L'Asie-Océanie présente une situation contrastée, avec trois États (Japon, Inde et Chine) constituant à eux seuls des enjeux mondiaux pour la coopération internationale. La coopération conduite par le ministère des Affaires étrangères est adaptée à la situation spécifique des sous-régions qui composent ce vaste ensemble. L'ensemble de la zone a mobilisé environ 10% des crédits "géographisés" de la DGCD.

Avec les pays d'Extrême-Orient

Avec la Chine, les objectifs poursuivis sont la formation des jeunes générations, la coopération administrative et la coopération scientifique. Les actions ont abouti à la création de laboratoires conjoints, et à la constitution de pôles régionaux de recherche, comme celui de Shanghai.

La coopération avec le Japon et la Corée du Sud a été renforcée pour promouvoir les formations supérieures françaises et les échanges scientifiques et technologiques. Ces actions, appuyées par une

politique de promotion du français, sont destinées à favoriser une politique d'influence à long terme, dans des environnements présentant les mêmes caractéristiques qu'en Europe ou en Amérique du Nord.

Le pôle génomique à Shanghai, un projet pivot de la coopération franco-chinoise

Au mois de novembre 2001, un pôle sur les sciences du vivant et la génomique a été installé à Shanghai, au sein de l'hôpital Rui Jin.

Pôle pluridisciplinaire, couvrant l'ensemble de la Chine, ses activités sont déjà lancées : quatre projets de recherche sur les applications de la génomique, du traitement des leucémies à la prévention des maladies infectieuses ou la mise au point d'un vaccin thérapeutique de l'hépatite B, sont en cours.

Ce pôle est appelé à un développement rapide, soutenu par un partenariat actif entre l'Académie chinoise des sciences, la Ville de Shanghai, les organismes français de recherche, notamment le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur, la Ligue contre le cancer, et les ministères de la Recherche et des Affaires étrangères.

La dernière réunion du comité académique de lancement du programme a permis d'arrêter ses grands objectifs, orientés vers les problèmes de société en intégrant les préoccupations liées à la bioéthique et à la valorisation de la recherche.



structures éducatives et de formations professionnelles (gestion, médecine, administration publique, agronomie, sciences de l'ingénieur).

La réorientation de la coopération avec l'Indonésie, entreprise en 2000 à la suite de la crise, a été confortée. Les programmes ont privilégié les formations supérieures (cadres économiques, administratifs et juridiques), le renforcement de l'État de droit et la lutte contre la corruption.

En Thaïlande, la promotion des formations supérieures françaises, la coopération scientifique et technologique et les échanges dans les secteurs artistique et audiovisuel, ont été poursuivis. La reconduction de moyens importants consacrés à la coopération avec le Vietnam a bénéficié aux domaines de la formation et de l'enseignement supérieur français, à la modernisation de l'appareil juridique et de l'État et à l'ouverture économique.

Avec les pays d'Asie du Sud-Est

La coopération avec plusieurs pays d'Asie du Sud-Est (Singapour, Malaisie, Philippines) a continué de relever d'une logique de coopération d'échanges et d'influence. C'est notamment le cas dans les domaines de la recherche, de la promotion des formations supérieures françaises à finalité industrielle, et dans le secteur culturel et artistique.

Au Cambodge et au Laos, États relevant à la fois de la "francophonie institutionnelle" et de la zone de solidarité prioritaire, la coopération au bénéfice de la reconstruction de l'État a été poursuivie, de même que les programmes de soutien aux infra-

Avec les pays d'Asie du Sud

Comme en 2000, la coopération avec l'Inde a été l'une des priorités régionales, avec la poursuite des actions développées en direction des jeunes générations (politique d'accueil en France des meilleurs étudiants indiens, accroissement des échanges scientifiques) en accompagnement des activités des entreprises françaises.

En étroite concertation avec les autres directions du ministère des Affaires étrangères, les autres ministères, l'Union européenne et les agences internationales d'aide au développement, la DGCID a participé aux réflexions sur la reconstruction de l'Afghanistan. Dans cette perspective, la DGCID a mobilisé ses compétences, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'assistance technique en général. Un plan d'action pour l'Afghanistan a été élaboré en concertation avec les spécialistes de ce pays et de l'Asie centrale. Deux

missions d'évaluation ont été préparées afin d'être effectuées en janvier 2002, en vue notamment de la réhabilitation des deux lycées franco-afghans (inauguration en mars 2002).

En Océanie

Avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la coopération universitaire et de recherche, notamment à finalité industrielle et commerciale, la promotion des formations supérieures françaises, ainsi que celle de l'image de la France et le soutien à l'enseignement du français sont prioritaires.

La coopération avec les différents États (Vanuatu, Fidji, Papouasie-Nouvelle Guinée) et micro-États (Tonga, Samoa occidentales et Cook) du Pacifique est restée orientée vers la promotion d'une intégration régionale avec la Nouvelle Calédonie, et le maintien de l'influence de la France (soutien à la recherche et à la formation des cadres, enseignement du français), en liaison avec la Polynésie française.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

11 nouveaux projets du Fonds de solidarité prioritaire en Asie

En 2001, les pays francophones de l'Asie du Sud-Est, relevant de la zone de solidarité prioritaire, ont

bénéficié de 11 nouveaux projets approuvés au titre du Fonds de solidarité prioritaire.

■ **Au Vietnam** : sept projets relatifs à l'élaboration des politiques agricoles, au développement culturel, à l'appui au Centre national de l'eau et de l'environnement, à la formation des inspecteurs et cadres de l'Éducation nationale, à la formation d'ingénieurs, à la maintenance industrielle, et à la formation des journalistes.

■ **Au Cambodge** : trois projets portant sur la formation d'ingénieurs et de techniciens, l'appui aux politiques sectorielles agricoles et l'enseignement du français.

■ **Au Laos** : un projet sur la formation des cadres et le développement du droit.



Cambodge, vente de la récolte au marché.

UNE VOCATION MONDIALE
ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

La promotion du français et de la culture en Asie

- Inauguration du nouvel Institut français à Séoul ;
- Participation française renforcée au Festival du film de Yokohama ;
- Exposition "300 ans de peinture française" au

musée du Palais à Taïpei ; la France invitée d'honneur au salon du livre taiwanais, le premier en Asie ; concerts "3 siècles de musique française" ;

- Exposition "Picasso dans les collections françaises" (décembre 2001-janvier 2002) à New Delhi ;
- Premier Festival du film français à Colombo (mai 2001) et à Singapour (juin 2001) ;
- Création du département conjoint "multimédia et cinéma" entre l'École des beaux-arts d'Aix-en-Provence et le National College of Arts de Lahore.

UNE VOCATION MONDIALE
ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Une coopération scientifique et universitaire renforcée en Asie

- Le programme de formation à la gestion au sein de l'Asian Institute of Technology, à **Bangkok (Thaïlande)** a pris de l'ampleur : ce programme de type "MBA bilingue" a accueilli en 2001, 162 étudiants (35 en 1999 et 102 en 2000) de 19 nationalités différentes, dont 53 Vietnamiens, 15 Cambodgiens, 11 Laotiens, et 45 Français. Soixante étudiants ont bénéficié de cofinancements de leurs pays.
- **Au Japon**, création d'une école doctorale (thèses dirigées en co-tutelle) associant la Maison franco-japonaise et une quarantaine d'universités des deux pays.
- **A Singapour**, accords instituant des diplômes communs signés entre la National University of Singapore et des grandes écoles françaises, parmi lesquelles Polytechnique, Mines, Ponts et Chaussées, Centrale.

■ **Au Bangladesh**, renouvellement de la convention confiant à la France la maîtrise des fouilles archéologiques du site bouddhique de Mahastangh.

■ **Avec l'Inde**, installation de 3 laboratoires franco-indiens spécialisés dans les recherches sur les eaux de surface et souterraines et la modélisation d'entreprises. 3 autres laboratoires spécialisés sont en cours de création (ressources laser, environnement et chimie organique). Lancement du programme de réhabilitation des quartiers anciens de la ville d'Ahmedabad, durement affectés par le tremblement de terre du 26 janvier 2001.

■ **Au Népal**, installation d'un laboratoire de recherche sur les maladies des agrumes, en partenariat entre l'Académie des sciences du Népal et l'INRA de Bordeaux.

■ **Au Sri Lanka**, programme conjoint de recherche sur la gestion des ressources en eau entre le CIRAD et l'université de Rhuma.

> EUROPE

→ En 2001, l'intégration européenne a été au centre de la stratégie du ministère des Affaires étrangères. L'Europe a mobilisé environ 20% des crédits "géographisés" de la DGCID.

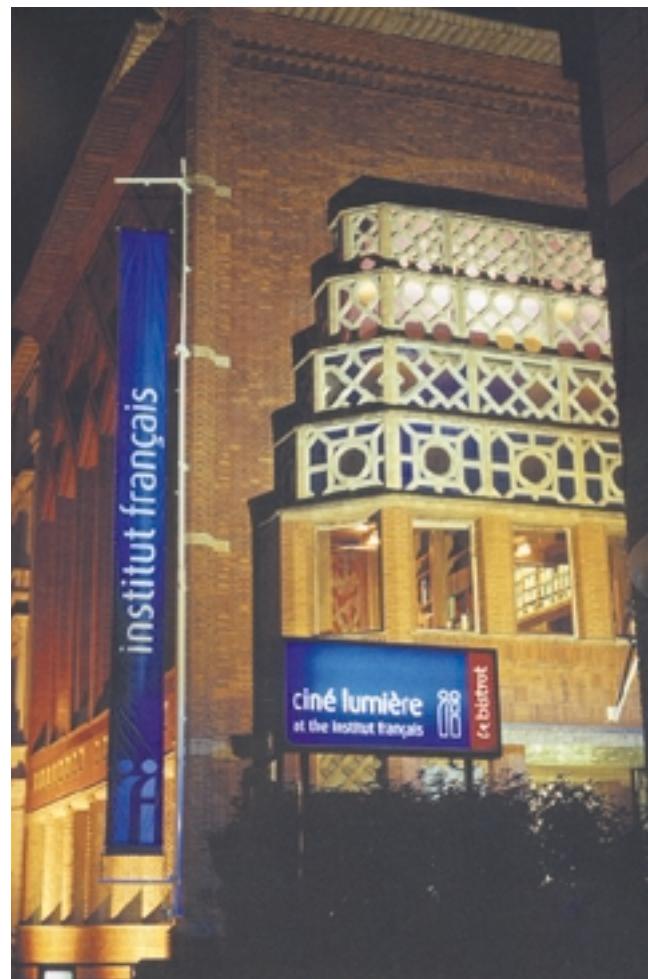
En Europe de l'Ouest

L'année 2001 a été consacrée à l'adaptation de l'activité du réseau culturel et de coopération aux impératifs de l'intégration européenne. La coopération s'est attachée au développement de réseaux interuniversitaires (universités franco-allemande, franco-italienne et franco-néerlandaise), et à une meilleure implication des instituts culturels dans la coopération universitaire. Dans le domaine des sciences sociales, les grands problèmes de société ont été abordés avec nos partenaires sous un angle pluridisciplinaire.

L'Année européenne des langues a été l'occasion de promouvoir le plurilinguisme auprès des institutions éducatives. Parallèlement, l'offre en matière de langue française s'est diversifiée. La modernisation des méthodes d'enseignement a été poursuivie et la mise en réseau d'actions de veille renforcée entre les services de coopération dans les différents pays européens.

En Europe centrale

L'orientation majeure de l'action de la DGCID est le soutien aux efforts déployés par les candidats



Institut français du Royaume-Uni.

à l'adhésion à l'Union européenne, et tout particulièrement la reprise et la mise en oeuvre, par les structures administratives de ces pays, de l'ensemble de la réglementation européenne.



Collegium Budapest.

Cet effort pour intégrer l'acquis communautaire a été soutenu par la France, notamment à travers la coopération institutionnelle et la formation de cadres dans les domaines où l'expertise française est reconnue. La coopération a été mise en place tant dans des projets bilatéraux, qu'au travers des programmes européens. La création, en 1998, du programme des jumelages institutionnels, a constitué un important vecteur d'influence dans les domaines de la justice, des affaires intérieures, des finances, de l'agriculture. Ce programme a aussi favorisé une forte visibilité de l'expertise française, renforcée par un important effort de diffusion de notre langue.

Dans les Balkans

Le retour de la démocratie dans cette région a eu d'importantes répercussions sur la coopération. La crise du Kosovo, déjà, avait été à l'origine d'aides financières importantes au bénéfice des régions voisines les plus touchées (Macédoine, Albanie, puis Kosovo).

Des moyens ont été affectés à des projets régionaux, notamment dans le cadre de la contribution française au Pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe. La coopération technique a monopolisé la plus grande partie des aides, en particulier la coopération institutionnelle destinée à améliorer la capacité administrative et judiciaire des pays de la zone. L'Union européenne a signé deux accords d'association et de stabilisation en 2001 avec la

Croatie et la Macédoine, première étape vers un rapprochement avec elle.

Dans cette perspective, et en cohérence avec les actions multilatérales, l'accent a été mis sur tous les secteurs ressortissant à l'acquis communautaire (audiovisuel, environnement, santé publique, contrôle financier, agriculture), en privilégiant l'apprentissage de la langue française comme futur outil de travail communautaire.

Avec les nouveaux États indépendants (NEI)

A la frontière de l'Union européenne, les nouveaux États indépendants représentent un intérêt stratégique pour la stabilité du continent. La coopération française a favorisé la transition politique et économique des États de la zone en tenant compte de leurs spécificités. Elle s'est inscrite dans un contexte marqué par l'héritage soviétique, l'affirmation forte d'identités nationales, les difficultés politiques (cadre juridique aléatoire) et économiques (cofinancements rares) liées à la transition.

Dans cette région, la coopération avec la Russie est prioritaire, pour appuyer les réformes, la modernisation et l'État de droit ; son importance n'a pas occulté l'action en faveur des autres nouveaux États indépendants. Par sa taille et son poids démographique, l'Ukraine est une seconde priorité. Comme en Russie, la France y favorise la promotion d'une nouvelle élite politique, juridique et économique,



Étudiants en mastère de relations internationales MGIMO Moscou en partenariat avec l'IEP de Paris.

et développe des actions en direction des secteurs stratégiques (recherche, santé, agriculture, formation professionnelle, médias).

Dans le Caucase et en Asie centrale, l'objectif est de maintenir un "vivier" francophone, d'ac-

compagner et de favoriser la transition dans des secteurs où l'expertise française est reconnue (coopération institutionnelle, santé, médias, sécurité).

"DNIPRO", un nouvel instrument au service de notre coopération scientifique avec l'Ukraine

Issu de la commission mixte franco-ukrainienne tenue à Kiev en juin 2001, "DNIPRO", le 18ème Programme d'actions intégrées (PAI) européen, est destiné à relancer la coopération scientifique bilatérale avec l'un des pôles scientifiques majeurs de l'Europe orientale.

Conçu en partenariat avec l'Ukraine, "DNIPRO" fonctionne sur le modèle de ses aînés ("Picasso" pour l'Espagne, "Procopé" pour l'Allemagne, "Alliance" pour la Grande-Bretagne...) : projets de recherche conjoints par des équipes

françaises et ukrainiennes ; cofinancement à parité octroyé par les deux pays pour favoriser la mobilité des chercheurs au cours des deux années à venir.

Côté français, le ministère des Affaires étrangères, à l'initiative du projet, en assure le financement et la maîtrise d'oeuvre, en partenariat avec le ministère de la Recherche chargé du processus d'évaluation des candidatures.

Né de la volonté commune de renforcer les échanges bilatéraux avec l'Ukraine, "DNIPRO" a pour vocation de relancer la coopération dans le domaine de la recherche avec un pays qui constituait 30% du potentiel scientifique de l'ex-URSS. Forte de 724 instituts de recherche employant 235 000 personnes dont 5000 docteurs ès sciences, l'Ukraine constitue, depuis son indépendance, un pôle scientifique majeur en Europe orientale.

UNE VOCATION MONDIALE ET DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Des coopérations pour accompagner les réformes en Russie et en République fédérale de Yougoslavie

■ La poursuite des réformes **en Russie**, où se confirme la volonté politique de restaurer l'autorité de l'État et de conduire l'unification juridique du pays, a favorisé la relance de la coopération franco-russe. De nombreuses initiatives ont été accompagnées par un calendrier bilatéral particulièrement dense.

La consolidation de l'État de droit et des institutions publiques est le cœur de la coopération. Un accord signé à Moscou en mai 2001 a fixé le cadre d'une collaboration ambitieuse en matière de fonction publique, d'organisation administrative et de gestion publique.

L'appui aux réformes économiques, notamment dans le cadre de la formation des nouvelles générations de cadres d'entreprises, n'est pas oublié.

Compte tenu de l'important potentiel universitaire et scientifique de la Russie, la France a développé une coopération dans le domaine de la recherche (sciences exactes et humaines) dans le cadre d'appels d'offres conjoints. La création, à Moscou, d'un Observatoire en sciences humaines et sociales va permettre d'analyser les évolutions récentes des

sociétés et de promouvoir l'école française de sciences sociales.

L'année 2001 a également permis d'initier plusieurs projets favorisant la prévention des risques inhérents à la situation sociale, sanitaire et environnementale de la Russie.

La langue française, l'audiovisuel, les nouvelles technologies et la création artistique ont été des secteurs dans lesquels le ministère des Affaires étrangères a développé une action visible, lui permettant également de promouvoir la politique de diversité culturelle et linguistique.

■ **En ex-Yougoslavie**, la coopération française a été réactivée dès la prise de fonctions du Président Kostunica, en octobre 2000. Elle a accompagné les réformes entreprises dans les secteurs-clés : le renforcement de l'État de droit et la formation des jeunes.

La République fédérale de Yougoslavie a également bénéficié des projets mis en oeuvre dans le cadre du fonds régional COCOP, et des programmes de portée régionale engagés par la France dans le premier "paquet de démarrage rapide" du Pacte de stabilité. A ces efforts, se sont ajoutées des aides exceptionnelles consenties au bénéfice de la seule République fédérale de Yougoslavie, comme celle imputée, à titre exceptionnel, sur le Fonds de solidarité prioritaire au mois de septembre 2001 (4,6 millions d'euros), qui s'inscrit dans le fil de l'aide-projet d'un montant de 7,6 millions d'euros mise en oeuvre par l'Agence française de développement.

LES GRANDS SECTEURS D'ACTION

- Au sein de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement, quatre directions et une mission sont chargées de la mise en oeuvre des actions dans les domaines suivants :
- l'aide au développement et la coopération technique
 - la coopération scientifique, universitaire et de recherche
 - l'action audiovisuelle extérieure et les nouvelles technologies de l'information et de la communication
 - la coopération culturelle et la promotion de la langue française
 - la promotion de la coopération non gouvernementale.

> DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION TECHNIQUE

- Les priorités de la coopération technique et de l'aide au développement sont les suivantes :

- contribuer à la satisfaction des besoins de base des populations, notamment en matière d'éducation, de santé et pour la promotion de l'égalité homme-femme ;
- aider le développement économique et la protection de l'environnement, en soutenant le développement durable et la lutte contre la pauvreté, les politiques agricoles et la sécurité alimentaire, les transports et les services

collectifs ;

- favoriser le développement social et l'éducation, en soutenant les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et technique ;
- garantir l'Etat de droit et les libertés publiques ;
- mobiliser les milieux de la recherche et la société civile autour d'une réflexion collective sur les grands concepts du développement, et notamment les biens publics mondiaux et la bonne gouvernance.



Cordonnier à Wadata
(Niger).

Accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté

Les États bénéficiaires de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) ont élaboré et mis en oeuvre leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Ces stratégies de réduction de la pauvreté sont soutenues par des projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire. La DGCID a également piloté, avec la direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'initiative française d'annulation de la dette.

Lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion : la vision française

Le "consensus international" en faveur de la lutte contre la pauvreté représente une opportunité majeure pour améliorer le sort des populations concernées. La France y apporte toute sa contribution.

Cinq principes généraux ont guidé la politique française d'aide en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités :

- La lutte contre la pauvreté est une dimension prioritaire, mais non exclusive, de la politique étrangère française en faveur d'un développement durable et solidaire.
- Les liens entre croissance économique et lutte contre la pauvreté offrent une nouvelle légitimité aux politiques de redistribution.
- Les politiques de réduction de la pauvreté doivent tenir compte des processus d'exclusion et de relations sociales généralement complexes et inégalitaires.
- La lutte contre la pauvreté et les inégalités relève des politiques publiques et les responsabilités de l'État doivent être reconnues.
- La lutte contre la pauvreté passe par une plus grande participation des pays en développement aux négociations et aux régulations internationales.

Ces cinq orientations de l'engagement français en faveur de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion se sont traduites par une évolution de sa pratique de l'aide. Dans cette perspective, un "programme-mobilisateur" du Fonds de solidarité prioritaire a été mis en place pour aider les États à élaborer et à mettre en oeuvre leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (dans lequel s'inscriront les annulations de dette).

Initiative "Pays pauvres très endettés" (PPTE) : le volet bilatéral français d'annulation de la dette

L'importance de son effort d'annulation de la dette (plus de 10 milliards d'euros) place la France en tête des contributeurs bilatéraux à l'Initiative PPTE. Notre pays a également joué un rôle important au cours des négociations et de la phase d'exécution des mécanismes d'allègement massif de la dette des pays les plus pauvres de la planète.

■ Dépasser l'effort initialement consenti...

La France a décidé d'aller au-delà du seuil d'annulation de la dette fixé dans le cadre du Club de Paris (5,5 milliards d'euros). En annulant la totalité de ses créances bilatérales avec les pays concernés par l'initiative PPTE, son effort supplémentaire, additionnel à l'aide publique au développement déjà fournie, permet aux pays les plus démunis de renforcer leurs programmes de lutte contre la pauvreté.

Les créances annulées dans ce cadre bilatéral font l'objet d'un refinancement par dons. Elles continuent d'être honorées, mais leurs montants sont aussitôt restitués par la France afin de financer des programmes d'aide au développement, définis dans le cadre de contrats de désendettement et de développement (C2D).

Ces contrats pluriannuels sont négociés entre la France et le gouvernement du pays bénéficiaire, qui est responsable de leur mise en œuvre. La société civile est étroitement associée, tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre des programmes d'aide.

■ ... pour renforcer les programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté

Les programmes et projets financés dans le cadre des C2D s'inscrivent dans les orientations des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaborés par les pays, et suivent les orientations des documents stratégiques-pays (DSP) définis par la France.

Quatre grands domaines d'intervention ont été retenus : l'éducation de base et la formation professionnelle, les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies, les équipements et infrastructures des collectivités locales, l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Un premier C2D a été conclu pour trois ans avec le Mozambique, et signé le 30 novembre 2001 pour un montant total de près de 30 millions d'euros. Les programmes financés par ce C2D interviendront notamment dans le domaine de la santé, et en particulier de la lutte contre le sida, du développement rural, des infrastructures routières et du micro-crédit. La Bolivie, l'Ouganda, la Tanzanie, la Mauritanie, la Guinée et le Cameroun sont les prochains pays avec lesquels un C2D devrait être conclu.

Promouvoir la santé et le développement social

Les actions ont été orientées vers l'aide aux populations les plus vulnérables, l'amélioration des

filières de soins de santé primaires, la lutte contre les pandémies, en particulier contre le **sida**, la prévention et l'accès aux médicaments, et le développement de la mutualisation pour limiter le phénomène d'exclusion.

Coopération santé, priorité sida

La lutte contre le sida a constitué l'une des premières priorités de la coopération dans le domaine de la santé en 2001. Sept nouveaux projets de lutte contre le sida ont été adoptés par le comité des projets du Fonds de solidarité prioritaire, pour un montant de 11,45 millions d'euros, représentant 30 % du total des projets santé.

■ **Suite à l'annonce par la France d'une augmentation importante de son effort financier dans la lutte contre le sida, 10 % des crédits consacrés à l'allégement de la dette bilatérale des pays les plus pauvres ont été affectés à la lutte contre le sida, (soit 1 milliard d'euros), et 150 millions d'euros sur trois ans** seront affectés au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en cours de création.

■ Le renforcement de l'accès aux soins pour les personnes touchées par le VIH/sida dans les pays en développement

a été au cœur de l'action de la France tout au long de l'année 2001. Ce thème a été défendu à la session extra-ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2001 et la Déclaration finale préconise une stratégie globale de lutte contre le sida en conjuguant prévention et soins.

■ Le ministère des Affaires étrangères a également organisé à Paris, avec le soutien de l'ONUSIDA et de l'OMS, une réunion d'experts internationaux de haut niveau qui ont adopté le 1er décembre 2001, Journée internationale de lutte contre le sida, une déclaration proposant un cadre d'action pour l'accès aux soins des personnes touchées par le VIH / sida dans les pays en développement.

■ La DGCID a également publié, en 2001, une évaluation sur la coopération bilatérale française dans le domaine du sida pour la période 1987-1997 et un document-cadre, "Politique de coopération internationale de la France en matière de lutte contre le sida dans les pays en développement".



Journée d'information sur le sida (Côte d'Ivoire).

Favoriser l'accès à l'éducation

Les actions ont contribué à la définition et à la mise en oeuvre par les pays partenaires de politiques sectorielles ayant pour objectifs l'éducation de base pour tous, l'alphabétisation et la formation professionnelle.

"Éducation pour tous" et "lutte contre la pauvreté et les inégalités", les fondements de notre politique de coopération dans le domaine éducatif

Parmi les objectifs de la conférence mondiale de Dakar "Éducation pour tous", tenue au mois d'avril 2000, il a été décidé de fixer à 2015 la date butoir pour la scolarisation universelle. Cette nouvelle échéance suppose une accélération du processus de scolarisation. Gouvernements et partenaires nationaux et internationaux sont appelés à "promouvoir des politiques d'éducation pour tous dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement".

Les pays bénéficiant de la coopération de la France ont intégré d'importants volets éducatifs dans leurs projets de lutte contre la pauvreté. Cet exercice a nécessité le soutien renforcé de l'expertise française pour la réalisation de bilans sectoriels, et l'amélioration du financement, de la gestion, et de la régulation des systèmes éducatifs en place. Au Cameroun, pour lequel les montants affectés placent la France au premier rang des bailleurs du secteur éducatif, ces opérations ont fait l'objet d'une forte collaboration avec l'Agence française de développement.

Plusieurs actions ont également été lancées avec des organismes internationaux, parmi lesquelles :

- un projet commun avec la Banque mondiale, pour la formation des responsables éducatifs régionaux africains (17 pays), des coopérants techniques français et des experts de la Banque ;
- l'installation d'un pôle français d'expertise en éducation auprès du bureau régional de l'UNESCO à Dakar : destiné à renforcer la capacité française d'intervention dans le domaine éducatif, le pôle est devenu opérationnel en 2001. Il est animé par trois experts français de haut niveau chargés de suivre l'élaboration de plans d'"éducation pour tous" dans tous les pays d'Afrique subsaharienne. Ce pôle appuie également, en collaboration avec la Banque mondiale, les ministères de l'Éducation de Côte d'Ivoire, du Congo et de la Guinée.

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION TECHNIQUE

Partenariat franco-allemand : analyse partagée pour une meilleure efficacité de l'aide à la formation professionnelle

A la suite du sommet franco-allemand de 1999, un rapprochement des coopérations au développement conduites auprès des pays tiers par la GTZ (Agence de coopération internationale allemande) et la DGCD a été engagé dans le secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement technique.

Cette réflexion a abouti le 30 novembre 2001 à la signature, d'un "Document commun d'orientation", définissant des principes et des actions communes dans le secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, ainsi que les modalités de collaboration.

Il s'agit en particulier de favoriser :

- l'évaluation réciproque des projets (opération réalisée en 2001 au Sénégal, prévue en 2002 en Côte-d'Ivoire) ;
- l'élaboration de projets communs (au Bénin en 2002) ;
- les réponses conjointes aux appels d'offres internationaux.



Élèves de Cm2, Ziguinchor (Sénégal).

Protéger l'environnement et améliorer la gestion des ressources naturelles

Protéger les ressources naturelles des pays en développement : la coopération dans les domaines de la forêt, de la pêche et de la biodiversité

La convention internationale sur la diversité biologique et sa mise en œuvre au niveau des espaces, des espèces et des gènes ont constitué, en 2001, des champs d'application importants de la coopération française : soutien aux États et aux initiatives locales, appui au développement durable des ressources, protection et valorisation des aires et des espèces menacées.



Panneaux solaires (Maroc).

Prendre en compte la dimension "environnement" dans le processus de développement et favoriser une meilleure maîtrise des ressources naturelles, tels sont les objectifs de la coopération française.

Les interventions ont été nombreuses et diversifiées :

- soutien à l'accroissement des ressources de l'État (redévolances forestières ou de pêche) et à l'amélioration de la gestion des affaires publiques par la mise en place de systèmes de plus en plus transparents d'octroi des licences de pêches ou forestières ;
- appui aux initiatives et institutions locales, en partenariat avec les organisations non gouvernementales, pour renforcer et valoriser le développement des actions artisanales ou traditionnelles dans le secteur de la forêt ou de la pêche ;
- création d'instruments facilitant une gestion durable des ressources (observatoires économiques ou écologiques des ressources, plan d'aménagement), en partenariat étroit avec des institutions de recherche et le secteur privé ;
- développement des filières et valorisation des ressources avec l'appui du secteur privé.

Dans le domaine de la biodiversité, les programmes 2001 ont visé à renforcer :

- la conservation des ressources biologiques, à travers la création et le soutien aux aires protégées et aux programmes de conservation d'espèces menacées d'extinction ;
- la valorisation économique de la biodiversité, à travers des modes de gestion durable (foresterie et chasse contrôlée, bioprospection pour l'industrie, écotourisme...) ;
- la rationalisation du développement rural, pour faciliter la préservation des ressources naturelles, qui constituent la base des économies locales (système de gestion agroécologique, foncier, initiative élevage /environnement...) ;
- l'accès aux ressources génétiques et au juste partage de leurs bénéfices. La promotion des savoir-faire traditionnels, les retombées locales de la valorisation des espèces animales ou végétales sauvages, ou la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle ont été au centre des préoccupations permanentes de la DGCIID.

Assurer le développement rural

Le soutien au développement du monde rural est une aide concrète au bénéfice de 70 à 80 % des populations pauvres des pays en développement.

Dans le secteur de l'agriculture, les projets mis en oeuvre par la DGCID au cours de l'année 2001 ont été orientés :

- vers la "recherche-développement" en agriculture, avec une priorité aux filières d'agriculture irriguée et agro-écologiques ;
- vers la promotion des organisations professionnelles agricoles, pour leurs capacités à servir de relais entre les pouvoirs publics et les autres opérateurs économiques ;

■ vers l'aide aux gouvernements des pays partenaires, pour la mise en oeuvre des politiques agricoles appropriées (régulation des marchés, modernisation des structures, traitement des questions foncières), et en concertation avec la société rurale ;

■ en direction de l'animation de réseaux d'échanges et d'expertise Sud/Nord, afin de consolider les réflexions stratégiques et les méthodes françaises de coopération au développement rural ;

■ vers le financement en milieu rural, par le soutien aux services de développement agricole et aux méthodes de développement local.

Des partenariats réguliers ont été entretenus avec l'Union européenne et la Banque mondiale. L'année 2001 a ainsi été marquée par la participation de la DGCID à l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement rural de la Banque et à deux "plates-formes multi-donateurs", à Harare et à Abidjan.

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION TECHNIQUE

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UNE PRIORITÉ DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE

Malgré l'augmentation des performances globales des agricultures vivrières, l'insécurité alimentaire et les problèmes de malnutrition subsistent. Adhérant aux engagements internationaux du Sommet mondial de l'alimentation (1996), la France a poursuivi, en 2001, de nombreux projets visant à renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs organisations, à moderniser les services en faveur de l'agriculture et à soutenir la définition de politiques agricoles appropriées.

Plus spécifiquement, la stratégie française en matière de sécurité alimentaire a visé :

- l'amélioration des systèmes d'information (prévisions de récoltes, climatologie) et d'alerte rapide en cas de crise, notamment à travers le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ;
- la promotion des échanges, grâce au développement de la concertation entre acteurs et à la diffusion d'informations sur les marchés, entre zones déficitaires et excédentaires ;

- l'identification et la diffusion de pratiques culturelles performantes, notamment en matière d'irrigation ;
- l'appui au développement de filières vivrières "traditionnelles", dont le potentiel demeure important (igname, mil, sorgho), et des filières rizicoles, avec un accent particulier mis sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs revenus dans le cadre du nouveau traité international sur les ressources génétiques ;
- la qualité des produits alimentaires et l'épidémiologie des maladies animales, notamment pour le cheptel bovin ;
- l'amélioration de l'approvisionnement des villes et des agricultures péri-urbaines (productions maraîchères, élevages hors-sol et laitiers). Des projets sont mis en oeuvre, en Afrique comme en Asie.

L'aide alimentaire bilatérale française a constitué un appui dans la problématique de la sécurité alimentaire, en étant utilisée, à la fois comme un instrument de développement grâce aux fonds de contrepartie qu'elle génère, ou comme un instrument de reconstruction de l'agriculture post-crise, par les contributions françaises au Programme alimentaire mondial (PAM).



Maraîchage (Congo).

Favoriser l'État de droit

Promouvoir et renforcer l'État de droit a été un objectif prioritaire de la politique de solidarité et d'influence de la DGCID. Dans cette perspective, une réflexion collective, associant chercheurs et personnalités de la société civile, a été menée courant 2001 sur la vision française de la "bonne gouvernance". Celle-ci suppose d'une part des institutions publiques conciliant l'intérêt général et les intérêts privés ; d'autre part la bonne gestion de la chose publique impliquant la société civile à travers une citoyenneté responsable.

Les actions ont bénéficié, pour l'essentiel, aux institutions publiques dans les secteurs suivants :

- la justice, pour conforter une magistrature indépendante, compétente et efficace ;
- les institutions, parmi lesquelles les parlements, les conseils d'État, les Cours des comptes, les commissions nationales des droits de l'homme, ou les médiateurs ;
- les administrations, centrales, déconcentrées ou décentralisées, pour les rendre plus accessibles aux usagers. Un effort particulier a été consacré au renforcement des administrations économiques et financières, dont le rôle est essentiel pour l'élaboration et la mise en oeuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ;
- la police, pour assurer, conformément aux normes de l'État de droit et en auxiliaire de la justice, la sécurité des personnes et des biens.

Programmes de soutien à la prévention internationale du crime

En partenariat avec le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC), organe des Nations unies dont le siège est à Vienne, la DGCID a participé à plusieurs programmes de coopération destinés à soutenir la lutte contre la criminalité internationale, et notamment contre la corruption et le trafic des êtres humains.

Programmes et contributions en 2001 :

- 230 000 euros pour l'aide à la ratification de la Convention de Palerme sur la criminalité transnationale organisée (CTO) ;

- 230 000 euros pour la lutte contre la corruption au Bénin ;
- 170 000 euros pour la lutte contre le trafic des êtres humains au Bénin, Togo et Nigéria ;
- 80 000 euros pour la prévention de la délinquance à Dakar (Sénégal) ;
- financement du séminaire de pré-ratification de la Convention sur la criminalité transnationale organisée (CTO), à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 2001 ;
- financement de cinq postes d'experts, détachés auprès de la cellule de lutte contre le blanchiment, du CPIC à Vienne et du CPIC/PNUCID à Dakar.

Une coopération active et plus diversifiée en faveur des droits de l'homme

En 2001, la DGCID a développé des thèmes encore peu explorés par la coopération en faveur des droits de l'homme, comme celui de la réforme pénitentiaire. Avec sa participation à des programmes multilatéraux et à de nouvelles initiatives en partenariat avec des organisations internationales et des ONG, elle a également soutenu le programme d'aide aux médiateurs conduit par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Pacte de stabilité du Sud-Est de l'Europe, des actions du Haut Commissariat des droits de l'homme (Mauritanie et Territoires palestiniens), ainsi que la définition du

plan d'action issu du Symposium international de la francophonie à Bamako.

Une nouvelle coopération en matière de droits de l'homme, amorcée en 2001, a été concrétisée par l'élaboration de deux projets mobilisateurs du Fonds de solidarité prioritaire, développés en partenariat avec :

- le Haut Commissariat des droits de l'homme (2 millions d'euros), pour la mise en oeuvre d'actions en République centrafricaine, Burundi, Haïti, Cambodge, Niger ;
- l'organisation non gouvernementale (ONG) "Penal Reform International" (1,6 million d'euros), pour un programme de réforme des systèmes pénitentiaires dans huit pays de la zone de solidarité prioritaire.
- un autre programme, développé en partenariat avec la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), doit aboutir à la réalisation d'un

projet mobilisateur du Fonds de solidarité prioritaire en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme, de la lutte contre l'impunité, et les conséquences de la mondialisation.

Outre les soutiens à des organismes de formation, parmi lesquels l'Institut international des droits de l'homme René Cassin de Strasbourg, des partenariats avec de nouvelles ONG ont permis de lancer des projets en Europe du Sud-Est.



Atelier métal - Camp pénal liberté VI, Dakar, (Sénégal).

Soutenir les populations les plus démunies

Des projets "pilotes" du Fonds de solidarité prioritaire ont été mis en place, en coordination avec les ambassades de France dans les pays de la zone de solidarité prioritaire. Les principaux secteurs d'intervention ont été l'appui à la mise en oeuvre de

cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, le soutien aux projets de consolidation de la paix (Sierra Leone, Burundi...) et aux processus d'intégration régionale. L'introduction systématique de méthodes participatives a permis de "réajuster" les programmes en fonction des attentes exprimées par les populations ou les institutions bénéficiaires.

Favoriser une coordination croissante avec les organisations multilatérales

La concertation et la coordination entre la France et les organisations communautaires et multilatérales sont impératives pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement. Cette coordination per-

met en outre de promouvoir l'influence française au sein du système multilatéral. La réflexion sur les "biens publics mondiaux", pour la mise en place à l'échelle mondiale de politiques susceptibles de pallier les défaillances du marché, a été au centre de la coordination croissante avec les organisations multilatérales. Au cours de l'année 2001, plusieurs projets **bi-multilatéraux** avec l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, ou encore le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ont été développés.

La montée en puissance des opérations bi-multilatérales

Au cours de ces dernières années, les opérations bi-multilatérales ont été multipliées, notamment avec les organismes des Nations unies.

Des accords de coopération ont été conclus avec l'UNICEF (octobre 1997), avec le Bureau international du travail (mai 1999), avec le Fonds des Nations unies pour la population (septembre 1999), avec l'Organisation mondiale de la santé (mai 2000), avec le Programme des Nations unies pour le développement (juin 2000), et avec l'Organisation mondiale du commerce (octobre 2000).

Ces partenariats ont pris différentes formes, comme le financement d'experts de courte ou longue durée, ou l'élaboration conjointe de projets de développement dont la mise en œuvre a pu être confiée aux agences.

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), par sa méthodologie d'intervention (aide projet, approche partenariale, pluriannualité...), est un instrument très approprié pour le développement des projets multi-bilatéraux. Le recours à une agence ou un programme des Nations unies a pu être

sollicité pour mettre en œuvre tout ou partie des projets financés dans ce cadre.

En 1998, il n'existe que deux projets de type bi-multilatéral (avec l'UNICEF). En 1999, trois projets "bi-multi" ont été mis en œuvre dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire pour un total de 2,21 millions d'euros, avec le FNUAP (1,525 millions d'euros), le BIT (230 000 euros) et la CNUCED (457 000 euros). En 2000 (hors projets "francophonie multilatérale"), cinq projets totalisant 7,62 millions d'euros ont été approuvés : appui en matière de protection sociale avec le BIT pour 1,525 millions d'euros, appui à l'OMS pour la lutte contre les grandes pandémies pour un total de 3,81 millions d'euros, protection de l'enfant avec l'UNICEF pour 2,29 millions d'euros.

En 2001, quatre projets "Fonds de solidarité prioritaire" ont été validés (avec l'ONUDI, l'UNRWA, le HCDH et l'UNICEF) pour un total de 5,80 millions d'euros et de nombreuses actions de partenariat ont été réalisées sur d'autres instruments pour un montant de 16,16 millions d'euros. Les principales institutions bénéficiaires ont été le PNUD (31 % des financements), la Banque mondiale (22 %) et l'UNESCO (10 %).

Par ailleurs, la DGCID cofinance des actions précises et définies avec des organismes multilatéraux à l'aide de « fonds fiduciaires », qui s'ajoutent aux

contributions volontaires et obligatoires qui leur sont versées chaque année par le ministère des Affaires étrangères.

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION TECHNIQUE

Les différents fonds fiduciaires en 2001

Les fonds fiduciaires sont des contributions versées à une organisation multilatérale, qui permettent de soutenir une opération définie conjointement et mise en œuvre par l'organisme bénéficiaire. Ces "fonds d'affectation spéciale" sont des crédits affectés, servant principalement à financer de l'expertise (à court, moyen ou long terme) sur des opérations agréées par la France et gérées selon les règles en

vigueur de l'organisme international. Ils sont en général "liés", c'est-à-dire que l'expertise qu'ils financent doit être française.

La dotation actuelle pour les fonds fiduciaires d'expertise à court terme est de 2,74 millions d'euros/an dont 1,83 million d'euros pour les banques de développement (Banque mondiale, BERD, Banque inter-américaine de développement), le FMI et l'OMC et 910 000 euros pour les organisations onusiennes (PNUD, OMS, BIT, CNUCED). Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dispose, de son côté, de plusieurs fonds fiduciaires.

Le ministère des Affaires étrangères poursuit une politique de placement de "jeunes experts associés" au sein d'organismes multilatéraux, des Nations unies ou de l'Union européenne. Ces organisations internationales proposent à de jeunes diplômés, qui disposent déjà d'une expérience professionnelle, la possibilité de développer leur expérience internationale pendant deux ans. A l'issue de cette période, certains peuvent être recrutés par ces organisations. En 2001, le ministère des Affaires étrangères a assuré le financement de 93 postes de "jeunes experts associés".

Les objectifs de ce programme en 2001 ont été les suivants :

- promouvoir l'expertise française dans les institutions internationales, au-delà des postes limités par quotas et favoriser l'embauche de personnel français compétent avec un souci de renouvellement régulier des effectifs ;
- faciliter la coordination opérationnelle des activités bi et multilatérales réalisées et accroître l'efficacité des interventions au bénéfice des pays en développement concernés ;

- favoriser la prise en compte des conceptions et idées françaises sur des problématiques ou dans des domaines prioritaires et promouvoir le recours aux opérateurs français.

La gestion de cet instrument est partagée, au sein du ministère des Affaires étrangères entre la DGCID et la direction des Nations unies et des organisations internationales.

En 2001, afin de dynamiser ce réseau et de resserrer les liens avec l'administration française, une "lettre des experts associés" a été lancée. Une enquête destinée à mieux cerner le devenir professionnel des "jeunes experts" a également été menée. Elle constitue la première étape d'une évaluation rétrospective du programme. Enfin, pour la première fois à Paris, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, du 27 février au 1er mars 2001, la Rencontre des gestionnaires des programmes d'experts associés a réuni les responsables des agences onusiennes, la Banque mondiale, l'Union européenne ainsi que les principaux pays donateurs.

> COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE

- **2001 a vu les principales missions de la DGCID renforcées :**
- **dans le domaine de la coopération universitaire, le développement de nouveaux partenariats et l'accueil des étudiants étrangers sont privilégiés ;**
- **dans le domaine de la coopération scientifique, l'accent a été mis sur le soutien apporté aux organismes de recherche français dans la compétition internationale.**

L'appui à de grands programmes de recherche sur et pour le développement, l'augmentation de la demande de formations "à la française" par des pays souhaitant diversifier leurs partenariats, une meilleure organisation de l'offre française de formation supérieure et la mobilisation croissante des milieux universitaires, ont été les autres faits marquants de l'année 2001.

Organiser l'offre française de formation supérieure pour mieux l'exporter

Dans un contexte de vive concurrence, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale ont uni leurs forces pour promouvoir l'enseignement supérieur français grâce à Edufrance, dont la mission a été reconduite pour quatre années. Celle-ci a multiplié ses implantations à l'étranger et resserré ses liens avec les ambassades de France.

Sur les bases du rapport du professeur Elie Cohen, des mesures incitatives pour l'accueil des étudiants étrangers ont été adoptées. Le suivi des anciens boursiers revenus dans leurs pays a été renforcé. L'extension et l'adaptation des programmes de bourses d'excellence ont été poursuivies. Deux nouveaux programmes boursiers ont été lancés : le programme "MAJOR", destiné aux meilleurs étudiants étrangers issus des lycées français à l'étranger et le programme "DUO", centré sur l'Asie du Sud Est (ASEM).

Programme de bourses d'excellence MAJOR

Lancé à la rentrée universitaire 2000 avec une promotion pilote de 67 boursiers, le nouveau programme de bourses d'excellence MAJOR a renforcé la cohérence des actions entreprises en faveur des étudiants qui ont suivi leurs études secondaires dans les lycées français à l'étranger et qui sont titulaires du baccalauréat français.

Déjà bénéficiaires d'un programme de bourses d'excellence de deux ans, géré par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), les meilleurs de ces étudiants, sélectionnés parmi ceux qui obtiennent leur baccalauréat avec mention bien ou très bien, pouvaient entrer en classes préparatoires ou dans un premier cycle d'études universitaires.

Le programme MAJOR alloue désormais une bourse aux étudiants ayant réussi leur premier cycle pour leur permettre de poursuivre leurs études pendant trois années supplémentaires, dans les grandes écoles ou les cycles universitaires, jusqu'à l'obtention du grade de mastère (bac + 5). Environ 80 bourses par an sont offertes chaque année dans le cadre de ce programme, soit 250 bourses en "plein régime".

A la rentrée 2001, 83 nouveaux boursiers ont été sélectionnés, en provenance du Maghreb, d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne, d'Europe, du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique du Nord. La moitié de ces étudiants s'est dirigée vers les écoles d'ingénieurs, un tiers vers les écoles de commerce, 6 % vers les instituts d'études politiques et 5 % vers les universités.

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE

Accueil et formation des élites étrangères en France

La formation en France des futures élites étrangères a été l'une des priorités de la DGCIID. Les efforts de promotion de l'offre de formation supérieure française ont été renforcés :

- par une nouvelle réglementation sur les visas pour les étudiants étrangers ;
- grâce à une meilleure promotion de l'enseignement supérieur résultant de démarches communes menées au sein de l'Union européenne ;
- suite à la réforme mise en place pour l'attribution des bourses du Gouvernement français.

Ainsi, en 2000-2001, le nombre d'étudiants étrangers accueillis en France, après avoir connu une période de stagnation, a atteint 174 000, soit une

augmentation d'environ 25 000 étudiants par rapport à 1998.

De nouvelles mesures permettant d'améliorer encore l'accueil de ces étudiants ont été prises à la suite du rapport du professeur Elie Cohen. Elles visent à :

- inciter les établissements d'enseignement supérieur français à établir une "déclaration de politique internationale" ;
- créer un "Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers" qui a pour mission de formuler toute proposition ou recommandation tendant à l'amélioration des conditions d'accueil ;
- faciliter l'accès des élèves étrangers des lycées français de l'étranger à l'enseignement supérieur français ;
- étudier, avec les autres ministères concernés, la possibilité de généraliser les "guichets uniques" dans les universités et de simplifier la procédure de délivrance de l'autorisation de travail pour les étudiants en cours de cursus.

Promotion des formations supérieures françaises à l'étranger

L'action de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger s'est poursuivie en 2001 avec le soutien de l'agence EduFrance, groupement d'intérêt public créé en 1998 par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale.

L'agence regroupe en 2001 plus de 160 établissements français adhérents (universités, grandes écoles...) et dispose d'un réseau de 70 implantations

à l'étranger, les "espaces EduFrance", localisés principalement dans les Alliances françaises, les centres culturels français, les centres de ressources et les bureaux d'information universitaire.

Grâce à la mutualisation des efforts consentis dans ce domaine et avec l'appui du réseau diplomatique, la France a été présente cette année dans plus de 70 salons et forums éducatifs à l'étranger

Plusieurs de ces manifestations ont fait l'objet d'une collaboration étroite avec d'autres pays européens. Présentées sous la bannière de l'Europe, elles ont permis de donner à l'offre française de formation une meilleure visibilité et de mettre en valeur sa diversité.



Forum de l'étudiant: Le Caire, novembre 2001.



Anciens boursiers, étudiants et stagiaires

Depuis plusieurs années, un travail important a été accompli par les ambassades de France qui ont effectué un recensement systématique, publié des annuaires, encouragé la création d'associations ou de clubs d'anciens boursiers. **Avec près de cinquante associations, 25 annuaires publiés, ce sont plus de 50 000 anciens boursiers, étudiants ou stagiaires qui sont, aujourd'hui, des interlocuteurs privilégiés.** Pour renforcer l'"esprit de réseau" pendant le séjour

en France des étudiants étrangers, des outils et des actions ont été mis en place :

■ **francecontact.net**, est un outil destiné, prioritai-
rement, aux chercheurs étrangers. Le portail internet France Contact leur permet de préparer leur séjour en France, et de prolonger les contacts à leur retour.

■ Les Premières rencontres Chateaubriand et Fulbright, organisées au mois de juin 2001, en liaison avec l'ambassade de France aux États-Unis, ont réuni des lauréats des programmes Chateaubriand et Fulbright. Ces contacts se poursuivront en 2002, élargis aux chercheurs français du programme Lavo-
sier.

Les grands programmes boursiers de la DGCID

■ Une offre de bourses plus diversifiée en 2001

Environ 22 000 bourses, toutes catégories confondues, ont été accordées au cours de l'année universitaire 2000-2001 par le ministère des Affaires étrangères : un nombre relativement stable depuis 10 ans. Il existe trois catégories de bourses :

- la bourse d'études, en général d'une durée supérieure à un an, en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- la bourse de stage, limitée à quelques mois, pour une formation complémentaire, un séjour de perfectionnement ou un recyclage ;
- la bourse de "séjour scientifique de haut niveau", d'une durée de 1 à 3 mois, pour des programmes de recherche et d'échanges culturels et scientifiques de haut niveau.

Le montant total de l'ensemble des programmes de bourses s'est élevé à environ 94,2 millions d'euros, les bourses d'études représentant 42 % du nombre de bourses attribuées.

■ Les grands programmes boursiers ont été mieux adaptés aux objectifs prioritaires : participer à la formation des futures générations et accroître le nombre d'étudiants étrangers en France.

- les programmes d'excellence permettent à la France de retrouver son rang de grand pays d'accueil et de formation des élites étrangères. Plusieurs programmes spécifiques, dont les programmes Eiffel et Major, ont accompagné les établissements français d'enseignement supérieur dans leurs actions de coopération internationale et de valorisation de leur offre de formation auprès des étudiants étrangers ;
- les bourses, qui entrent dans le cadre de programmes de coopération bilatérale ayant fait l'objet d'une négociation entre les ambassades de France et les Gouvernements étrangers, sont venues en appui de projets de coopération, recouvrant des thématiques prioritaires définies conjointement, et en étant pour la plupart cofinancées. Plus de 80 % des

bourses du Gouvernement français ont été attribuées dans ce cadre.

■ Les programmes boursiers ont couvert l'ensemble des régions du monde en croissant les deux grands principes de la coopération française, solidarité et influence :

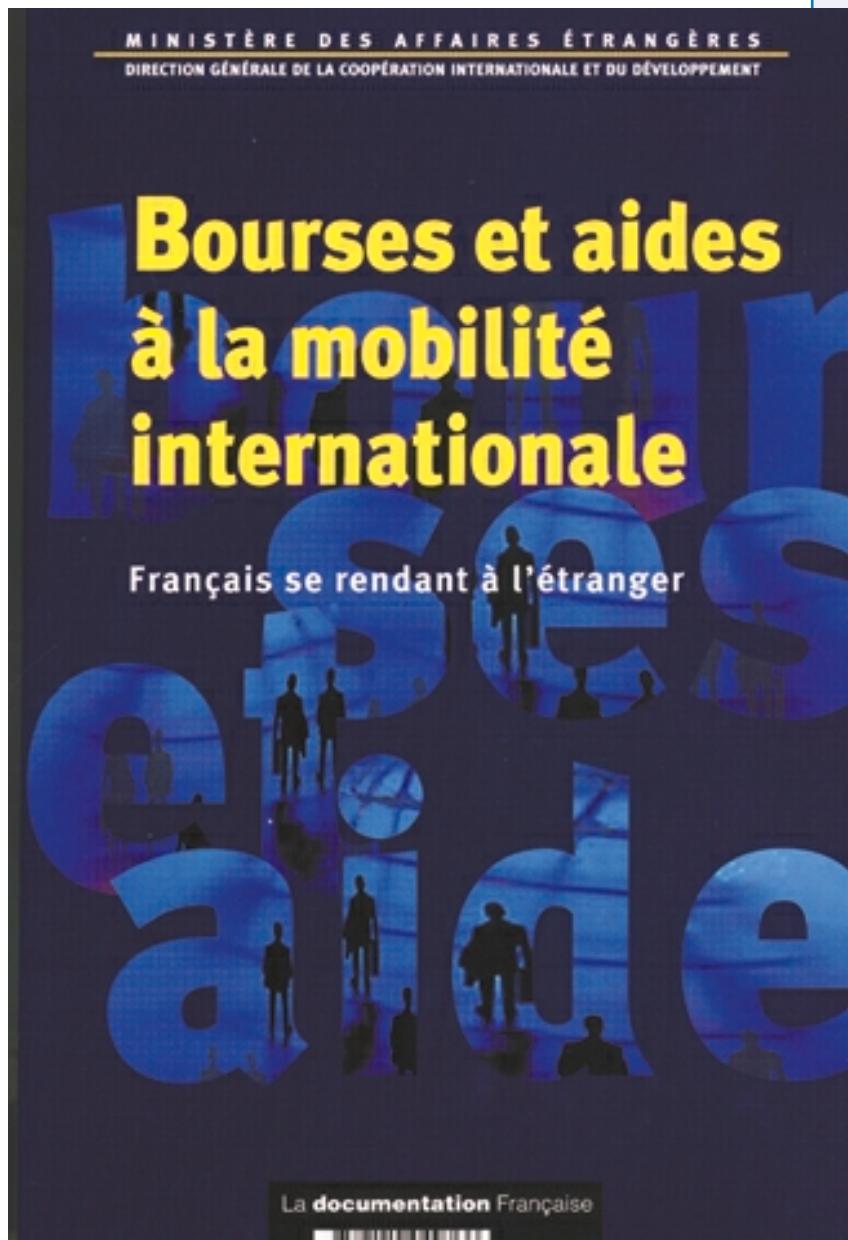
- l'Afrique du Nord a été la première région bénéficiaire de bourses (28 %) ;
- l'Europe de l'Est, grâce à une politique volontariste de formation des cadres, d'appui à l'économie de marché et à la construction d'États de droit, a vu le nombre de ses boursiers passer de 14,6 % en 1999 à 17,6 % en 2001 ;
- l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 18,7 % des bourses attribuées ;
- l'Asie du Sud et du Sud-Est, en progression depuis 1990 (6,5 % en 1990, 6,9 % en 1998, 7,3 % en 1999, 8,3 % en 2001) traduisant ainsi la priorité accordée à cette région du monde ;
- l'Extrême Orient/Pacifique, en progression depuis 1998 grâce aux efforts réalisés en direction de la Chine (3,8 % en 1998, 4,6 % en 1999, 5,7 % en 2001, dont 3,2 % pour la Chine seule contre 1,8 % en 1998) ;
- l'Amérique centrale et du Sud, pour la première fois en augmentation par rapport aux années 1990 (6,5 % en 2001 contre 5,1 % en 1990) ;
- l'Amérique du Nord (1,4 %) et l'Europe occidentale (4,8 %), en légère diminution par rapport à 1990 ;
- le Proche et le Moyen Orient, en progression depuis ces cinq dernières années (9 %).

■ Quelques grands programmes bilatéraux

Parmi les grands programmes de formation qui ont représenté en eux-mêmes de véritables projets de coopération, avec des cofinancements importants de la part de pays partenaires, on peut relever pour l'année universitaire 2000-2001 :

- le programme boursier franco-algérien ;
- le programme de formation d'assistants universitaires syriens ;
- les programmes de formation d'ingénieurs malais et brésiliens.

Bourses et aides à la mobilité internationale



Ces programmes boursiers s'adressent à des candidats français. En 2001, ils ont visé les objectifs suivants :

- former de futurs cadres administratifs, culturels, industriels ou scientifiques aux réalités internationales ;
- soutenir la coopération culturelle, scientifique et technique bilatérale sur des thèmes d'intérêt réciproque ;
- promouvoir l'image de marque de la formation et de la recherche françaises à l'étranger ;
- contribuer au renforcement des coopérations entre institutions, laboratoires et spécialistes.

De grands programmes, ont été proposés par le ministère des Affaires étrangères :

- les programmes Lavoisier (cadres général et spécifique) ;
- les bourses pour la Maison française d'Oxford ;
- les bourses pour le Collège d'Europe à Bruges et à Natolin ;
- les bourses pour l'Institut universitaire européen de Florence ;
- les programmes bilatéraux (bourses des gouvernements étrangers) ;
- le programme "Jeunes professionnels culture".

Toutes les informations concernant ces programmes, ainsi que ceux proposés par les autres ministères, les organismes publics, les collectivités locales françaises, les organisations internationales, les fondations, associations et institutions privées, et les organismes étrangers, ont été recensées et publiées en 2001 par le ministère des Affaires étrangères ("Bourses et aides à la mobilité internationale : Français se rendant à l'étranger", la Documentation française).

Renforcer les réseaux et les partenariats

Les programmes de la DGCID ont visé à développer de nouveaux partenariats universitaires, notamment dans le cadre de filières francophones et professionnelles, de formations supérieures "à la

carte", et de relations avec les pôles d'excellence. Le développement des réseaux avec les universités des pays européens, parmi lesquels le réseau franco-néerlandais, l'université franco-allemande, ou hors de l'Europe avec l'université privée franco-phone au Caire, a également été au centre des entreprises.

Filières universitaires francophones en Europe centrale et orientale : le temps de l'évaluation

"Faculté franco-bélarusse de sciences politiques", "Institut franco-tchèque de gestion", "Mastère franco-russe de relations internationales", "Filières d'ingénieurs à Bucarest"... quatre exemples parmi les quelque **100 formations dispensées en langue française au sein des établissements d'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale**.

Dix ans après la création des premières formations dont certaines ont désormais atteint leur "vitesse de croisière", et alors que l'Europe orientale a connu des transformations radicales, la DGCID a souhaité évaluer la formule des "filières universitaires francophones".

Les évaluateurs ont établi une "radiographie" complète des 26 filières visitées et conçu une grille de cotation multicritères qui constitue un outil original d'aide à la décision pour le maintien ou la création de formations de ce type.

Le rapport d'évaluation, remis en avril 2001, a émis une appréciation favorable sur le dispositif. Il a souligné que le ministère des Affaires étrangères avait réussi à organiser ces filières et les inscrire dans une politique cohérente. La formule "filières universitaires francophones" a

par ailleurs été jugée pertinente, à la fois au regard des intérêts français dans la région, et des besoins de formation des pays concernés. Les experts ont recommandé sa poursuite, moyennant un certain nombre d'adaptations et d'évolutions.



Soutenir l'internationalisation de la recherche française et faciliter la présence des chercheurs dans les grands débats d'idées

Dans le domaine de la coopération scientifique, l'année 2001 a été marquée par l'adaptation des programmes français de recherche aux nouvelles données de la recherche internationale.

Dans la perspective du 6ème Programme cadre européen pour la recherche/développement, le réseau des conseillers et attachés pour la science et la technologie des ambassades de France a été renforcé. Ses effectifs ont été augmentés, ses missions mieux définies, et les outils de veille scientifique réorganisés.

La place croissante de la science dans les grands débats internationaux, qu'ils touchent aux domaines du développement, aux sujets "globaux" concernant la planète, ou à l'éthique, s'est traduite par trois

grandes orientations :

- une meilleure articulation des coopérations pour la recherche avec ces problématiques et le calendrier des grandes rencontres internationales qui s'y rapportent ;
- l'appui à l'organisation de grandes rencontres tenues à l'étranger afin de promouvoir les intellectuels et chercheurs français dans le débat mondial des idées ;
- une place plus grande accordée aux sciences sociales et humaines.

La recherche, domaine à part entière du Fonds de solidarité prioritaire

Le soutien à l'émergence de communautés scientifiques du Sud a été au centre des priorités 2001 de la coopération. Le Fonds de solidarité prioritaire trouve là une application privilégiée.

Deux programmes principaux y ont contribué :

■ **Le programme CORUS** (Coopération pour la recherche universitaire et scientifique), extension de l'ancien CAMPUS, avec un champ d'application étendu aux pays de la zone de solidarité prioritaire. 4 millions d'euros ont été dégagés sur 3 ans à compter de septembre 2001 sur le Fonds de solidarité prioritaire. CORUS permet de financer, selon de solides critères de sélection scientifique, une cinquantaine de projets nouveaux en favorisant les partenariats croisés entre les institutions de recherche françaises et du Sud.

■ **Le programme d'autonomisation des équipes de recherche du Sud**, conduit par le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Aire Développement, et associant huit organismes de recherche français, a soutenu financièrement (46000 euros par projet) 18 équipes de chercheurs du Sud, sélectionnées en 2001.

Au mois de février 2001, le domaine de la recherche a été reconnu par le comité d'orientation stratégique du FSP comme partie intégrante de l'aide au développement, permettant ainsi d'appliquer les standards internationaux en matière de recherche (appel d'offre, évaluation par des conseils scientifiques) aux partenariats conclus avec les équipes du Sud, tout en les intégrant dans la communauté scientifique internationale.

Dans la ligne du rapport remis par M. Roland Waast sur l'"état de la science en Afrique", la DGCID a sollicité l'IRD pour conduire une expertise collégiale sur la contribution des diasporas scientifiques au développement de leur pays d'origine.

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE

La recherche dans le domaine de l'environnement, un instrument de pilotage des pratiques agricoles

La problématique de l'environnement et du développement durable est un axe prioritaire de la coopération développée en matière de recherche. Les partenariats scientifiques et la coordination entre organismes de recherche sont essentiels pour une bonne mise en œuvre des programmes de coopération.

Trois types de projets ont été retenus pour 2001 :

- un appui important, tant au niveau conceptuel que financier a été apporté à " l'Institut français de la biodiversité", groupement d'intérêt scientifique et plate-forme de concertation entre les différents ministères concernés et les institutions de recherche françaises. Le Burkina Faso, le Cameroun, le Brésil et Madagascar ont été les premiers pays "cibles" ;
- un soutien aux équilibres entre sociétés "productrices" et milieux écologiques. Trois pays (Zimbabwe, Brésil et Inde) sont concernés par cette approche conduite avec des chercheurs du Sud ;
- un effort de coordination avec les principaux organismes de recherche tournés vers l'agronomie et le développement (CIRAD, IRD, INRA, INA/PG).

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE

Les missions archéologiques françaises à l'étranger

Cent cinquante missions de fouilles archéologiques reçoivent une aide financière du ministère des Affaires étrangères sur la base d'une sélection annuelle opérée par la Commission consultative des recherches archéologiques françaises à l'étranger.

Crée en 1947, cette instance, plus connue sous le nom de "Commission des fouilles", rassemble les meilleurs spécialistes des aires géographiques et des périodes traitées.

La forte concentration des projets en Syrie, en Turquie, en Egypte et au Soudan s'accompagne de nouvelles interventions au Qatar, en Arabie Saoudite, en Iran et en Irak, correspondant à l'ouverture progressive de ces États aux chercheurs étrangers. C'est ainsi qu'en 2001, la mission syro-française chargée de pratiquer des fouilles archéologiques dans la cour de la citadelle de Damas, codirigée par M. Pierre Leriche (Directeur de recherche au CNRS), a mis au jour des vestiges remontant au milieu du IIIe millénaire avant notre ère. Ces vestiges sont principalement constitués de squelettes humains mêlés de fragments d'une production céramique.

L'année 2001 a vu une augmentation du nombre de projets présentés en Afrique, comme le nouveau projet de mise en valeur du site archéologique de Kilwa en Tanzanie. De son côté, la mission paléoanthropologique franco-tchadienne, dirigée par le Professeur Michel Brunet de l'Université de Poitiers, a mis au jour des premiers pré-humains connus à l'Ouest de la « Rift valley ».

Le ministère des Affaires étrangères a consacré à l'archéologie française à l'étranger, une aide annuelle totale d'environ 3,02 millions d'euros. A cette aide, il faut ajouter les projets concernant les pays de la zone de solidarité prioritaire, qui font l'objet d'un financement pluriannuel sur le Fonds de solidarité prioritaire.

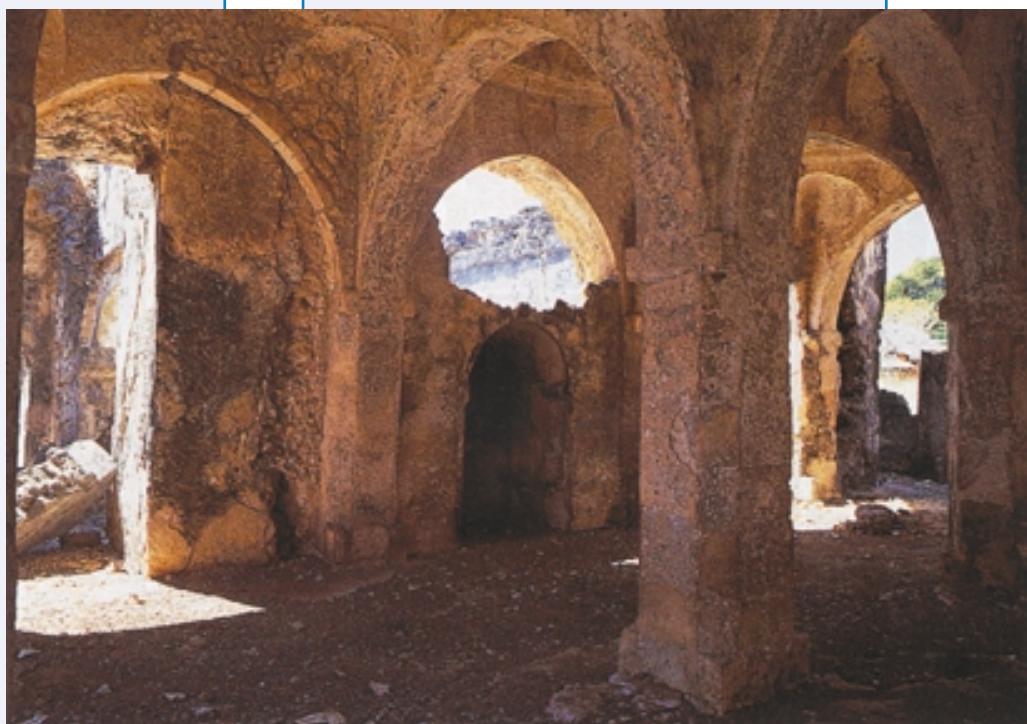
COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE

Kilwa : un projet du Fonds de solidarité prioritaire

Inscrit au titre du patrimoine mondial de l'humanité depuis 1981, bien connu des historiens spécialistes de l'expansion arabe dans l'Océan indien et des spécialistes de l'architecture musulmane qui le considèrent comme un joyau du patrimoine culturel de la Tanzanie, le site de Kilwa (Kisiwani et Songo Mnara) est un "lieu de mémoire".

Le projet d'un montant de 611 000 euros sur 3 ans, associant le ministère tanzanien du Tourisme et des Ressources naturelles et les collectivités locales concernées, est orienté vers la réhabilitation du site, dans une double logique d'aménagement touristique du territoire et de développement local.

A terme, le projet doit déboucher sur des programmes d'infrastructures, notamment avec l'Agence française de développement, le Japon et la Commission européenne, pour désenclaver et développer une région côtière au potentiel économique encore peu exploité.



Coupoles et voûtes de la Grande Mosquée de Kilwa.

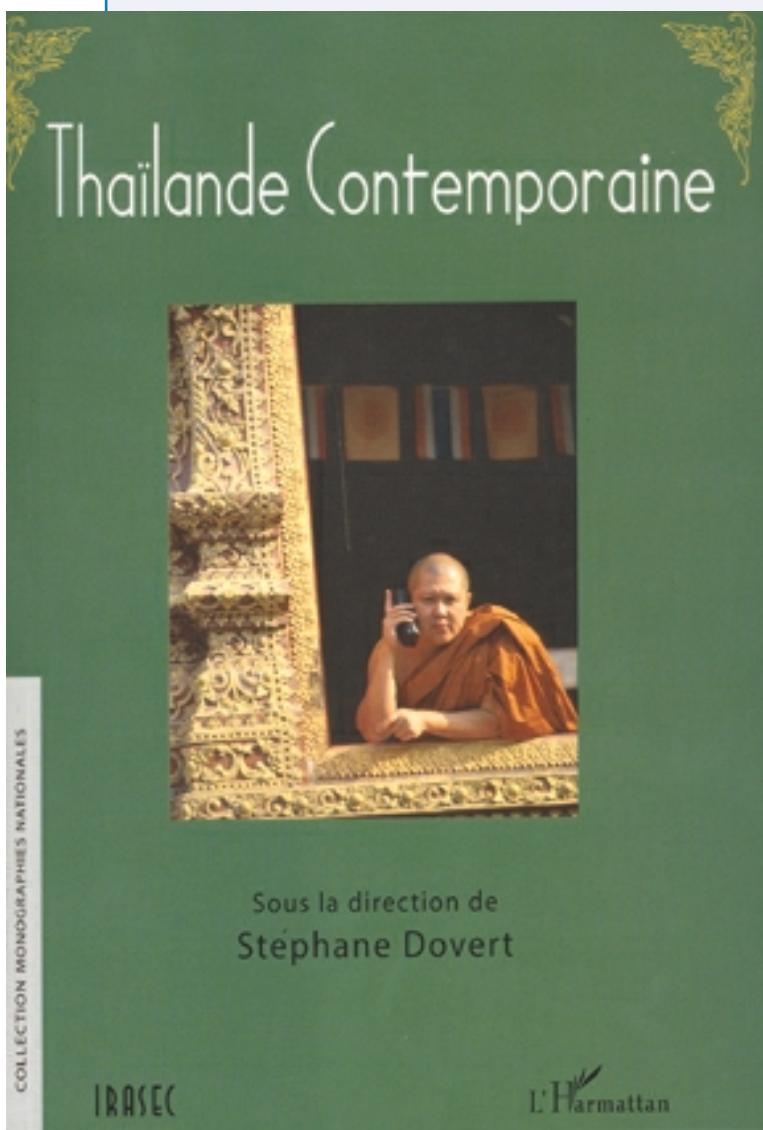
Centres de recherche en sciences sociales et humaines : pour mieux comprendre les sociétés contemporaines

L'année 2001 a été consacrée à la mise en place des instruments et des instances (conseils scientifiques,

comité d'orientation stratégique) issus de la réforme interministérielle du 2 décembre 2000 portant rénovation du réseau des centres de recherche du ministère des Affaires étrangères en Méditerranée. Le processus de regroupement dans le nouvel Institut du Proche-Orient a été lancé. Le chantier de la mise en réseau des bibliothèques a été ouvert.

L'extension du réseau s'est poursuivie avec le démarrage des activités de deux nouveaux centres, orientés vers les études contemporaines. **Le Centre franco-russe de Moscou, inauguré en avril 2001, et l'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est (IRASEC)**, à vocation régionale, situé à Bangkok et opérationnel depuis mai 2001. Le premier ouvrage de l'IRASEC, consacré à la Thaïlande contemporaine, a été publié avec le ministère des Affaires étrangères en novembre 2001.

Un programme pluridisciplinaire d'expertise et de recherche sur l'évolution des sociétés musulmanes contemporaines, associant les centres de recherche et les réseaux d'institutions partenaires, a été lancé. La DGCD a également poursuivi un partenariat étroit avec les grandes institutions françaises de recherche en sciences sociales et humaines, pour lesquelles elle a soutenu la mobilité des chercheurs et les échanges.



«Thaïlande contemporaine», premier ouvrage de l'IRASEC.

> ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE ET NOUVELLES TECHNIQUES DE COMMUNICATION

→ L'action de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement s'inscrit dans le cadre des grandes orientations définies par le ministère des Affaires étrangères pour l'audiovisuel extérieur français :

- promouvoir les opérateurs français de télévision et de radio ;
- renforcer la coopération dans les domaines audiovisuel, radiophonique et du journalisme ;
- soutenir le développement d'un modèle français de régulation dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- lutter contre le "fossé numérique".

La mise en place de TV5 Monde et la relance de la chaîne aux États-Unis

Le lancement vers le continent américain, le 1er août 2001, de deux nouveaux signaux sous la responsabilité du pôle parisien a été le volet le plus spectaculaire de la réforme de TV5 Monde.

Désormais, TV5 Monde, c'est :

- une structure unique chargée d'éditer une programmation régionalisée en 7 signaux à destination de l'Amérique latine et des États-Unis ;
- un renforcement de l'influence française, avec des dispositifs de protection des autres actionnaires ;
- un "pôle affilié" maintenu à Montréal, exclusivement chargé du "paysage canadien", et conser-



Lutter contre la fracture numérique, la France pionnière...

La société de l'information révèle de nouvelles inégalités entre le Nord et le Sud : réduire le fossé numérique est devenu un enjeu majeur de développement. La France est demeurée, en 2001, l'un des premiers bailleurs de fonds bilatéraux dans ce secteur avec un effort de plus de quinze millions d'euros.

En 2001, les programmes français ont été articulés autour de quatre volets :

- le soutien à la production de contenus adaptés aux besoins des acteurs du Sud. La coopération française a participé, notamment, au côté de ses partenaires au développement (ministères, universités, ONG...) à la prise en compte des nouvelles technologies dans leurs actions traditionnelles : formation à distance pour la réforme des systèmes éducatifs, jumelages pour les opérations de coopération décentralisée, partage des données entre instituts de recherche ;
- l'aide à l'établissement de cadres juridiques et réglementaires locaux favorables au développement des réseaux, accordée notamment dans le cadre des suites du séminaire sur "les enjeux juridiques de la société de l'information" ;
- le développement de points d'accès publics à l'Internet : les leçons tirées d'expériences pilotes ont permis, en 2001, le lancement d'une initiative plus ambitieuse, le programme mobilisateur ADEN (Appui au désenclavement numérique) ;
- la formation aux nouvelles technologies.

Plus de 70% des projets bilatéraux ont été mis en œuvre en partenariat avec des organisations de solidarité internationale. Près de 60% ont impliqué des organisations multilatérales dans des programmes où la France est activement impliquée (programme Infodev de la Banque mondiale, Unesco...), ou qu'elle a initiés (Fonds francophone des inforoutes, Agence universitaire de la francophonie).

vant par délégation de TV5 Monde, les fonctions relatives à l'enseignement du français, à la facturation et au sous-titrage pour les États-Unis et l'Amérique latine ;

- une comptabilité et des flux financiers simplifiés.

Dans la logique de régionalisation de plus en plus poussée qui a prévalu depuis 1999, TV5 États-Unis et TV5 Amérique latine forment désormais deux chaînes, aux programmations largement indépendantes pour mieux prendre en compte les attentes spécifiques du public de chaque zone.



Le soutien à l'internationalisation des chaînes françaises de télévision

La DGCID a participé au développement international des entreprises audiovisuelles ou multimédias, en favorisant leur présence sur des marchés mondiaux. Ces interventions ont pris la forme d'un soutien financier aux chaînes de télévision présentes dans des bouquets satellitaires diffusés à l'étranger.

En 2001, le soutien a contribué au développement du bouquet satellitaire "Le Sat". Géré depuis juin 2000 par Canal France International, "Le Sat" propose une dizaine de chaînes françaises à 75 000 foyers d'Afrique subsaharienne et connaît une progression régulière.

Plusieurs diffusions internationales ont aussi été soutenues : Euronews, MCM, Muzzik, Paris Première, Planète, Seasons, CinéClassics, CinéCinémas, Festival, Tiji, ainsi que le lancement d'un bouquet français en Australie et Eurochannel, la version espagnole d'une chaîne de programmes européens en Amérique latine.

L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Promouvoir la présence mondiale de programmes français, et en français

Le ministère des Affaires étrangères soutient la présence mondiale d'une chaîne de télévision (TV5) et de radio (RFI) pour favoriser l'accès aux populations locales à un "regard français" sur l'évolution du monde et à la culture de notre pays, et maintenir un lien permanent avec les Français expatriés.

■ Pour atteindre ces objectifs, la numérisation des moyens de diffusion, aboutie pour TV5, en cours pour RFI, devrait leur permettre de mieux adapter les programmations, notamment en les régionalisant.

■ Depuis quatre années, TV5 bénéficie d'un effort budgétaire soutenu (+ 78%), qui a favorisé la progression de son audience dans les zones sous responsabilité du pôle parisien de la chaîne. La France s'est également efforcée de regrouper, à Paris, une direction mondiale unique afin d'accroître l'efficacité de la gestion de la chaîne. La création de "TV5 Monde", en août 2001, est l'aboutissement de ces efforts et devrait permettre à la France de renforcer son influence sur la chaîne francophone.

■ RFI a poursuivi la mise en oeuvre de ses priorités : la recherche d'alternatives à l'onde courte (FM, Internet), la numérisation de la production et de la diffusion, l'adaptation des émissions en langues étrangères.

RFI bénéficie désormais d'un réseau de 81 relais FM ou AM en propre, de 200 accords de reprise par des radios partenaires à l'étranger et de 20 locations satellitaires lui permettant de couvrir l'ensemble de la planète. La licence d'émission en ondes moyennes de RMC Moyen-Orient, filiale arabophone de RFI, a été renouvelée pour 10 ans : un investissement de 2,7 millions d'euros sur trois ans qui s'avère particulièrement stratégique dans le contexte géopolitique actuel.

L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

La télévision française se vend à l'étranger

La distribution internationale est devenue un maillon important du processus de production et de diffusion des œuvres audiovisuelles. Les exportations, coproductions et pré-ventes de programmes audiovisuels français se sont élevées à près de 300 millions d'euros.

La DGCID soutient, depuis sa création, l'association professionnelle TV France International (TVFI) et ses 170 membres (distributeurs, producteurs indé-

pendants, chaînes), qui jouent un rôle essentiel en faveur des exportations.

TVFI est notamment chargée d'informer ses membres de l'état des marchés étrangers, de promouvoir l'offre française de programmes, et de faciliter l'action commerciale française sur la plupart des marchés stratégiques. Dans chacun de ces domaines, elle a bénéficié de la collaboration et de l'aide du réseau des attachés audiovisuels des ambassades de France, notamment dans les zones principales de son activité : l'Europe, les Amériques (l'année 2001 a été marquée par un renforcement des activités en Amérique latine) et l'Asie (notamment le Japon).

L'appui à la diffusion du cinéma, du documentaire, des programmes et des disques français

Parce que l'immense majorité des populations regarde et écoute les médias s'exprimant dans leur propre langue, la diffusion régulière de films et de programmes télévisés français, doublés ou sous-titrés, sur les télévisions nationales, comme le succès international des artistes français, ont largement bénéficié au rayonnement de la France.

L'appui aux exportateurs de produits culturels français est devenu un objectif stratégique. Depuis 1998, il s'est traduit par un effort budgétaire continu et par une mobilisation des ambassades de France

aux côtés des professionnels exportateurs, et des partenaires spécialisés que sont le Bureau export de la musique française, Unifrance Film et TVFI.

Les secteurs du disque, du cinéma et des programmes de télévision français s'appuient sur un tissu d'entreprises de plus en plus serré et professionnel. Leurs résultats à l'exportation ont connu au cours de la période récente des progressions spectaculaires : plus de 39 millions de disques vendus dans le monde en 2000 (contre 12 millions en 1998), les films français ont attiré 50 millions de spectateurs à l'étranger en 2001, dont 30 millions pour les films en langue française, soit une croissance de 120% sur les sept marchés principaux en une année ; 130 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'export en 2000 pour les programmes télévisés français, en hausse de 13,4% par rapport à 1992.

L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

2001: la mise en ligne de "Cinéma autour du monde"

Dans la rubrique Cinéma de France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr), l'ensemble de la politique cinématographique de la DGCID peut être consultée depuis 2001 : productions, aides, partenariats, ressources, services et outils à destination des professionnels et du grand public :

■ programmes de promotion des images fran-

çaises : 16 collections de fiction, 17 collections de documentaires et actions de soutien à la production et à la diffusion des cinémas du Sud.

■ outils et services : annuaire du réseau des attachés audiovisuels; catalogue de 1500 films avec leurs ayant droits, en partenariat avec le Film Français ; version électronique des lettres d'information des attachés audiovisuels.

Au total, un ensemble de 240 mega-octets de données : plus de 3000 pages, 4000 images et photos et 170 extraits vidéo disponibles en téléchargement.

Le cinéma français autour du monde

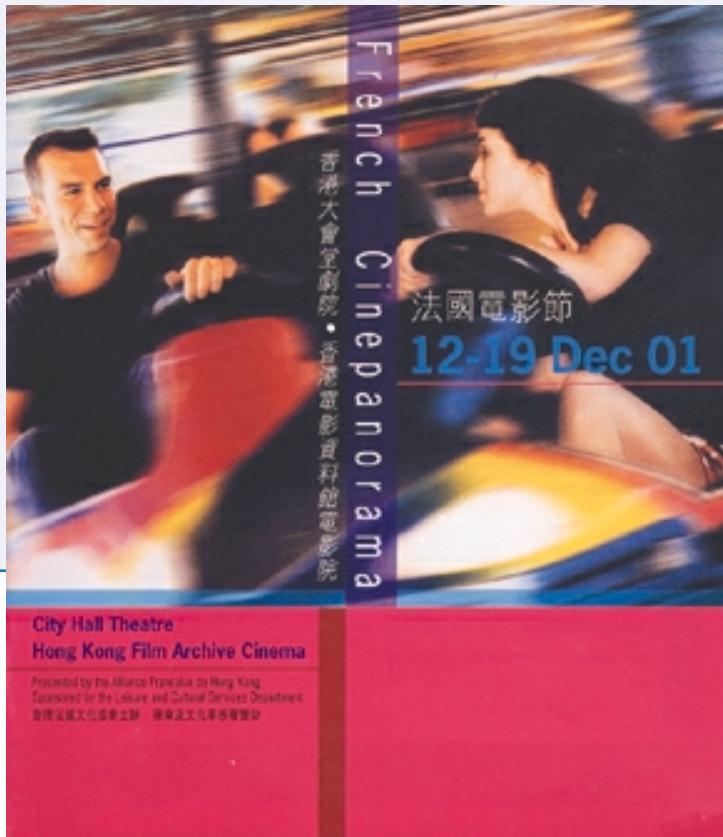
La promotion à l'étranger du cinéma français a été au centre de l'action audiovisuelle extérieure française : elle est un élément clé de la politique de soutien à la création originale, dans un environnement respectueux de la diversité culturelle.

Parmi les grands acquis de 2001 :

- l'aide à la diffusion à l'étranger des films français, par le renforcement de l'aide financière accordée à Unifrance Film (convention signée au mois de mars 2001 fixant cette aide à 370 000 euros) ;
- la promotion des films français dans les salles et sur les chaînes des télévisions étran-

*Programme du
Hong Kong City Hall.*

gères, grâce au soutien pour l'organisation de manifestations sur des marchés importants pour le cinéma français, à l'accompagnement de "sorties" commerciales et à l'amélioration de la communication et de l'information.



Les "extranets professionnels" : de nouvelles stratégies d'exportation

La promotion internationale des programmes audiovisuels français s'est appuyée traditionnellement sur des opérateurs relais spécialisés associant les professionnels du secteur. Pour soutenir leurs actions, la DGCID a encouragé en 2001 la création ou l'enrichissement de sites web, jouant le rôle de véritables "extranets" pour les acteurs professionnels. Parmi ces nouveaux outils de coopération installés au cours de l'année 2001 :

- **www.tvfi.com** : pour la mise à disposition immédiate des catalogues de programmes audiovisuels disponibles à l'exportation, désormais illustrés

de plus de 1000 extraits vidéo de 3 minutes pour faciliter la présélection de programmes par les acheteurs.

- **www.french-music.org** : véritable "place de marché" multilingue pour les opérateurs français et étrangers de l'industrie musicale, lancée lors du Midem 2001.
- **www.mondomix.com** : lettre d'information mensuelle sur les événements "musiques du monde en France" et "musiques de France dans le monde".
- **www.unifrance.org** : panorama complet du cinéma français et de son actualité à destination des professionnels français et étrangers, avec accès privilégié et restreint aux exportateurs français permettant la création de banques de données sur les conditions de sortie de films français pays par pays.
- **www.leswebproducteurs.com** : site des producteurs de "contenus Internet de création".

L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Cinéma et films documentaires 2001 : "hommages, cycles et collections"

L'année 2001 a été exceptionnelle pour la production et la diffusion de films et de documentaires français. La DGCID a accompagné la bonne santé du cinéma français en organisant de nombreux cycles et "hommages", dans les centres culturels et "hors les murs", et en facilitant la réalisation de plusieurs collections thématiques.

En 2001, les "hommages" consacrés à Alain Corneau, Robert Bresson, Claude Chabrol, Jean-Paul Rappeneau, Agnès Varda ou Alain Delon ont circulé dans les différentes cinémathèques régionales et les services culturels de plus de 50 pays et 130 villes. Ces manifestations ont également été organisées "hors les murs", à l'occasion de festivals (Saint-Pétersbourg, Sydney, Le Caire, Séoul), et dans les cinémathèques nationales (Corneau à Split ; Rappeneau et Delon à Oran, Alger, Lima et Split). Les grands cycles, comme "De Pékin à Moscou" ou "Cinéastes africains", ont voyagé dans tous les continents.

Dans le domaine du film documentaire, quatre programmes destinés à des projections publiques non commerciales et au prêt aux professionnels et aux particuliers dans les médiathèques du réseau, ont été réalisés :

- "L'eau", 42 titres centrés sur les enjeux de l'eau dans le monde, adaptés de l'exposition présentée au salon international "Aqua-Expo 2000" à la Grande Halle de la Villette, rassemblant les questions et les résultats de la recherche dans ce domaine, en partenariat avec le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- "De rituels en découvertes, 20 regards sur le monde", vingt productions françaises en hommage au Bilan du film ethnographique, créé il y a 20

ans par Jean Rouch.

- "20 clips en fête", à l'occasion de la vingtième Fête de la musique, un panorama des musiques en France des années 1980 à nos jours.
- "Archéologie", une série exceptionnelle de dix-sept films, retracant les grands chantiers de fouilles du milieu du XIXème siècle à nos jours, réalisés par les missions archéologiques françaises à l'étranger.
- A l'occasion de la deuxième édition du "Mois du documentaire", organisé en novembre 2001 en France par le ministère de la Culture et le Centre national de la cinématographie, et relayé à l'étranger par le ministère des Affaires étrangères, pour promouvoir le cinéma documentaire, deux collections ont été proposées au réseau culturel français: "Balades en France", voyages d'auteurs à travers la France et "Nos contemporains", sept courts métrages sur l'oeuvre du cinéaste Christophe Loizillon et son regard sur nos contemporains.

COLLECTION DOCUMENTAIRE DE RITUELS EN DECOUVERTES, 20 REGARDS SUR LE MONDE

Cette année, le ministère des Affaires étrangères rend hommage au Bilan du film ethnographique, festival créé il y a 20 ans par Jean Rouch, et s'associe à cet événement en choisissant de montrer vingt productions françaises significatives du cinéma ethnographique des dix dernières années.

Le cinéma ethnographique est un des instruments de l'ethnographie. Ces films, à priori faits par et pour des spécialistes, se révèlent très souvent passionnantes pour le non-initié, une véritable découverte en profondeur de l'Autre. Ces œuvres documentaires à part entière, les vingt films choisis privilient, par le regard des ethnologues/cinéastes, l'exploration d'autres cultures. Filmer des fêtes et des rituels, des danses et des transes, des femmes-girafes et des chamans... permet de s'approcher au plus près et au plus vrai d'un milieu, bien loin des idées reçues.



MIDEM 2001, "Journée France Influence"

Le marché international du disque 2001 a consacré sa journée inaugurale à la France et tout particulièrement à la politique française à l'exportation.

Depuis deux ans, le ministère des Affaires étrangères a renforcé la concertation et la coordination de ses actions avec les industries musicales françaises. C'est une dimension concrète et importante de son action en faveur de la diversité culturelle.

En 2001, le ministère des Affaires étrangères a intensifié son soutien à ces industries qui contribuent

à moderniser l'image de la France à travers le développement spectaculaire des ventes de disques français dans le monde : Daft Punk (2,5 millions d'albums), Mojo (1,5 million de singles), Manu Chao (1,1 million), Air (1 million), Era 2, Saint-Germain, Laurent Garnier, Tahiti 80...

L'aide totale au Bureau Export de la musique française s'est élevée en 2001 à 534 000 euros. Cet appui a permis de dynamiser l'ensemble des actions du Bureau Export dans les domaines de la prospection, du marketing et de l'information avec la mise en place du site frenchmusic.org. Des correspondants locaux du Bureau ont été envoyés au Brésil et au Japon. Une ouverture est prévue au Mexique et une étude de faisabilité est en cours en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est. Les bureaux de Londres, Berlin et Los Angeles ont été renforcés.

Le renforcement des actions de coopération

Canal France international (CFI) est un opérateur de coopération important. Il fournit des programmes à 130 télévisions partenaires dans le monde, notamment en Afrique, où CFI assure un rôle de diffusion directe avec CFI-TV, ainsi que la responsabilité du bouquet africain Le « Sat », via sa filiale Portinvest.

La coopération audiovisuelle et radiophonique et en matière de presse est pour sa part mise en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, en liaison avec les experts et les opérateurs spécialisés.



Le fonds d'appui à la presse et à la radio pour l'Europe du Sud-Est

Observateurs et témoins de l'évolution politique des pays d'Europe du Sud-Est et des processus de renforcement de la démocratie, les médias ont dû se réorganiser et préserver leur indépendance. Leurs besoins étaient nombreux et souvent urgents. En 2001, a été mis en place un fonds d'appui à la presse écrite et à la radio en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, République fédérale de Yougoslavie et Moldavie.

La mise en oeuvre du projet a été confiée au réseau Media Initiative, qui réunit onze organisations professionnelles des six pays de la région. Ce réseau dispose d'un vivier d'experts aux compétences reconnues et a bénéficié de l'appui du ministère des Affaires étrangères dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire "Soutien à la mise en oeuvre du

Pacte de stabilité pour les Balkans".

Ce fonds d'appui aux médias a visé trois objectifs principaux :

- assurer un soutien aux médias indépendants de la région et au processus de démocratisation ;
- favoriser la professionnalisation du secteur et l'implication des professionnels dans l'évolution des paysages médiatiques d'Europe du Sud-Est ;
- promouvoir la France auprès des médias de la région.

Douze projets ont été retenus et soutenus en 2001 pour un montant total de 130 000 euros. Ils ont touché à la question des réfugiés et au soutien des personnes déplacées, au processus de réconciliation ou encore à la liberté d'expression.

Parallèlement, la DGCI a soutenu la tenue à Sarajevo en octobre 2001 de la première université de la Communication en Europe du Sud-Est. A l'instar de l'université de la Communication à Hourtin, cette manifestation a réuni 500 professionnels qui ont pu débattre de la régulation audiovisuelle et des technologies de l'information notamment.

L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

La formation des journalistes dans le monde, un soutien aux libertés

En 2001, la DGCID a intensifié les actions de formation des journalistes dans le monde. Un combat pour les libertés soutenu par nos partenaires étrangers et les opérateurs français, parmi lesquels le Centre de perfectionnement des journalistes et l'École supérieure de journalisme de Lille.

Les grands axes 2001:

- En Europe centrale et orientale, soutien à la réforme des cursus de formation théorique et pratique des journalistes professionnels, renforcement de leur rôle de médiateur dans des contextes de transition

démocratique (notamment en Russie avec le centre franco-russe du journalisme à Moscou).

- En Afrique subsaharienne, accompagnement du développement de la presse indépendante par le soutien à l'organisation de la profession et des actions de formation continue au bénéfice de l'ensemble des métiers de la presse et du journalisme.
- En Asie du Sud-Est, actions orientées vers les pays membres de la francophonie : programme de formation de journalistes vietnamiens; soutien apporté aux journaux francophones de la région.

D'une manière transversale, la DGCID pilote un programme de sensibilisation aux problématiques européennes, organisé par la Fondation « journalistes en Europe ». Ce projet permet à des journalistes francophones issus du monde entier de se familiariser avec le fonctionnement de l'Union européenne.

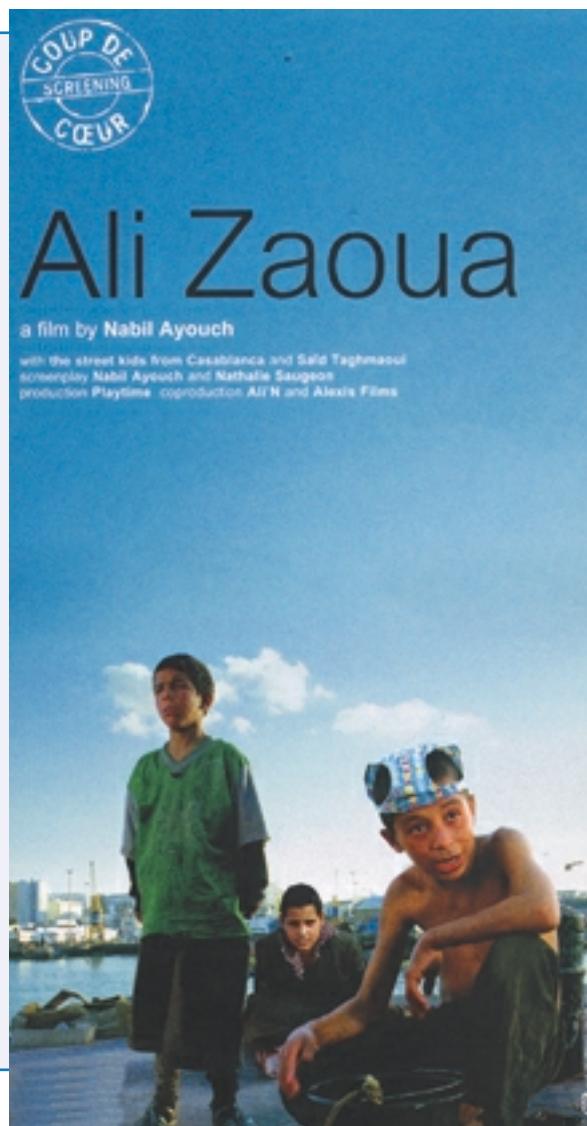
L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

"Fonds Sud cinéma"

Fonds interministériel d'aide à la production cinématographique des réalisateurs du Sud, le Fonds Sud cinéma a soutenu la réalisation de plus de 250 films depuis sa création en 1984. En 2001, 150 projets ont été reçus, 52 films présélectionnés et 32 projets aidés.

À l'affiche 2001 en France :

- ALI ZAOUA de Nabil Ayouch (Maroc), Grand Prix du Festival de Stockholm, " Bayard d'Or " du meilleur comédien et Prix du jury junior au Festival de Namur, Prix du jury cœcuménique à Montréal ;
- PLATFROM de Jia Zhang Ke (Chine), Mostra de Venise, Grand Prix " la Montgolfière d'Or " du Festival de Nantes ;
- KARMEN GEY de Jo Gaye Ramaka (Sénégal) ;
- LES SLOGANS de Gjerj Xhuvani (Albanie), Festival de Cannes, Quinzaine des réalisateurs ;
- LA CIENAGA de Lucrecia Martel (Argentine), Festival de Berlin 2001 ;
- ADANGAMMAN ROI NEGRE de Gnoan M'Bala (Côte d'Ivoire), Prix spécial du jury à Amiens et Prix d'interprétation masculine ;
- LA SAISON DES GOYAVES de Dang Nhat Minh (Vietnam), Festival de Locarno, Festival de Toronto.



Soutenir la formation aux métiers du cinéma

Clé de l'autonomie des productions nationales, la formation a été un axe majeur de la politique d'appui à la production cinématographique des pays du Sud. Trois objectifs ont été privilégiés :

- favoriser l'expression artistique des nouvelles générations par l'accès à une formation initiale aux différents métiers du cinéma. Après le centre de formation ouvert en 2000 au Burkina Faso, deux projets de centres régionaux sont en cours, à l'Île Maurice et au Cameroun ;
- développer la formation professionnelle continue au bénéfice des cadres confirmés du secteur du cinéma ;
- favoriser l'accès aux formations de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), soit dans le cadre du concours international (avec prise en charge des coûts de formation), soit dans celui de l'université d'été de la FEMIS qui accueille chaque année 12 étudiants des pays bénéficiaires du Fonds Sud cinéma

nale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), soit dans le cadre du concours international (avec prise en charge des coûts de formation), soit dans celui de l'université d'été de la FEMIS qui accueille chaque année 12 étudiants des pays bénéficiaires du Fonds Sud cinéma

Les métiers du cinéma : l'expérience burkinabé

En marge de la 16e édition du Festival panafricain de cinéma (FESPACO), la direction de la Cinématographie burkinabé et la DGCID ont mis en place, à titre expérimental, un Centre de formation aux métiers du cinéma à Ouagadougou.

En 2001, les 10 ateliers du Centre de formation aux métiers du cinéma à Ouagadougou ont accueilli 92 étudiants pour suivre des modules animés conjointement par des formateurs français et africains. A l'issue de leur formation, tous les stagiaires ont trouvé des emplois dans l'audiovisuel. En 2002, le Centre devrait fonctionner comme une école de cinéma.

> COOPÉRATION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE

→ **Deux grands objectifs ont orienté l'action 2001 de la DGCID : la promotion de la culture française dans le cadre de la diversité culturelle et le renforcement de l'usage du français dans le monde.**

L'appui aux projets dans les pays de la zone de solidarité prioritaire, un effort particulier en direction de la jeunesse, le soutien à la création contemporaine française et à sa diffusion, et la modernisation du réseau culturel à l'étranger ont été les faits marquants de l'année 2001.

Promouvoir la diversité culturelle et les échanges artistiques

La création culturelle dans les pays en dévelop-

pement a été encouragée et la place de la culture renforcée comme une dimension essentielle du développement.

On retiendra parmi les actions entreprises en 2001 :

- l'aide apportée aux États pour l'élaboration de leurs propres politiques culturelles, notamment le soutien à la conservation et à la valorisation des patrimoines nationaux, et à la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs ;
- le soutien à la professionnalisation des opérateurs culturels, notamment des entreprises culturelles ;
- l'appui à la **création artistique** et son accès aux circuits de distribution internationaux, par la mise en oeuvre de programmes d'appui à la mobilité des artistes et des créateurs, et le soutien à l'organisation de manifestations culturelles internationales, notamment en Afrique.

Ariane Mnouchkine, le Théâtre du Soleil en Extrême-Orient

Bien que puisant ses origines dans les théâtres asiatiques, le Théâtre du Soleil ne s'était encore jamais produit dans les pays d'Extrême Orient. Retour aux sources : la tournée à l'étranger d'Ariane Mnouchkine et de sa compagnie est passée par Tokyo et Séoul avec "Tambours sur la digue", fable moderne dans un royaume imaginaire d'Asie.

Le Théâtre du Soleil quitte rarement sa "Cartoucherie" des bois de Vincennes. "Tambours sur la digue" s'est envolé au printemps 2001 pour quatre destinations lointaines : un hommage aux théâtres asiatiques qui a réveillé un désir d'Asie chez Ariane Mnouchkine et ses acteurs.

Déjà, pour créer la pièce, la troupe avait voyagé en Extrême-Orient. Étudier les formes théâtrales et sentir l'atmosphère : un voyage exceptionnel, a confié Christophe Floderer : " S'engager dans une tournée, pour une troupe permanente comme la nôtre n'était pas sans risques. Les acteurs ont besoin de nouvelles créations à intervalles réguliers, c'est leur nourriture première, celle qui donne sa vitalité au Théâtre du Soleil depuis 37 ans ".



« Tambours sur la digue ».

Centres culturels et instituts français, alliances françaises : moderniser le réseau

En 2001, les établissements culturels français à l'étranger sont entrés dans une phase décisive de réorganisation, un mouvement qui s'est accéléré à la suite du rapport parlementaire présenté en juin 2001 par M. Yves Dauge, alors député.

Les réflexions entreprises depuis 1999 ont abouti à plusieurs mesures destinées à moderniser le réseau : réorganisation du dispositif de suivi budgétaire et d'évaluation ; analyse de la situation des recrutés locaux ; redéfinition des missions, des publics visés et des moyens pour mieux les approcher ; mise en place de moyens budgétaires nouveaux et adaptés.

L'ensemble de ces mesures doit permettre aux établissements culturels français de relancer leur action au service de la diplomatie française : enseignement de la langue française, partenariat culturel et artistique, participation au débat intellectuel, coopération avec le pays partenaire. La réforme du dispositif lancée en Allemagne, au Japon et en Grèce est mise en œuvre et des résultats significatifs sont constatés.

La coopération avec les alliances françaises a également été revue dans ses principes sur la base de l'audit rendu en 2000 par l'Inspection générale des Affaires étrangères : des accords de partenariat conditionneront les collaborations avec les établissements de ce réseau. La convention avec l'Alliance française de Paris, renouvelée à l'automne 2001, a confirmé le rôle d'animation internationale de cette dernière.

Accélérer la modernisation des établissements culturels français à l'étranger

Les établissements culturels français à l'étranger ont fait l'objet en 2001 d'une attention toute particulière. Un travail de fond a été entrepris pour la

modernisation de ce réseau sans égal. Des outils destinés à assurer un meilleur suivi budgétaire et d'évaluation ont été mis en place. La question sensible des conditions des recrutés locaux a également fait l'objet d'une étude approfondie. Une "note d'orientation générale" a été élaborée à l'issue d'une large consultation de l'ensemble des agents intéressés et d'un processus de concertation avec tous les services concernés du ministère des Affaires étrangères.

COOPÉRATION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE

L'Association française d'action artistique (AFAA)

L'Association française d'action artistique, est l'opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication pour les échanges culturels internationaux. Le ministère des Affaires étrangères apporte près de

moine, des arts appliqués et de l'ingénierie culturelle

A la croisée des différents milieux artistiques et des représentations culturelles françaises à l'étranger, l'AFAA bénéficie du partenariat des grandes institutions, du secteur privé et de nombreuses collectivités locales françaises.

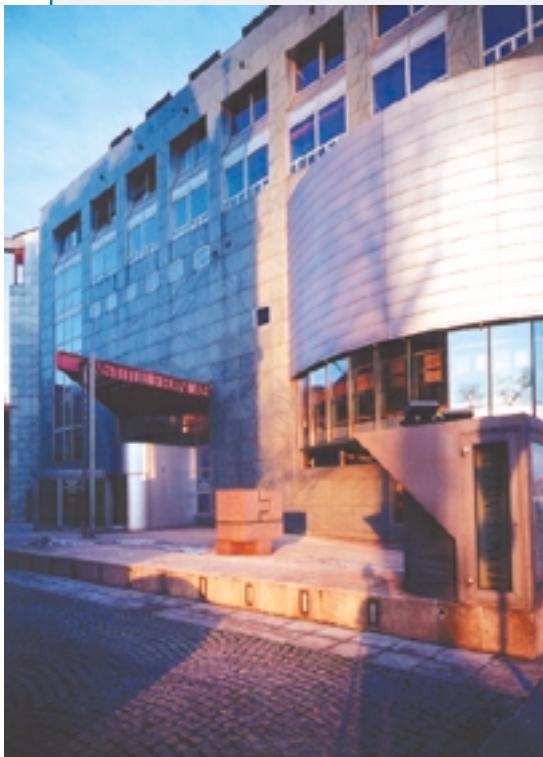
En 2001, l'AFAA a mené des actions de diffusion et mis en œuvre des projets de coopération, de coréalisations, de formation et de résidences d'artiste dans le monde entier. Elle a contribué, dans un esprit de réciprocité, à l'accueil des cultures étrangères en France par l'organisation des saisons culturelles étrangères.

Elle a également soutenu la promotion et la diffusion des expressions artistiques africaines contemporaines, au moyen de son programme Afrique en créations qui prend en compte la dimension de développement culturel et social en Afrique. Dans ce cadre, l'AFAA a fédéré les moyens et favorisé l'émergence de nouveaux talents. Elle a soutenu la professionnalisation des opérateurs et les grandes manifestations de la création en Afrique, parmi lesquelles les Rencontres photographiques de Bamako, les Rencontres de la création chorégraphique d'Antananarivo, ou encore "Dak'art".

Son centre de ressources (avec un accès en ligne à des bases de données sur les créateurs contemporains français et africains) et ses publications (Rézo international, Chroniques de l'AFAA...) ont complété ce dispositif en l'actualisant en permanence.

Ce sont plus de 1000 projets qui ont ainsi été développés dans plus de 140 pays, par plus d'un millier d'artistes et de compagnies, au cœur des échanges et des dialogues nécessaires et réciproques entre la culture française et les cultures du monde.

Pour en savoir plus :
<http://www.affaa.asso.org>



Institut français de Budapest.
Laszló Lugo Lugasi - photographe

70 % du budget annuel de l'association, le ministère de la Culture et de la Communication y contribuant à hauteur de 8%.

Son action couvre les domaines des arts de la scène, des arts visuels, de l'architecture, du patri-

COOPÉRATION CULTURELLE
ET LANGUE FRANÇAISE

Le réseau 2001 des centres et instituts culturels français : quelques chiffres

Le réseau culturel français est composé de 367 implantations dans 145 pays : 151 centres culturels et 219 alliances françaises ayant passé une convention de partenariat.

■ Centres et instituts culturels du ministère des Affaires étrangères

- 151 établissements à vocation pluridisciplinaire (+ 68 annexes) et 4 centres franco-étrangers répartis dans 92 pays, dont 76 en Europe et 44 en Afrique ;
- 537 agents rémunérés par le ministère des Affaires étrangères pour un coût global de 46 649 400 euros, et environ 5000 agents recrutés locaux ou vacataires.
- Subventions et soutiens 2001 :
 - fonctionnement : 41 035 000 euros,
 - appuis aux actions de coopération : 24 036 000 euros,
 - crédits de paiement pour investissements et rénovations immobilières : 6 097 960 euros,
 - Fonds d'intervention pour les médiathèques, centres d'information sur la France contemporaine (FICRE) :

- 1 316 400 euros,
- Fonds d'intervention pédagogique (FIP) : 314 960 euros.
- Actions vers les pays en voie d'adhésion à l'Union européenne : 849 300 euros.
● Activités 2001 :
 - 11 000 manifestations culturelles,
 - 3 600 000 prêts de documents à 262 280 inscrits aux médiathèques,
 - 1 500 000 heures de cours de langues pour 162 200 élèves.

■ Alliances françaises subventionnées

- 219 alliances françaises subventionnées, dont 122 en Amérique du Nord et du Sud, 49 en Afrique non-francophone et 39 en Asie et Océanie ;
- 320 agents rémunérés par le ministère des Affaires étrangères pour un coût global de 24 240 000 euros.
- Subventions et soutiens 2001 :
 - fonctionnement : 10 512 000 euros (dont 533 000 euros pour l'Alliance française de Paris),
 - immobilier : 2 850 000 euros,
 - Fonds d'intervention pour les médiathèques, centres d'informations sur la France contemporaine (FICRE) : 535 900 euros,
- Activités 2001 :
 - 400 000 élèves différents inscrits au cours de l'exercice 2000-2001.



Projet du Centre culturel français de Riga (Lettonie).

Aider la diffusion de la pensée française

Les grands programmes en cours ont été poursuivis, notamment les programmes d'aide à la publication et d'équipement des médiathèques-centres de ressources sur la France contemporaine. Un effort particulier a porté en 2001 sur la diffusion des revues françaises à l'étranger.

L'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) a développé un site internet (<http://www.adpf.asso.fr>) permettant de mieux faire connaître l'activité intellectuelle et culturelle en langue française dans le monde. Dans la zone de solidarité prioritaire, les projets en faveur de la lecture publique et des centres de documentation ont été multipliés.

Appui au livre et à l'écrit dans les pays de la zone de solidarité prioritaire

Au cours de l'année 2001, la coopération française a développé une politique du livre au bénéfice de l'ensemble des pays de la zone de solidarité prioritaire, la présence de l'écrit constituant un élément essentiel des stratégies de développement et de valorisation des ressources humaines. Une politique d'ensemble a été définie pour agir sur toute la filière du livre.

Les objectifs prioritaires retenus ont été les suivants :

- soutien à l'essor d'un réseau de bibliothèques, instruments essentiels pour l'accès au savoir à l'échelon local ;

- aide à la professionnalisation des acteurs (bibliothécaires, éditeurs, libraires) et à leur intégration dans l'environnement de l'édition locale ;
- soutien à la création et à la diffusion ainsi qu'à l'extension du réseau de distribution ;
- développement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

En 2001, 16 programmes "Lecture publique et accès documentaire" ont été lancés dans les pays de la zone de solidarité prioritaire, dont 4 nouveaux projets dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire pour un montant de 5,1 millions d'euros : Congo, Maroc, Maurice, République démocratique du Congo.



Don de livres aux élèves de la commune de Masina - Kinshasa (RDC).

Promouvoir l'usage du français dans le monde

La promotion du français a pour objet de renouveler l'image de notre langue autour de représentations nouvelles.

La politique du ministère des Affaires étrangères,

destinée à assurer au français sa place dans le monde et à maintenir son rôle de langue internationale, s'est inscrite dans le contexte d'une société mondiale de l'information où la diversité linguistique est un élément de la diversité culturelle.

En 2001, les grandes orientations ont été les suivantes :

- encourager l'enseignement de deux langues vivantes étrangères, en particulier en Europe ;
- appuyer les systèmes éducatifs des pays de la zone de solidarité prioritaire où la langue française, dans une logique d'aide au développement, joue un rôle majeur pour favoriser l'ouverture internationale.
- renforcer le statut international du français, en liaison avec les institutions de la francophonie, et notamment l'Agence intergouvernementale de la francophonie pour la réalisation d'un site portail à l'attention de la communauté francophone ;
- développer l'usage professionnel de la langue française ;

- soutenir la mise en place de pôles d'excellence d'enseignement en français, notamment dans l'enseignement secondaire et les sections bilingues ;
- valoriser l'image de la langue française, en s'appuyant sur les vecteurs de l'audiovisuel, éducatif ou grand public... et les vecteurs des technologies de l'information et de la communication ;
- renforcer l'appui au réseau associatif, en particulier la Fédération internationale des professeurs de français à laquelle a été confiée la réalisation de la revue 'Le français dans le monde', aidée par de hautes personnalités de la francophonie.



« Retrouvez le sourire » une méthode d'apprentissage du français sur internet.

COOPÉRATION CULTURELLE
ET LANGUE FRANÇAISE

Les lycées et collèges français à l'étranger

Le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) financé par le ministère des Affaires étrangères a connu durant l'année scolaire 2000-2001 une grande stabilité. Si le nombre total d'élèves a peu changé (158 162), celui des Français

a de nouveau augmenté (67 796). Ceux-ci ont représenté 43 % des effectifs, au lieu de 39 % en 1993. En huit ans, les établissements ont accueilli 8 000 élèves supplémentaires, presque uniquement français.

Le nombre des établissements s'élève à 266, dont 199 conventionnés avec l'Agence et 67 gérés directement par elle. Quant au nombre de personnels titulaires (6 132), il s'est légèrement accru. Depuis 4 ans, l'Agence compte ainsi 145 titulaires de plus.

Les bourses d'excellence de l'AEFE

Chaque année, l'AEFE met en place un programme de bourses d'excellence destiné à de brillants élèves étrangers de ses établissements, titulaires d'un baccalauréat français avec mention bien ou très bien.

Elles permettent à ceux dont la famille ne pour-

raît financer le voyage et l'hébergement en France, de venir poursuivre leurs études supérieures en France, dans une classe préparatoire aux grandes écoles ou en 1er cycle universitaire.

105 bourses ont été attribuées en 2001, après sélection de 285 dossiers en provenance de 53 pays. Ce programme est désormais complété par celui des bourses Major qui permettent aux étudiants de continuer leur cursus soit dans une grande école soit dans un 2ème ou 3ème cycle universitaire. Près de 3 boursiers d'excellence sur 4 ont bénéficié d'une bourse Major en 2001.



Centre de Clairefontaine.

Développer les échanges de jeunes et le sport de haut niveau

L'action développée par la DGCID dans le domaine de la jeunesse et des sports de haut niveau est une spécificité forte de la coopération française. L'année 2001 a été marquée par :

- l'élargissement du champ géographique de la coopération, notamment aux pays asiatiques ;
- l'ouverture vers de nouvelles disciplines

(escrime, rugby) et vers de nouveaux partenariats ("Sport sans frontières") ;

■ l'importance donnée au secteur de la formation, avec la mise en place d'un projet du Fonds de solidarité prioritaire "La formation au service d'une organisation pérenne du secteur sportif et de l'insertion des jeunes par le sport" ;

■ le soutien à la préparation de grandes manifestations sportives, parmi lesquelles la Coupe d'Afrique des Nations au Mali, et la Coupe du monde de football au Japon et en Corée.

COOPÉRATION CULTURELLE
ET LANGUE FRANÇAISE

La coopération 2001 "jeunesse et sports de haut niveau", c'est également :

- près de 10 000 jeunes étrangers invités en France, et autant de jeunes Français qui se sont rendus à l'étranger dans le cadre de projets culturels et éducatifs ;
- environ 500 jeunes athlètes, africains pour la plupart, qui ont bénéficié de bourses de formation de courte

durée dans de nombreuses disciplines sportives ;

- près de 80 athlètes confirmés, qui se sont entraînés dans les centres de haut niveau de Tunis, Abidjan, Dakar et Maurice. Pour la première fois, une athlète formée au centre de Dakar, Amy Mbacke Thiam, a été médaillée d'or du 400 mètres plat aux championnats du monde d'athlétisme à Edmonton, au mois d'août 2001 ;
- l'aide technique des conseillers pédagogiques sportifs itinérants et le soutien financier à de nombreux stages, tournois et championnats qui ont contribué à la progression du sport dans les pays de la zone de solidarité prioritaire.

Parmi les autres grandes manifestations sportives soutenues en 2001:

- la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2008 ;
- les IV^e Jeux de la Francophonie (Ottawa-Hull) ;
- les XIV^e Jeux méditerranéens (Tunis) ;
- les Jeux des jeunes de l'Océan indien (Tananarive) ;
- l'opération " Allons en France " autour de l'Exposcience internationale de Grenoble pour 150 jeunes du bassin méditerranéen.

> **LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION NON GOUVERNEMENTALE**

→ **Au sein de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement, la mission pour la Coopération non gouvernementale est chargée :**

- **de favoriser la concertation avec les acteurs non gouvernementaux, société civile, associations de solidarité internationale ;**
- **de développer les synergies avec les actions de coopération décentralisée mises en oeuvre par les collectivités locales françaises.**

L'année 2001 a constitué une transition forte pour la coopération non gouvernementale. L'augmentation du nombre des actions et l'engagement des opérateurs publics, semi-publics et privés, dans la plupart des champs de la coopération internationale et de l'aide au développement, ont parti-

cipé à la régulation et à la maîtrise de la mondialisation.

En 2001, les moyens mis en œuvre par la DGCID dans le domaine de la coopération non gouvernementale ont augmenté de plus de 30% par rapport à l'année précédente, atteignant au total un montant de 64,58 millions d'euros, dont 60% consacrés aux projets de terrain, 30% au volontariat et le reste en faveur de l'éducation au développement.

L'augmentation la plus forte a concerné les cofinancements d'actions d'ONG dans les pays relevant de la zone de solidarité prioritaire : environ 26 millions d'euros contre 10,38 en 2000. Le nombre d'opérations financées, a été supérieur à 450. Plus de 50% des aides ont bénéficié aux pays de la zone de solidarité prioritaire. L'Afrique subsaharienne a représenté près d'un tiers du total des aides.

Trois priorités ont orienté les actions 2001 :

- soutenir la présence de jeunes français à l'étranger par le biais du volontariat (31,5% des moyens). La réflexion approfondie sur les relations à développer avec l'Association française des volontaires de progrès (AFVP), devrait conduire à un recours plus performant à ce type de volontariat après la suppression du service national.
- accompagner l'action des collectivités locales (13,6% des moyens). Les différentes rencontres et assises de la coopération décentralisée, tenues au cours de l'année 2001, ont ainsi constitué des temps forts. Ces manifestations ont favorisé une meilleure implication des collectivités locales et des acteurs français dans les problématiques de l'aide au développement.

■ appuyer l'action des associations de solidarité internationale (54,9% des moyens). Pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux partenaires associatifs, en particulier au Sud et des nouveaux chantiers amorcés, une réflexion a été lancée pour renforcer la cohérence de nos orientations avec les priorités stratégiques des autres directions du ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, les ONG ont été étroitement associées aux grandes négociations internationales.

Des pistes nouvelles ont également été ouvertes, comme la recherche de synergies entre collectivités locales et ONG, la prise en compte des problématiques des organisations internationales de migrants ou la formation des sociétés civiles du Sud.

COOPÉRATION NON GOUVERNEMENTALE

Programme d'appui aux collectivités locales yougoslaves

L'État et les collectivités locales yougoslaves sont confrontés à une conjoncture économique difficile et une situation politique régionale extrêmement fragile. En dépit de la réintégration de la République fédérale de Yougoslavie dans la communauté internationale, les nouvelles équipes municipales ont dû faire face aux demandes d'aide de centaines de milliers de réfugiés et de personnes rendues très vulnérables. C'est dans ce contexte qu'a été conçu en liaison avec Cités Unies France, un programme d'appui aux collectivités locales yougoslaves. Ce programme est destiné à renforcer le niveau de compétence de l'ad-

ministration locale grâce à de nouveaux partenariats avec des collectivités françaises. Celles-ci ont constitué un réseau d'appui institutionnel fondé sur l'échange d'expériences et de savoir-faire. Un centre d'information et de conseil est en cours de création au sein de la Conférence permanente des villes yougoslaves, interlocuteur privilégié du Gouvernement et des bailleurs de fonds.

Suite à la signature d'un accord de partenariat le 30 juin 2001 et à la mise en place par le ministère des Affaires étrangères d'un crédit d'un montant de 192 500 euros, plusieurs collectivités territoriales françaises se sont déjà mobilisées parmi lesquelles, le conseil régional d'Île-de-France, les conseils généraux du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin, et les villes de Suresnes, Poitiers, Boulogne-Billancourt, Nevers et Laon.

3ème Assises nationales de la Coopération décentralisée 26-27 novembre 2001, Paris

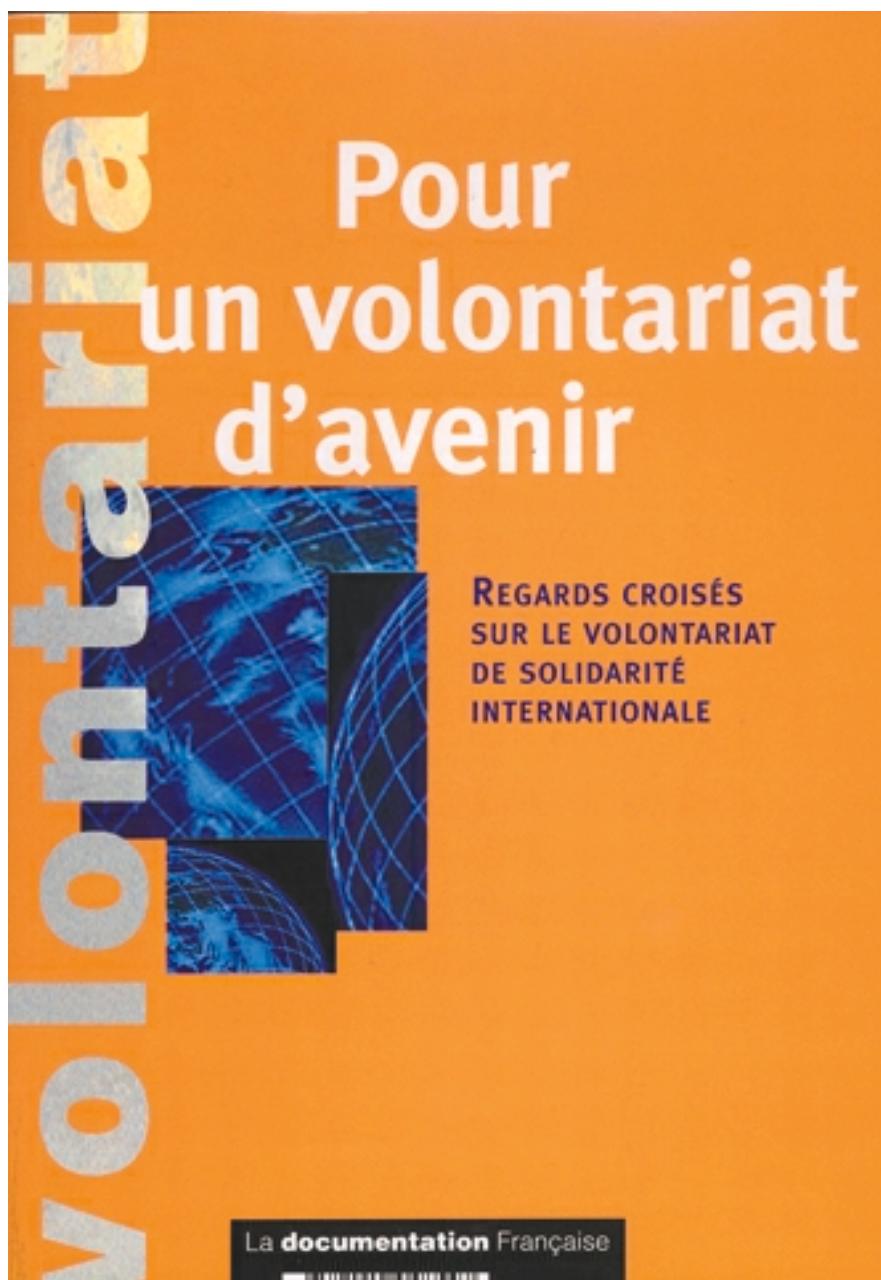
Près de 700 personnes ont participé, les 26 et 27 novembre 2001, aux 3^e Assises nationales de la coopération décentralisée organisées à l'Institut du monde arabe à Paris par le ministère des Affaires étrangères sur le thème "L'action internationale des collectivités locales : engagement citoyen et mondialisation".

Ces journées, précédées par une série de rencontres organisées tout au long de l'année 2001, en France comme à Strasbourg, Lyon, Issy-les-Moulineaux, Créteil et à l'étranger comme à Bratislava, au Québec, à Budapest ou à Fès, ont rassemblé un grand nombre d'élus et de

personnalités qualifiées de la société civile, tous fortement engagés dans des actions de coopération décentralisée.

Le thème général, retenu pour 2001, privilégiait la mobilisation des acteurs et le développement de nouveaux partenariats, dans un environnement dominé par l'élargissement de l'Union européenne, l'émergence de nouvelles collectivités locales tant au Sud qu'à l'Est et l'affirmation des villes sur la scène internationale des collectivités. Des débats stimulants ont largement abordé les différentes stratégies de l'action internationale des collectivités locales, ainsi que l'engagement citoyen face à la mondialisation.

Les actes des Assises et leur document préparatoire sur l'état des lieux de la coopération décentralisée réalisé par l'Observatoire des politiques publiques en Europe du Sud (OPPES) de l'université de Montpellier, font l'objet d'une publication par la DGCIID.



LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines dans la coopération internationale sont au cœur des réflexions du ministère des Affaires étrangères. Depuis sa création en 1998, l'investissement dans la ressource humaine a fait partie des priorités de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement, soutenue par la direction des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères. L'élaboration d'une culture commune, l'évolution des compétences et leur adaptation aux métiers de la coopération, l'identification des nouveaux besoins, l'élargissement des "viviers" de recrutement des agents, la spécialisation des formations, la mobilité des personnels, la réforme de l'assistance technique, ont été les grands chantiers de la DGCID. Ils sont poursuivis, en partenariat avec les autres ministères et la société civile.

LE CAPITAL HUMAIN DE LA DGCID

Directement issue de la réforme du dispositif français de coopération de 1998, la direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) est le cœur, administratif et stratégique, de la "toile" de la coopération

française. A travers le réseau ou à l'administration centrale, la DGCID est chargée de faire vivre l'esprit de la réforme et d'en mettre en œuvre les orientations politiques.

➤ DES HOMMES ET DES FEMMES SUR TOUS LES TERRAINS DE COOPÉRATION DANS LE MONDE

Au sein des services de coopération et d'action culturelle dans les ambassades de France, dans les centres et instituts culturels ou dans le réseau des Alliances françaises, dans les centres de recherche en sciences sociales et humaines, ou comme experts de l'assistance technique, un peu plus de 7000 agents sont détachés à l'étranger en 2001. A ce nombre, s'ajoutent environ 5000 personnes recrutées localement et 585 agents en poste à la direction générale à Paris.

Cette forte dimension humaine de la coopération française, remarquable sur le terrain et dont la qualité est reconnue par tous les pays partenaires et les agences de développement, est renforcée par tous les experts des grands opérateurs de la coopé-

ration française, comme l'Agence française de développement (AFD), le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Elle est également relayée par les quelque 6000 enseignants et agents du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), et les personnels travaillant pour les opérateurs des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la culture ou de l'audiovisuel, parmi lesquels EGIDE, le CNOUS, l'agence EduFrance, l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), Radio France International (RFI), TV5, etc.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE TALENTS

La création de la DGCID a largement dépassé le cadre d'une simple "reconstruction" administrative. A la croisée de la coopération de solidarité et d'influence, elle a été chargée d'accélérer la fusion des cultures héritées des autres directions du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Coopération.

Aujourd'hui, cette osmose est réalisée. Faire de cette diversité des talents un talent collectif au service de la politique étrangère de la France, a été le défi relevé par la DGCID et son réseau à l'étranger. Sa culture commune, fondée sur le partage des savoir-faire et des sensibilités de chacun, associe désormais, dans une même volonté politique, les logiques de solidarité et d'influence.

Techniciens du développement, ingénieurs,

universitaires, enseignants, chercheurs, médecins, magistrats, agronomes, économistes, administrateurs, statisticiens, spécialistes du livre, de l'enseignement du français ou de la culture, et diplomates, développent ensemble une pratique de plus en plus interdisciplinaire de la coopération internationale.

Tout en demeurant majoritaires en 2001, exerçant leurs compétences "naturelles" dans la coopération éducative, linguistique, universitaire ou de recherche, les personnels issus de l'enseignement et de l'université sont de plus en plus amenés à côtoyer, dans le réseau à l'étranger ou au sein de la DGCID, des agents choisis dans les milieux culturels et artistiques, dans le secteur de l'économie et des entreprises, ou dans les autres ministères techniques et la fonction publique territoriale.

LE CAPITAL HUMAIN DE LA DGCID

Réunion des agents du réseau de coopération et d'action culturelle (23-25 juillet 2001)

Les rencontres annuelles des agents du réseau de coopération et d'action culturelle se sont déroulées les 23, 24 et 25 juillet 2001 au Palais des congrès à Paris.

Cette réunion a réuni un peu plus de 1000 participants dont environ 500 agents du réseau en poste à l'étranger, 250 agents du ministère des Affaires étrangères en poste à Paris. 250 invités, français et étrangers ont également participé aux travaux.

De nombreuses personnalités étrangères ont enrichi le débat par leur intervention. Étaient notamment présents : Mme la Baronne Helena Kennedy, présidente du British Council, Mme Monika Griefahn, présidente de la Commission Culture et Médias au Bundestag, Mme Aïcha Bah Diallo, sous-directrice générale adjointe pour l'éducation de l'UNESCO, M. Jorge Castañeda, ministre des Affaires étrangères des États-Unis du Mexique, M. Ghassan Salamé, ministre de la Culture du Liban, M. Jorge Semprun, écrivain, M. Wyndham James, directeur du développement d'OXFAM à Londres, M. Tidjane Thiam, consultant senior chez Mc Kinsey.

D'autres personnalités françaises, directement concernées par la place de la France dans le monde, se sont également exprimées, illustrant la diversité

des travaux de la DGCID : M. Arnaud Lagardère, M. Pierre Lescure, M. Louis Schweitzer, M. Jean-François Kahn, M. Régis Debray, M. Erik Orsenna, M. Luc Besson, M. Marc Tessier, M. Daniel Toscan du Plantier, M. Jean-Louis Bianco ou M. Bernard Cassen.

En marge des débats, de nombreux acteurs de la coopération internationale et du développement étaient présents aux réunions grâce à leurs stands : ADIT, ADPF, AFAA, AUF, Alliance française, AFVP, Bureau Export, CCFD, CCIP, CIEP, CNED, CNOUS, Coordination Sud, CUF, Cytale, EduFrance, Egide, FIPF, Francophonie diffusion, Guilde européenne du Raid, HCCI, MCM International, OSIM, Paris Première, Plate-forme du commerce équitable, RFI, TV5, CFI et URD Post-Mitch.



> AU COEUR DES MÉTIERS DE LA COOPÉRATION DE DEMAIN

La DGCID, avec le soutien de la direction des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères, a renforcé son investissement dans la ressource humaine. Priorité a été donnée à la recherche de nouvelles compétences afin d'élargir les "viviers" de recrutement, ainsi qu'à la **formation continue**, notamment dans les secteurs où les enjeux sont importants comme ceux de la connaissance approfondie des sociétés contemporaines ou des mécanismes de la coopération multilatérale.

Au côté des profils "traditionnels" de la diplomatie culturelle, se sont multipliés, au sein du réseau, des postes régionaux de coopération multilatérale (New Delhi, Le Caire créés en 2001), et dans les secteurs où l'expertise française a été particulièrement sollicitée, des postes d'attachés spécialisés. C'est le cas notamment pour l'audiovisuel et la coopération scientifique et universitaire.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'année 2001. Une "task-force" sur les ressources

humaines a été créée, relayée par des "groupes de travail sur objectif". En concertation avec les autres directions du ministère des Affaires étrangères, des cycles d'information et de formation ont été organisés. La réflexion collective sur l'évolution des métiers, la modernisation du réseau culturel et les nouvelles fonctions stratégiques de l'assistance technique a été renforcée.

En concertation avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France, la DGCID a poursuivi la définition des profils de poste, soumis ensuite à la direction des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères. Le principe des "lettres de mission" est également étendu à tous les agents affectés à l'étranger. Elles permettent d'orienter leur action au plus près des besoins des partenaires.

La formation : une priorité de la DGCID

En concertation avec les directions sectorielles de la DGCID, une cellule des ressources humaines, directement rattachée à la direction générale, a été chargée de l'inventaire et de l'étude prospective des besoins en formation des agents.

En 2001, les axes prioritaires, présentés et retenus par la direction des ressources humaines du ministère, pour les stages de formation proposés aux agents, ont été les suivants :

- l'évaluation ;
- la gestion budgétaire et les nouvelles procédures comptables ;
- la coopération multilatérale ;
- le management et les ressources humaines ;

- les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour compléter ces stages, des séminaires et des "espaces débats/réflexions" ont été organisés. Parmi eux, deux cycles longs centrés sur "Perfectionnement aux questions de coopération et développement" et "Articulation des actions de coopération dans les contextes bilatéral et multilatéral".

Parallèlement, deux autres chantiers ont été lancés par la cellule des ressources humaines : l'établissement d'un référentiel de compétences en appui à la politique de recrutement et de formation des agents du réseau culturel à l'étranger. Et dans le cadre de la modernisation de l'Etat, en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale et des universités, la définition d'un plan de formation diplômante permettant la validation des acquis professionnels.

La réforme de l'assistance technique française

L'assistance technique représente un avantage comparatif de la coopération française. La réforme entreprise en 2001 a visé à renforcer l'efficacité de cet instrument exceptionnel. Cette réforme fait suite à une demande du Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) lors de sa réunion du 22 juin 2000. Elle a fait l'objet d'une large réflexion, conduite par le ministère des Affaires étrangères, avec les autres administrations concernées, dont le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et celui de la Fonction publique et de la Réforme de l'État. Une vaste consultation des ambassades a été menée.

■ Près de deux mille experts français dans le monde sont aujourd'hui mis à la disposition d'organismes publics étrangers par le ministère des Affaires étrangères.

Ces ingénieurs, enseignants, chercheurs, juristes, économistes, appuient la politique de solidarité de la France à l'étranger. Ils répondent à une demande des pays émergents, en développement, en transition ou en sortie de crise. Ils facilitent le dialogue au meilleur niveau avec les institutions d'enseignement ou de recherche des pays développés. Ils contribuent à la promotion de la diversité culturelle.

■ L'assistance technique est un avantage comparatif de la coopération française.

L'époque est révolue où vingt mille coopérants intervenaient dans les seuls pays d'Afrique franco-phone, en substitution à des cadres locaux. De nos jours, les besoins ressentis par les partenaires émergents et en développement ont changé. Les États recherchent toujours les conseils et l'efficacité des experts français, placés au cœur même de leurs administrations publiques. Ils apprécient leur rôle de médiateur et d'interlocuteur avec les organismes de coopération internationale. De même que celui de relais pour les organismes français, les administra-

tions, collectivités locales, universités et organisations non gouvernementales.

■ La réforme permet de mieux répondre aux nouveaux besoins des pays partenaires.

L'appui à l'État de droit et le soutien à la réforme administrative, largement reconnus aujourd'hui comme des éléments indispensables au développement durable, nécessitent une approche renouvelée, plus souple dans ses modalités. L'aide à la commercialisation offre également un vaste champ de coopération directement complémentaire du volet commercial de la politique française en faveur des pays en développement. Souvent, ces nouveaux besoins ne sont pas couverts par la "consultance" privée et font appel, pour des périodes brèves de quelques semaines à plusieurs mois, à des compétences très "pointues" présentes dans les administrations de l'État, des collectivités territoriales ou des milieux hospitaliers, mais aussi dans le secteur privé.

■ Au-delà de l'harmonisation de ses régimes de gestion, accomplie en concertation avec les représentants des personnels concernés, plusieurs objectifs ont orienté la réforme de l'assistance technique :

- rendre plus efficaces, plus rapides et plus transparentes les procédures qui permettent de mobiliser l'expertise et les savoir-faire français, des secteurs publics et privés, pour des actions de coopération internationale ;
- développer, parallèlement à une assistance technique "résidentielle" d'une durée de un à six ans, une assistance technique de courte durée, d'une durée de quelques semaines à quelques mois et pouvant être effectuée sous la forme de séjours fractionnés. Les consultations réalisées montrent en effet que cette dernière forme d'assistance est appelée à connaître une montée en puissance progressive.

Enfin, pour mieux répondre à la diversité des domaines d'intervention de l'assistance technique, la réforme a prévu de renforcer l'analyse des nouveaux besoins et la constitution de "viviers" de compétences.

LES AGENTS DU RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE A L'ÉTRANGER

En 2001, 7000 hommes et femmes sont en mission dans les structures du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger.

Depuis la réforme du dispositif français de coopération en 1998, les "viviers" de recrutement ont été diversifiés. La DGCID fait de plus en plus appel aux compétences recherchées auprès des ministères techniques (9 sont représentés en 2001), des collectivités territoriales, et de la société civile (économie, art et culture...).

> LA RÉPARTITION DES MISSIONS

Répartition des agents par mission

	Effectifs	% du total des effectifs
AGENTS EN SERVICE ET ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS		
Service de coopération et d'action culturelle (SCAC)	635	9%
Centre médico-social (CMS)	24	0,3%
Centre culturel ou institut français	449	6,3%
Centre de recherche	68	0,8%
Alliance française	254	3,6%
TOTAL	1430	20%
AGENTS CIVILS EN ORGANISME ÉTRANGER		
Assistants techniques (décret de 1967)	444	6%
Assistants techniques (décret de 1992)	1452	21%
TOTAL	1896	27%
DÉTACHÉS ADMINISTRATIFS		
Détachés administratifs (T3 - service et établissement français)	247	4%
Détachés administratifs (T4 - organisme étranger)	1646	23%
TOTAL	1893	27%
COOPÉRANTS DU SERVICE NATIONAL/ VOLONTAIRES INTERNATIONAUX		
CSN/VI (T3 - service et établissement français)	471	7%
CSN/VI (T4 - organisme étranger)	1317	19%
TOTAL	1788	26%
TOTAL DES EFFECTIFS	7007	100%

Environ 600 agents à l'administration centrale, et un peu plus de 7000 à l'étranger (hors effectifs des personnels des établissements de l'AEFE) sont répartis en deux groupes :

- les agents affectés auprès des services ou établissements culturels à l'étranger ;
- les agents affectés auprès d'un État ou d'une insti-

tution partenaire, au titre de l'assistance technique. Budgétairement, les premiers relèvent de crédits de fonctionnement (titre III) du ministère des Affaires étrangères, les seconds de crédits d'intervention (titre IV). Plus des 2/3 des agents en poste à l'étranger exercent en Europe et en Afrique.

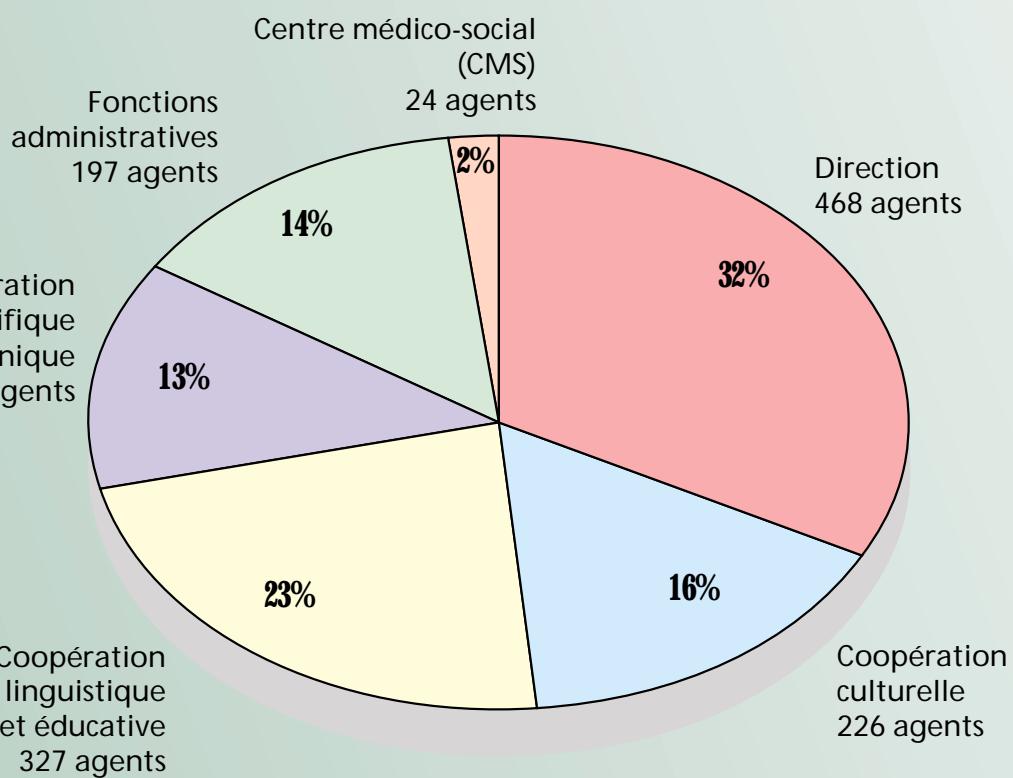
LES RESPONSABILITÉS

Trente deux pour cent des agents expatriés en poste à l'étranger dans les structures françaises ont occupé les fonctions de directeur d'un établissement culturel (Alliance française, centre ou institut), ou de recherche. Les autres ont exercé, dans les services

de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades, des fonctions de conseillers, attachés ou chargés de mission dans les différents secteurs de la coopération.

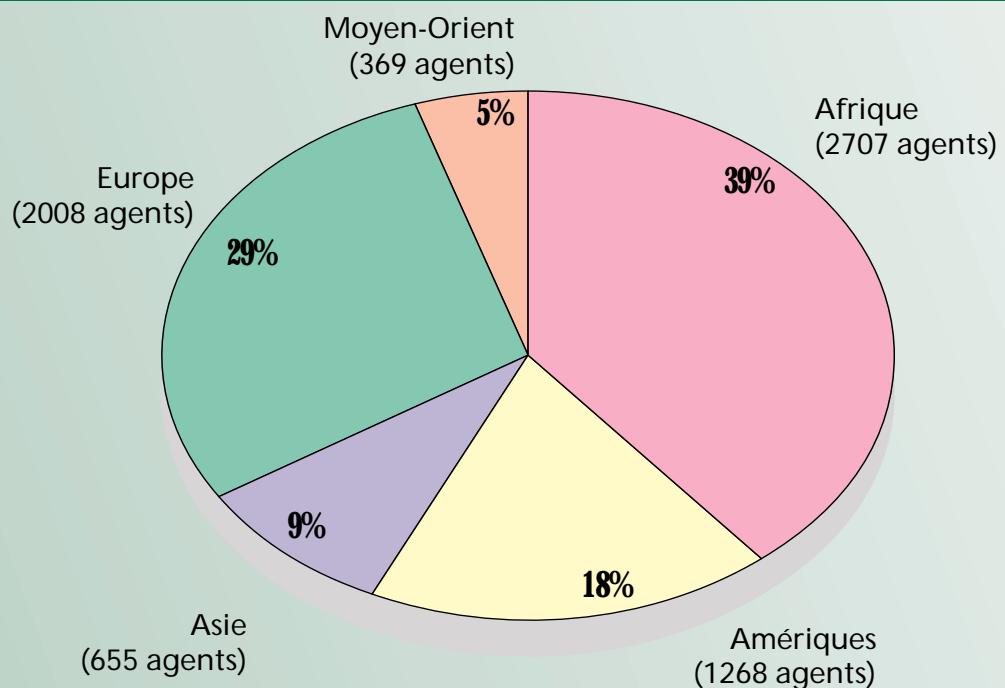
Répartition des agents par fonction *

*Agents en poste dans les services de coopération et d'action culturelle des ambassades et dans les centres culturels et instituts français, hors assistance technique.

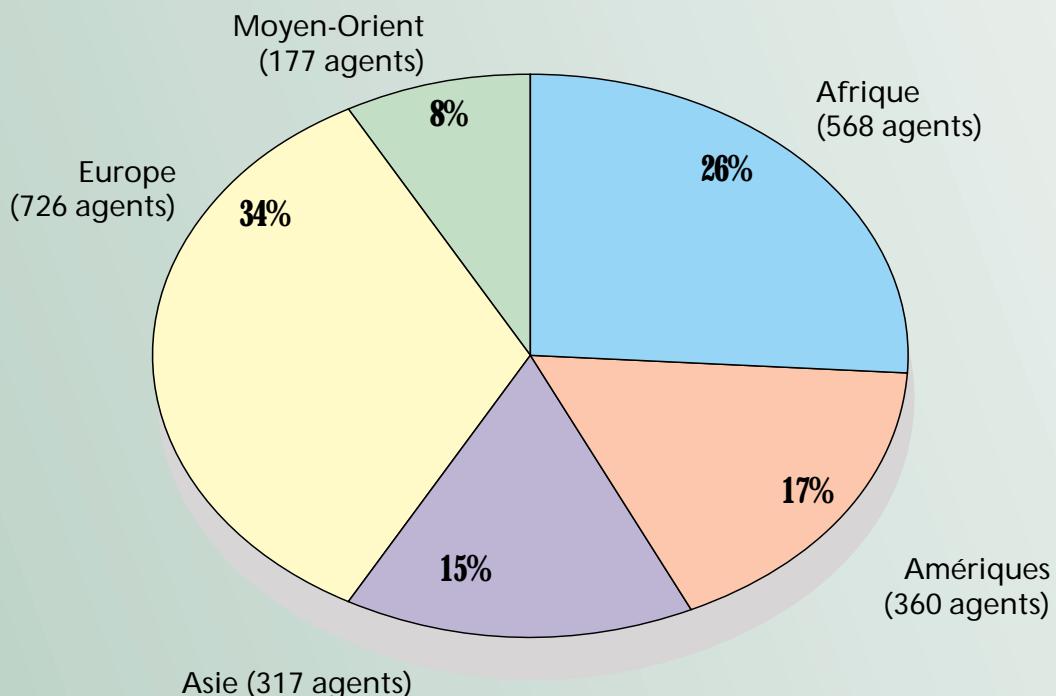


> LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENTS

Répartition des agents du réseau de coopération et d'action culturelle



Répartition géographique des agents en service et établissement français à l'étranger



La répartition géographique des experts de l'assistance technique

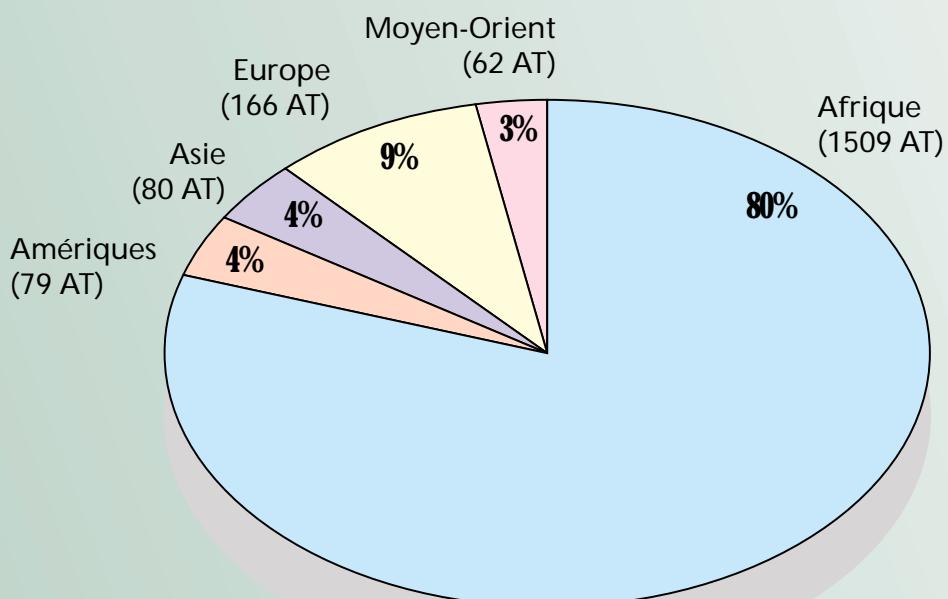
Les quelque 2000 experts de l'assistance technique sont mis à la disposition d'organismes publics étrangers par la coopération française. Ingénieurs, enseignants, chercheurs, juristes, économistes, agronomes... ils appuient la politique de solidarité de la France avec les pays en développement, au premier rang desquels les États francophones du continent africain.

Dans le cadre de la réforme entreprise en 2001, l'assistance technique intervient de plus en plus, selon

des modalités nouvelles, dans les pays en développement anglophones, en Europe centrale et orientale et en Asie. Ses compétences sont de plus en plus spécifiques, à l'image des missions qui leur sont confiées, comme les actions de coopération dans les zones géographiques en sortie de crise.

En 2001, le secteur d'intervention le plus important de l'assistance technique française est demeuré celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, du français et de l'action culturelle (55% des experts de l'assistance technique), suivi par ceux de la santé et de l'action sociale (15%), du développement rural (12%) et de l'économie et des infrastructures (12%), du développement institutionnel et de l'État de droit (6%).

Répartition géographique des assistants techniques



LES OPÉRATEURS ET LES PARTENAIRES DE LA DGCID

La France dispose d'un vaste réseau d'expertise et de "maîtres d'oeuvre" dont les compétences sont mobilisables par la DGCID. Des laboratoires universitaires et de recherche spécialisés aux "grands" opérateurs dont les actions s'inscrivent dans le champ large de la politique de coopération internationale, tous ces organismes ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de l'ensemble des programmes de coopération et d'aide au développement coordonnés par la DGCID.

- Acojuris
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence EduFrance
- Agence française de développement (AFD)
- Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA)
- Agence française de valorisation de la recherche (ANVAR)
- Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)
- Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT)
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
- Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
- Aire Développement
- Alliance française
- Arpeje (Association pour le renouveau et la promotion des échanges juridiques)
- ARTE
- Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF)
- Association des volontaires du progrès (AFVP)
- Association française d'action artistique (AFAA)
- Association française de normalisation (AFNOR)
- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- BCEOM Société française d'ingénierie
- Bureau Export de la musique française
- Canal France International (CFI)
- CEFEB (Centre des études financières, économiques et bancaires)
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ)
- Centre de recherche européen en économie du développement (DIAL)
- Centre de recherches, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES)
- Centre des études européennes de Strasbourg (CEES)
- Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI)
- Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux (EGIDE)
- Centre français sur la population et le développement (CEPED)
- Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
- Centre national de documentation pédagogique (CNDP)
- Centre national de la cinématographie (CNC)
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Centre national d'enseignement à distance (CNED)
- Centre national des arts et métiers (CNAM)
- Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)
- Centre national d'études spatiales (CNES)
- Centre national du livre
- CFME-ACTIM (Agence pour la coopération technique industrielle et économique)
- CIDJ (Centre d'information et de documentation pour la jeunesse)

- Cinémathèque française
- CIVIOL
- Conférence des grandes écoles (CGE)
- Conférence des présidents d'université (CPU)
- DAGRIS
- DIAL
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- École nationale d'administration (ENA)
- École nationale de journalisme de Lille
- École nationale de la magistrature (ENM)
- École nationale de santé publique (ENSP)
- École normale supérieure (ENS)
- Egide
- Europa Cinéma
- Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)
- Fondation France-Pologne
- Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE)
- France Edition
- France Télévisions
- Francophonie diffusion
- Frontières humaines
- GEMDEV (Groupement d'intérêt scientifique, Économie mondiale, Tiers monde, Développement)
- GIP ADETEF
- GIP ESTHER
- Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET)
- Haut Conseil de la Francophonie
- Initiative France-Hongrie
- Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM)
- Institut des sciences et des techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement (ISTED)
- Institut d'études politiques de Paris (IEP)
- Institut du Monde Arabe
- Institut français d'architecture
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- Institut français des relations internationales (IFRI)
- Institut géographique national
- Institut international d'administration publique (IIAP)
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- Institut national de l'audiovisuel (INA)
- Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- Institut national de veille sanitaire
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
- Institut national d'études démographiques (INED)
- Institut national d'histoire de l'art
- Institut Pasteur
- La Cité universitaire
- Maison des cultures du monde
- Maison des Sciences de l'Homme
- MCM
- Observatoire des sciences et techniques (OST)
- Office franco-allemand pour la jeunesse
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Office international de l'eau
- Proparco
- Radio France International (RFI)
- Satellimages-TV5
- Société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (SACEM)
- Société française d'exportation de ressources éducatives (SFERE)
- Solidarités agricoles et alimentaires (SOLA-GRAL)
- Syndicat national des éditions phonographiques (SNEP)
- Syntec
- TV France International
- TV5 Monde
- TVFI
- UniFrance Film International

LES MOYENS ET LES MÉTHODES

LES MOYENS DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION CULTURELLE



LE BUDGET 2001, LES GRANDES MASSES

→ En 2001, la direction générale de la Coopération internationale et du Développement a disposé de 1,4 milliard d'euros. Ce montant a représenté 42 % du budget total du ministère des Affaires étrangères. Ce montant n'inclut pas les salaires des agents affectés dans les services de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades de France et leur fonctionnement.

Ces moyens se sont décomposés en deux grandes masses :

- les dépenses ordinaires (moyens des services et crédits d'intervention) qui ont représenté 1,1 milliard d'euros ;
- les crédits de paiement, d'un montant de près de 300 millions d'euros, ouverts par le Parlement pour financer les tranches 2001 des opérations en capital, ou opérations pluriannuelles d'investissement, en cours d'exécution ou lancées en cours d'année.

→ Sur le montant total des dépenses ordinaires (1,1 milliard d'euros), 539 millions ont été pré-affectés par la Loi de finances. Il s'agit :
■ de la plus grande partie des crédits de fonctionnement (titre III), et notamment 310 millions d'euros au bénéfice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

■ des crédits d'intervention (titre IV) destinés aux concours financiers apportés à certains pays les moins avancés ou à revenus intermédiaires, aux appuis à la coopération non gouvernementale et décentralisée, au transport de l'aide alimentaire et aux subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure de la France comme Radio France Internationale et TV5.

Pour financer les autres volets de la coopération culturelle, éducative, scientifique et technique (hors projets du Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement), la programmation 2001 a disposé de 595 millions d'euros.

→ Les dépenses en capital, ou moyens consacrés au Fonds de solidarité prioritaire, aux dons-projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement, aux subventions d'investissement au bénéfice de projets de coopération et aux crédits d'investissement pour les établissements culturels et d'enseignement, ont représenté en 2001 un montant de 271 millions d'euros de crédit de paiement alloués par la loi de finances initiale. Le seul Fonds de solidarité prioritaire a mobilisé près de 183 millions d'euros.

> LE BUDGET 2001, LA RÉPARTITION DES MOYENS

En 2001, le budget de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement, c'est la mise en oeuvre de : 22 000 bourses, 5 400 invitations de personnalités étrangères, 8 900

missions d'experts français, 2 400 assistants techniques et volontaires, 6 500 autres actions (crédits déconcentrés, subventions, commandes...)

1 - Budget de la DGCID 2001*

en millions d'euros

Moyens de fonctionnement des lycées, des centres culturels et des centres de recherche français à l'étranger	387,7
Crédits d'intervention pour des actions de coopération	758,7
Investissements immobiliers pour les lycées, centres culturels et centres de recherche français à l'étranger	13,2
Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en œuvre par l'AFD	257,9
Total	1 417,5

Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en œuvre par l'AFD

Moyens de fonctionnement des lycées, des centres culturels et des centres de recherche français à l'étranger

Investissements immobiliers pour les lycées, centres culturels et centres de recherche français à l'étranger

27%

18%

54%

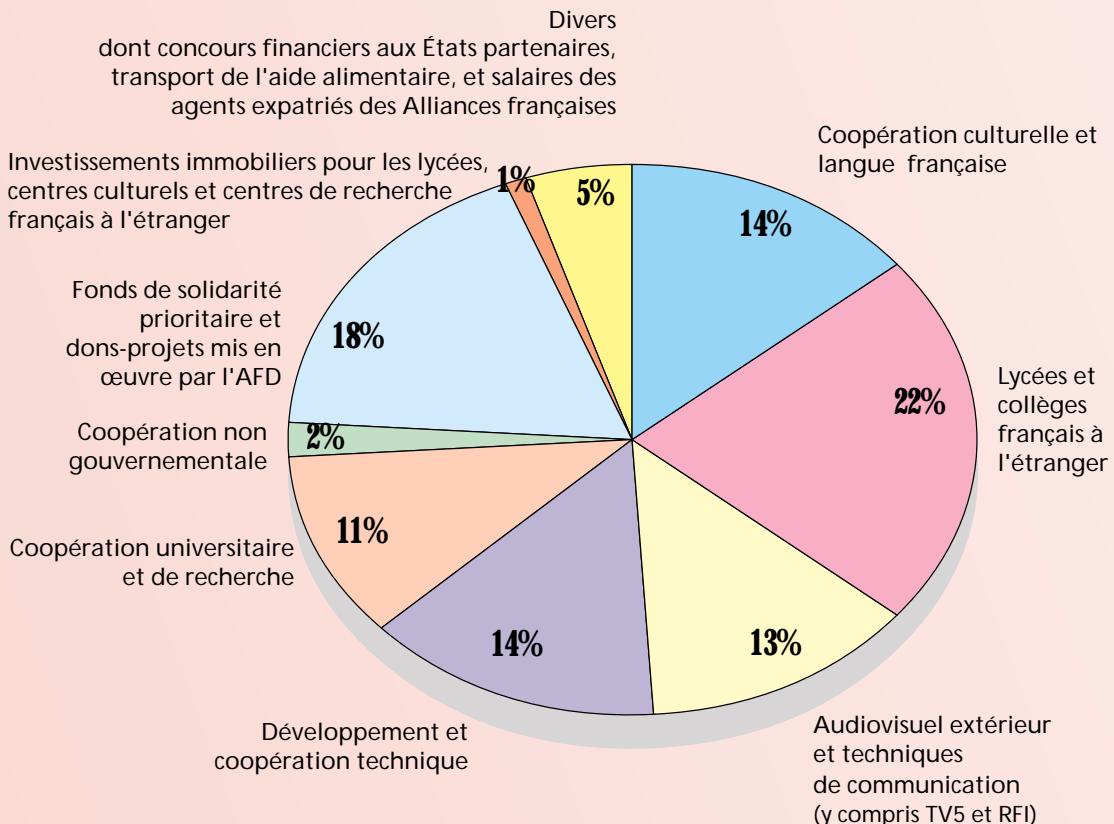
Crédits d'intervention pour des actions de coopération

* Source : loi de Finances initiale 2001 (les investissements immobiliers et les crédits du FSP et des dons-projets sont exprimés en crédits de paiement).

2. Répartition sectorielle * des crédits de coopération 2001

en millions d'euros

Coopération culturelle et langue française	193
Lycées et collèges français à l'étranger	310
Audiovisuel extérieur et techniques de communication (y compris TV5 et RFI)	183,7
Développement et coopération technique	199,2
Coopération universitaire et de recherche	160,3
Coopération non gouvernementale	34,4
Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en œuvre par l'AFD	257,9
Investissements immobiliers pour les lycées, centres culturels et centres de recherche français à l'étranger	13,2
Divers dont concours financiers aux États partenaires, transport de l'aide alimentaire, et salaires des agents expatriés des Alliances françaises	65,8
Total	1 417,5



* Source : loi de Finances initiale 2001 (les investissements immobiliers et les crédits du FSP et des dons-projets sont exprimés en crédits de paiement) et programmation 2001 de la DGCID.

3. Répartition géographique des crédits de coopération 2001

en millions d'euros

Europe centrale et orientale	53,2	4%
Europe de l'Ouest	94	6%
Asie du Sud et du Sud-Est	44,2	3%
Extrême-Orient et Pacifique	28,3	2%
Amérique du Nord	25,9	2%
Amérique centrale et du Sud	65,2	5%
Proche et Moyen-Orient	51,5	4%
Maghreb	95,4	7%
Afrique	258,6	18%
Fonds de solidarité prioritaire et dons-projets mis en œuvre par l'AFD	257,9	18%
Programmes sectoriels à vocation mondiale ou régionale (y compris TV5 et RFI)	344,2	24%
Investissements immobilier pour les lycées, centres culturels et centres de recherche français à l'étranger	13,2	1%
Divers dont concours financiers aux États partenaires, transport de l'aide alimentaire et salaires des agents expatriés des Alliances françaises	65,8	5%
Dépenses non ventilées géographiquement	20,1	1%
Total	1 417,5	100%

LA MODERNISATION DE LA GESTION

→ La mise en oeuvre d'outils efficaces de programmation, de gestion et de suivi de l'ensemble des actions de coopération a été au centre des priorités de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement depuis sa création. Le travail important qui a été réalisé dans ce sens a constitué la partie "immergée" de la mise en oeuvre de la réforme de 1998.

> LA REFONTE DES "OUTILS" DE GESTION

Au-delà de l'harmonisation des méthodes et des procédures héritées de la fusion des deux administrations, la refonte des "outils" de gestion a visé les principaux objectifs suivants :

- favoriser la déconcentration des décisions et accroître la responsabilité des services sur le terrain ;
- simplifier les procédures et les circuits de mise en œuvre des actions ;
- renforcer le dialogue entre les services de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades et les services centraux ;
- fournir des instruments de pilotage, d'analyse et de prospective.

Quatre dispositions majeures ont été prises :

- L'externalisation de la mise en œuvre des bourses, invitations et missions, dans une relation directe entre les services de coopération et d'action culturelle et deux opérateurs compétents du ministère des Affaires étrangères : EGIDE et le CNOUS. Cette disposition a simplifié, tout en l'accélérant, le fonctionnement de l'ensemble des programmes de bourse. Elle a également fait des postes à l'étranger les uniques donneurs d'ordre.

■ La fongibilité des crédits autorisant les services à l'étranger à modifier leur programmation au cours de son exécution. Cette disposition très souple leur permet désormais d'adapter leurs actions en fonction de l'évolution de leur environnement. Elle renforce l'efficacité des services de coopération et d'action culturelle sur le terrain en leur donnant la possibilité de répondre, tout au long de l'année, aux besoins de leurs partenaires.

■ La refonte des nomenclatures : les nouvelles nomenclatures de classification des actions (nomenclatures des secteurs et des moyens) permettent aujourd'hui d'associer à toute action une procédure de mise en œuvre et une imputation budgétaire précises. Cette classification des informations ouvre la voie à des applications essentielles, comme le pilotage de l'exercice budgétaire, l'approche prospective, l'analyse, l'établissement de statistiques.

■ La modernisation des outils informatiques : pour assurer le suivi et la mise en œuvre du nombre très important d'actions programmées (près de 50 000 dossiers tous moyens confondus), divers outils informatiques ont été développés, en s'appuyant sur le système SCOP de programmation.

> OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

LES INSTRUMENTS

Les Documents stratégiques-pays (DSP)

■ Pour mieux orienter les actions de coopération : Les documents stratégiques-pays (DSP) définissent les grandes orientations de la coopération pour chaque pays. Élaborés sous l'autorité des ambassadeurs, ils sont soumis à la validation du Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID).

■ Les documents stratégiques-pays en 2001 : Depuis leur lancement en 2000, 20 documents stratégiques-pays ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement. Ils ont concerné les pays suivants : Afrique du Sud, Colombie, Laos, Liban, Mauritanie et Roumanie (2000), et Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Kenya, Mada-

gascar, Mali, Mozambique, Niger, Sénégal, Pologne, Tanzanie, Tchad et Vietnam (2001).

■ Les apports des documents stratégiques-pays : Les DSP prennent en compte les résultats des évaluations-projets réalisées, et servent à l'élaboration, pour les pays concernés, de la programmation annuelle des moyens de la DGCID.

Dans le cadre des politiques bilatérales de coopération, les DSP aident à déterminer les positions françaises, en tenant aussi compte des politiques européenne et multilatérale. A ce titre, les DSP complètent un cadre global déjà constitué par les documents stratégiques de la Banque mondiale et de l'Union européenne.

Pour les pays bénéficiaires de l'initiative "pays pauvres très endettés", les priorités des DSP sont également inscrites dans les "cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté" élaborés par les pays partenaires.

LES INSTRUMENTS

Tableau de bord relatif aux pays de la zone de solidarité prioritaire

Réalisé au cours de l'année 2001, le tableau de bord permet un meilleur pilotage des actions de la DGCID en matière d'aide au développement dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP). Il recense un nombre important de données concernant les pays de la ZSP, et les aides qui leur sont apportées.

Les données disponibles par pays s'articulent autour des axes suivants :

■ 41 indicateurs relatifs à la situation économique et sociale du pays. Outre la valeur de l'indicateur pour le pays, sont mentionnées les valeurs moyennes

des indicateurs : pour l'ensemble des pays de la zone de solidarité prioritaire ; pour la zone géographique à laquelle appartient le pays ; pour la tranche de revenu à laquelle appartient le pays ; et pour l'ensemble des pays les moins avancés (PMA) ;

■ les aides reçues par le pays, décomposées par donateur et par secteur, et rapportées à la population et au PNB ;

■ l'évolution depuis 1990 des principaux indicateurs économiques et sociaux relatifs au pays et aux aides reçues ;

■ l'état des accords signés avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

La collecte et le traitement des données ont été réalisés par le Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI) de l'université de Clermont 1.

LES INSTRUMENTS

Les évaluations des actions de la DGCID

L'évaluation des actions conduites par la DGCID est désormais une démarche reconnue et entreprise à tous les niveaux. Au cours de l'année 2001, 15 évaluations ont été réalisées dans les domaines suivants :

■ la politique publique d'aide au développement de la France au Cameroun, au Niger, à Djibouti, au Vietnam et au Laos ;

■ certains secteurs importants de la coopération, comme la santé (formation des personnels de santé en Afrique subsaharienne et à Madagascar ; programmes de lutte contre le sida), l'environnement (secteur agricole et développement à Madagascar), la coopération télévisuelle (en Afrique subsaharienne) ; la recherche (Maroc), ou le développement du français en Europe centrale et orientale (évaluation des formations universitaires en français dans les pays d'Europe centrale et orientale).

Un guide de l'évaluation a été élaboré et largement diffusé.

LES INSTRUMENTS

→ La direction générale de la Coopération internationale et du Développement dispose d'une série d'instruments pour la mise en oeuvre de ses actions.

Parmi eux, certains que l'on peut qualifier de "traditionnels" se retrouvent dans la panoplie des instruments de coopération menée par les autres pays. D'autres, en revanche, marquent les spécificités françaises. C'est par exemple le cas de certains des grands programmes boursiers, des objectifs fixés aux fonds fiduciaires, ou encore des soutiens particuliers à la création cinématographique dans les pays en développement. Parmi les instruments les plus originaux, l'assistance technique et le Fonds de solidarité prioritaire au bénéfice des pays de la zone de solidarité prioritaire constituent des avantages comparatifs exceptionnels de la coopération française.

Sans viser à l'exhaustivité, le présent rapport expose les principaux instruments à la disposition de la DGCD. Un "éclairage" spécial est consacré, cette année, au Fonds de solidarité prioritaire.

> LE FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE (FSP) EN 2001

Bénéficiant aux soixante-et-un pays qui constituent en 2001 la zone de solidarité prioritaire, le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) a été créé par la réforme du dispositif français de coopération. D'un montant total de 183 millions d'euros, les projets FSP ont concerné pour 72% des pays de l'ex-champ et 28% des nouveaux pays de la zone de solidarité prioritaire ; pour 57% des projets-pays et 43% des projets-mobilisateurs ; enfin pour près de 20%, directement les sociétés civiles.

Le FSP est l'instrument de l'aide projet du ministère des Affaires étrangères. Il a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le ministère aux pays de la zone de solidarité prioritaire (1).

Le Fonds de solidarité prioritaire, c'est un instrument pour :

- l'adaptation à un monde en développement différencié qui requiert un effort de spécialisation des

interventions en fonction des caractéristiques des pays concernés ;

- le renforcement de l'efficacité de l'aide française par l'adoption d'une logique "projet". Pour être éligible au FSP, un projet ou un programme doit être pluriannuel, avoir des objectifs précis et mesurables, un calendrier établi. Il doit être assorti d'indicateurs de suivi afin de permettre son évaluation rétrospective à son achèvement ;

- la mise en œuvre d'un véritable partenariat qui se traduit par la signature d'accords de partenariat avec les pays bénéficiaires dans lesquels s'inscrivent les projets financés par le FSP. Sa vocation institutionnelle concerne l'ensemble des structures nationales d'un pays: ministères, collectivités territoriales, établissements publics ;

- le renforcement des sociétés civiles des pays du sud afin de satisfaire aux exigences de la citoyenneté et de la démocratie ;

- la concertation avec les autres bailleurs de fonds.

(1) Pour mémoire, l'Agence française de développement (AFD), institution financière spécialisée, finance également de l'aide projet, mais essentiellement dans le secteur des infrastructures, du développement rural et du soutien au secteur privé. En outre, contrairement au FSP, elle intervient aussi bien en prêts qu'en dons.

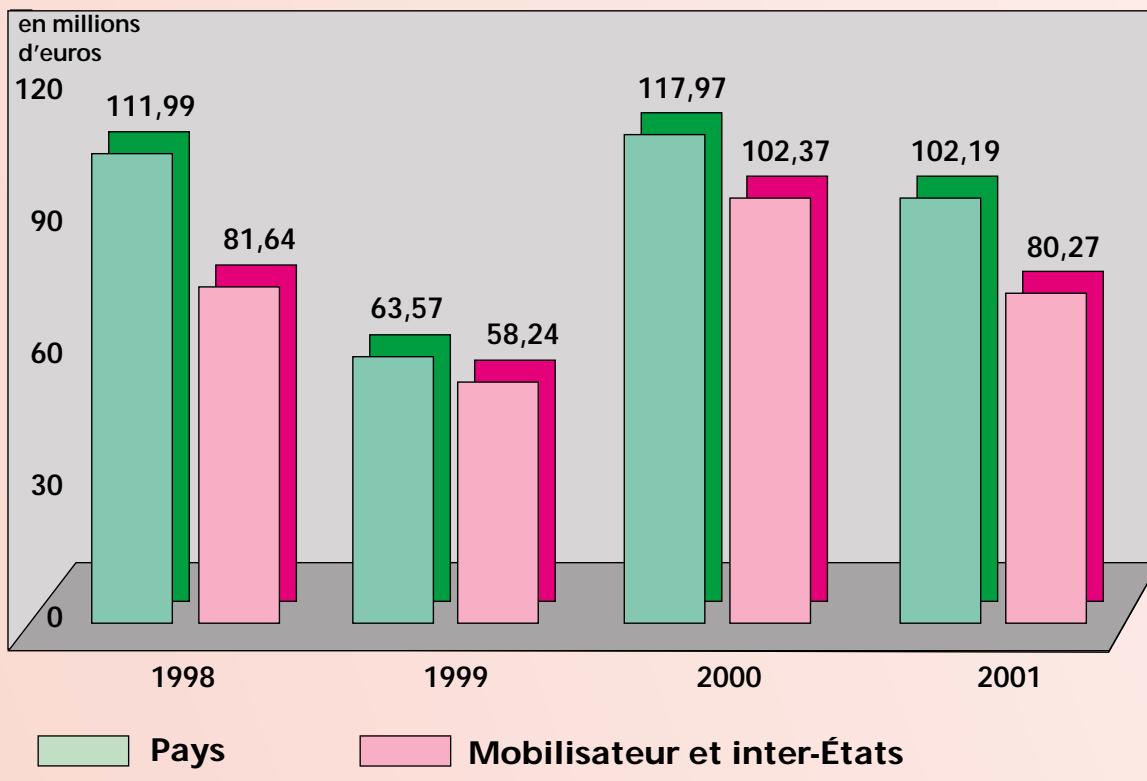
Fonds de solidarité prioritaire : bilan 2001

Le Fonds de solidarité prioritaire, dont la création par le décret du 11 septembre 2000 répondait à une volonté du Gouvernement de rénover les procédures du Fonds d'aide et de coopération, a connu, en 2001, une première année pleine d'existence.

Les projets approuvés se sont élevés à 183 millions d'euros représentant la quasi-totalité (99,5%) de la dotation en autorisations de programme disponible en 2001.

Un nombre important de projets a été présenté en 2001. Le comité des projets, structure interministérielle, s'est réuni à quatre reprises pour approuver

1- Évolution 2001 de la répartition par type des projets du Fonds de solidarité prioritaire



Quelques définitions

- projets pays :

concernent un pays déterminé avec lequel est signé une convention de financement pour l'exécution d'un projet ;

- projets inter-États :

concernent plusieurs pays regroupés dans un organisme inter-étatique (OMVS, OHADA), avec lequel est signée une convention de financement pour l'exécution d'un projet ;

- projets mobilisateurs :

contribuent à l'élaboration de politiques sectorielles de développement, notamment par l'entremise d'opérations pilotes.

105 projets, dont 45% "mobilisateurs". Trois projets ont été différés et un rejeté. Le comité d'examen, structure interne au ministère des Affaires étrangères, chargé d'effectuer un examen en amont des projets, a tenu 22 réunions pour étudier 140 "fiches de prise en considération" (pré-projets) dont 18 ont été ajournées ou rejetées.

S'agissant de la répartition sectorielle, on peut relever :

- l'importance du domaine institutionnel qui englobe bonne gouvernance, État de droit, appui aux administrations économiques et financières, et aussi appui au développement rural, local et à l'environnement ;
- la part prépondérante donnée à la coopération non-gouvernementale qui a représenté près du quart des engagements si l'on inclut le fonds social de développement, majoritairement mis en œuvre par des ONG ;
- l'effort fourni dans les secteurs sociaux (éducation, santé - notamment en matière de lutte contre le SIDA, la France étant un bailleur important dans ce secteur sensible) ;
- l'importance relative du secteur culturel dont les projets ont participé à la consolidation de l'identité des populations du sud en parallèle avec leurs efforts de développement ;
- la recherche pour laquelle un effort important a été consenti ;

Plusieurs projets ont été lancés en soutien aux actions menées par les États dans le domaine du développement durable (environnement, aménagement du territoire) et pour favoriser les processus d'intégration et de coopération régionale.

La répartition géographique des projets a traduit une ouverture vers les nouveaux pays de la ZSP.

La part relative de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a augmenté sensiblement. Si la proportion des pays de l'Afrique subsaharienne a diminué dans le volume des FSP-États, elle est restée d'autant plus importante que cette région est la principale bénéficiaire des projets mobilisateurs. Par ailleurs, il convient de préciser que le FSP a été choisi comme instrument d'intervention pour aider à la réhabilitation des pays de l'Europe du Sud et de la Yougoslavie qui ont bénéficié ainsi de près de 6 millions d'euros d'aide à ce titre.

Le conseil d'orientation stratégique du FSP (COS) rassemblant sous la présidence du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, des repré-

sentants de divers administrations et organismes français, des parlementaires et deux personnalités extérieures (M. Diabre, administrateur du PNUD, et M. Petit, directeur à la direction générale du développement de la Commission européenne) s'est réuni le 25 janvier 2002. Il a tiré un bilan de l'exercice 2001 du FSP et mis en perspective l'utilisation de cet instrument.

1) Même si la solidarité avec le Sud ne doit pas se borner au seul volume de l'Aide publique au développement, même s'il est essentiel d'améliorer l'efficacité de l'aide, il importe de mener aussi une réflexion approfondie sur la taxation des abus de la mondialisation. Une des pistes à explorer consisterait à taxer des comportements qui, non régulés, nuisent à un bien collectif, tels que l'environnement, la stabilité financière ou la sécurité. Le produit de cette taxe serait affecté à un bien public sous-financé par le seul jeu du marché mondial, tel que la santé ou le savoir.

2) Le FSP est par nature un instrument de l'aide projet, qui n'est pas contradictoire avec l'aide programme. L'aide projet consiste à prendre en charge une opération de développement institutionnel, comportant le cas échéant des investissements corporels d'accompagnement, circonscrite dans l'espace et dans le temps, quand l'aide programme, qui intervient sous forme d'aide budgétaire sectorialisée, est destinée à appuyer des plans de développement. Dans certaines situations (urgence, reconstruction, absence de structures étatiques), l'aide projet est même le seul moyen du développement.

3) Le COS a également souligné l'adaptation du FSP aux projets bi-multi. Une réflexion sur le rôle du FSP pour promouvoir le développement durable a été également lancée.

Le FSP et les cofinancements de la coopération non gouvernementale

Après avoir atteint 11,07 millions d'euros en 2000, le montant des cofinancements du Fonds de solidarité prioritaire en appui aux projets de la coopération non gouvernementale s'est élevé en 2001 à 28,80 millions d'euros, dont :

- 26,07 pour les organisations de solidarité internationale (OSI),

- 2,56 pour la coopération décentralisée des collectivités locales,
- 0,17 pour l'évaluation.

Ces montants ont permis de réaliser en 2001 des opérations d'un coût total de 73,5 millions d'euros toutes sources de financement confondues.

Les modalités d'instruction des cofinancements

Pour être éligibles au FSP, les projets présentés par les OSI et les collectivités locales ont fait l'objet d'une procédure rigoureuse de sélection, avec avis des services techniques et géographiques de la DGCID, des ambassades et des directions géographiques du ministère des Affaires étrangères. Cette

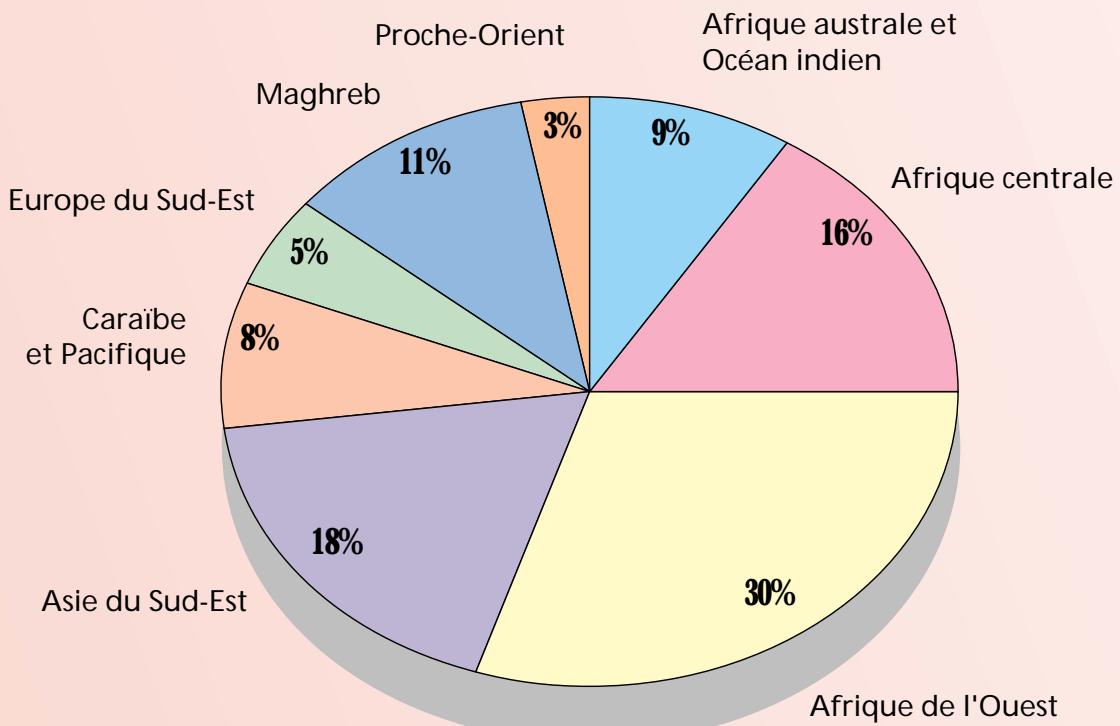
procédure de sélection préalable a permis une instruction de qualité et une transparence totale (1).

Une nouvelle contractualisation

A côté des cofinancements "classiques" de projets d'un montant moyen de 150 000 euros sur 3 ans, la DGCID a mis en place de nouveaux modes de contractualisation permettant de bâtir des programmes d'envergure sur un ou plusieurs pays et de donner ainsi plus de visibilité à l'action non gouvernementale : conventions programmes passées avec une OSI, programmes concertés pluri-acteurs et programmes inter-associatifs rassemblant divers acteurs non gouvernementaux.

2 - Répartition géographique 2001 des projets pays du Fonds de solidarité prioritaire*

* (hors mobilisateur et IE)

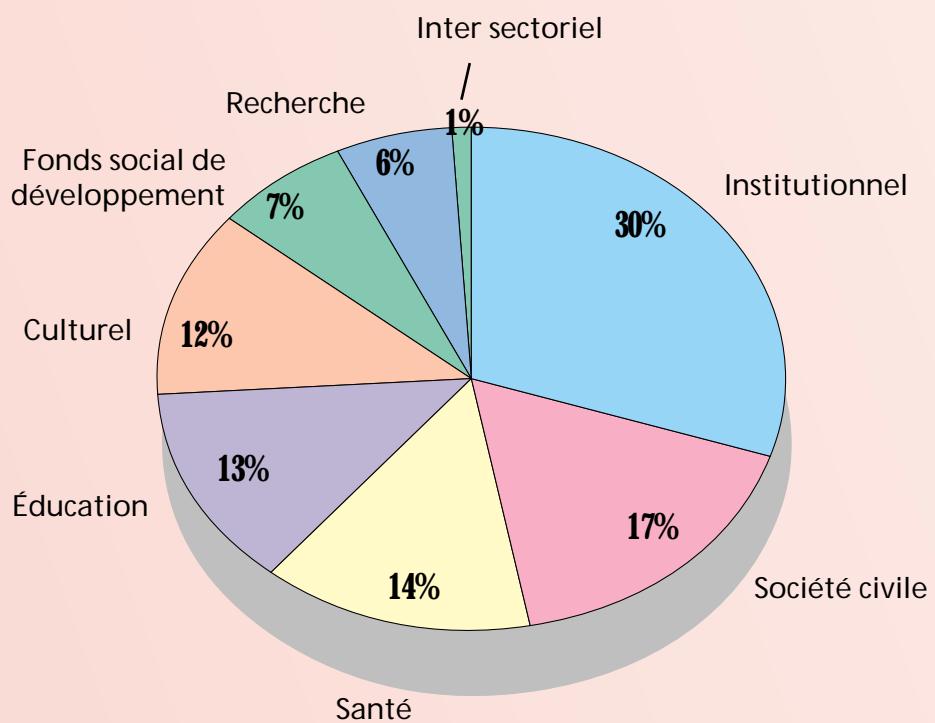


(1) Huit des dix prix de la coopération internationale décernés en décembre 2001 par le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), dont les quatre premiers, ont fait l'objet de cofinancements de la DGCID.

3 -Répartition sectorielle 2001 du Fonds de solidarité prioritaire, tous types de projets confondus

en milliers d'euros

Institutionnel	53 673,3
Société civile	31 396,0
Santé	25 119,0
Éducation	24 057,2
Culturel	22 724,8
Fonds social de développement (micro-projets en faveur des sociétés civiles)	12 428,7
Recherche	10 640,6
Inter sectoriel	2 434,9
TOTAL	182 474,6



> LA PROGRAMMATION DES SERVICES DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE ET DES SERVICES CENTRAUX

L'exercice de programmation annuelle des crédits de coopération et d'action culturelle constitue l'un des temps forts des activités de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement. Les crédits correspondant aux moyens des services et des interventions de la DGCID sont répartis selon une double approche :

■ favoriser la réalisation de la programmation "géographique" mise en œuvre par les services de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades de France. Les moyens affectés à des services à l'étranger permettent de réaliser, dans

chaque pays, les projets et programmes de coopération spécialement adaptés à leur environnement, définis avec les autorités locales, et mis en œuvre avec celles-ci et la société civile (universités, associations, acteurs économiques...);

■ permettre la réalisation de la programmation "sectorielle" des crédits centraux pour la réalisation des projets et des programmes pilotés par les différentes directions de la DGCID. Ces programmes "sectoriels" intéressent une zone géographique déterminée ou le monde entier.

> LES FONDS «SPÉCIALISÉS»

Les fonds "spécialisés" favorisent la réalisation de programmes mondiaux de coopération culturelle, scientifique ou de promotion du français. Ces programmes sont mis en œuvre par les services centraux, en concertation étroite avec les services de coopération et d'action culturelle. Parmi les fonds "spécialisés" 2001 de la DGCID :

■ Le Fonds Sud cinéma : ce fonds interministériel d'aide à la production cinématographique des réalisateurs du Sud créé en 1984 a permis de soutenir 250 films (voir p. 51).

■ Le Fonds d'intervention pour les centres de ressources (FICRE) : ce fonds est destiné au soutien des projets de développement de médiathèques (150 projets soutenus en 2001).

■ Le programme d'aide à la publication (PAP) : lancés en 1989, les programmes d'aide à la publication (traduction et édition) ont soutenu plus de 5000 projets dans 65 pays. Le "PAP 2001" a permis la traduction et l'édition de 560 ouvrages.

■ Le programme "Français langue maternelle" (FLAM) : doté d'un montant de 304 000 euros, ce programme permet aux élèves français expatriés et scolarisés dans les établissements d'enseignement locaux (hors AEFE) de poursuivre une pratique renforcée de la langue française et de maintenir les liens avec la culture française. Mis en œuvre par des associations, le programme "FLAM 2001" a soutenu 33 projets dans 19 pays.

ANNEXES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA DGCD

> **ÉDITIONS RÉGULIÈRES**

Collection "partenariats, repères, études et évaluations"

Série partenariats :

- Les biens publics mondiaux / Global Public Goods (en collaboration avec la direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie), mars 2002.

Série repères :

- Soutenir les entreprises du Sud pour le développement durable / Supporting Sustainable Development through Local Enterprises (bilingue), février 2002.
- Lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion / Attacking Poverty, Inequality and Exclusion, juillet 2001.
- Politique de coopération internationale de la France en matière de lutte contre le VIH/sida / French Policy on International Cooperation in the Fight against HIV/Aids in Developing Countries, juin 2001.
- Développement de l'élevage en Afrique subsaharienne / Development of Animal Husbandry in sub-Saharan Africa, mai 2001.

Série études :

- Modes d'organisation des filières agroalimentaires dans la lutte contre la pauvreté : les cas du cacao et du coton, février 2002.
- Filières agroalimentaires en Afrique : comment rendre le marché plus efficace ? janvier 2002.
- Actes du séminaire sur la prospective africaine, janvier 2002.
- La mobilisation des ressources locales au niveau des municipalités d'Afrique subsaharienne, décembre 2001.
- Le risque maladie dans les assurances sociales. Bilan et perspectives dans les PVD, novembre 2001.
- Droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest. Reconnaître et sécuriser les procédures. Synthèse, octobre 2001.
- Mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Quels instruments économiques pour les pays membres de la ZSP ? octobre 2001.
- Formation professionnelle et investissements productifs, octobre 2001.

- Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, août 2001.
- Le rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain, juillet 2001.
- Les actions de coopération décentralisée, juillet 2001.
- Apprentissages en milieu urbain, avril 2001.
- Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar / Competitiveness of Animal Products in sub-Saharan Africa (synthèse en anglais), mars 2001.
- Un bilan de la prospective africaine – 2 tomes, janvier 2001.
- Lutte contre la pauvreté et les inégalités. Synthèse. + Lutte contre la pauvreté et les inégalités. Étude bilan sur les actions de la coopération française, octobre 2000.
- Étude prospective sur les migrations et le développement en Afrique de l'Ouest, septembre 2000.
- Développement : 12 thèmes en débat, juillet 2000.
- L'analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne, 2000.
- Problématique de trois systèmes irrigués en Afrique, 2000.
- Prospective de l'agriculture irriguée en Afrique subsaharienne, 2000.
- Étude sur le recouvrement des coûts dans le secteur de la santé, 1999.

Série évaluations :

- Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf, février 2002.
- Actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique – PAI, janvier 2002.
- Étudier en français en Europe centrale et orientale – Filières universitaires francophones, janvier 2002.
- Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique subsaharienne, octobre 2001.
- Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam, juillet 2001.
- Aide française au Vietnam (1989-1999), juin 2001.
- Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida - 2 tomes, juin 2001.
- Aide française à Djibouti : évaluation-pays et du secteur de la santé (1987-1998) , mai 2001.
- L'aide française au Cap Vert. Retour sur l'évaluation-pays (1975-1991), avril 2001.
- Évaluation du F3E, mars 2001.
- Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal, mars 2001.
- Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar, mars 2001.
- Évaluation du programme CAMPUS, avril 2000.
- Évaluation des relations avec les partenaires multilatéraux, 2000.
- Évaluation dans le secteur santé au Cambodge, 2000.
- L'aide française en Côte d'Ivoire (1989-1998), 2000.
- Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés, 2000.
- Projet Santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com, 2000.
- Évaluation du projet ARCHES, 2000.
- L'aide française au Cameroun (1987-1999), 2000.
- Évaluation de l'aide française dans le secteur hospitalier, 1999.
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports, 1999.
- L'aide française au Burkina Faso (1989-1998), 1999.

Rapport annuel d'activité :

- DGCID l'action 2000. Rapport annuel d'activité de la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement.

Recueil annuel des projets du Fonds de solidarité prioritaire(FSP) :

- Fonds de solidarité prioritaire. Projets approuvés en 2000.
- Fonds de solidarité prioritaire. Projets approuvés en 1999.

> LES BROCHURES GRAND PUBLIC

- Centres et instituts de recherche français à l'étranger relevant du ministère des Affaires étrangères. Coordonnées et axes de recherche, janvier 2002.
- Promouvoir l'État de droit. Actions de la France dans le monde/Promoting the Rule of Law, juillet 2001.
- Programme de bourses d'excellence Eiffel, 2001.
- L'eau en partage, mars 2001.
- La langue française dans le monde. L'action internationale de la France, 2001.
- Lutte contre la désertification, 2000.
- Recherches archéologiques françaises à l'étranger, 2000.
- Solidarité internationale aujourd'hui. Découvrir le monde en développement, 2000.
- La coopération décentralisée, 2000.
- Promouvoir l'égalité homme-femme - "Pékin + 5", 2000.
- Éducation pour tous. L'action internationale de la France. (Forum mondial de Dakar), 2000.

> LES OUTILS SPÉCIALISÉS DE PROMOTION ET D'ACCÈS AUX RESSOURCES FRANÇAISES : QUELQUES EXEMPLES

En vente à La Documentation française.

- Pour un volontariat d'avenir. Regards croisés sur le volontariat de solidarité internationale, 2001.
- Guides en organisation hospitalière dans les pays en voie de développement, avril 2001. Trois tomes : élaboration et mise en oeuvre du projet d'établissement, hygiène hospitalière, tableaux de bord de gestion.
- Bourses et aides à la mobilité internationale. Français se rendant à l'étranger, 2001.
- Guide de la coopération décentralisée, 2000.

Diffusion à titre gratuit.

- Développement : vers une identité européenne mieux affirmée (actes du séminaire des ministres du Développement européens du 30 juin 2000), 2000.
- La coopération française au développement : une refondation, avril 2000.

LISTE DES SIGLES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

AIF :	Agence intergouvernementale de la francophonie
BERD :	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIT :	Bureau international du travail
CNUCED :	Commission des Nations unies pour le commerce et le développement
FMI :	Fonds monétaire international
FNUAP :	Fonds des Nations unies pour les activités de population
HCDH :	Haut Commissariat des droits de l'homme
OMC :	Organisation mondiale du commerce
OMS :	Organisation mondiale de la santé
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
UNESCO :	Organisation des Nations unies pour les sciences et la culture
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'éducation
UNRWA (OSTNU) :	Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – Nations unies.

ORGANISMES DE RECHERCHE

CIRAD :	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
INA/PG :	Institut national d'Agronomie / Paris Grignon
INRA :	Institut national pour la recherche agronomique
IRD :	Institut de recherche pour le développement

ASSOCIATIONS ET AGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

ADIT :	Agence pour le développement de l'information technologique
ADPF :	Association pour la diffusion de la pensée française
AFAA :	Association française d'action artistique
AUF :	Agence universitaire de la francophonie
CCIP :	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CIEP :	Centre international d'études pédagogiques
CNED :	Centre national d'enseignement à distance
CNOUS :	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
EGIDE :	Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux
FIPF :	Fédération internationale des professeurs de français

ASSOCIATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

AFVP :	Association française des volontaires du progrès
CCFD :	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CUF :	Cités unies France
OSIM :	Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration
URD post-Mitch :	Urgence Reconstruction Développement post-Mitch

Ministère des Affaires étrangères

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

244, boulevard Saint-Germain
75303 Paris 07SP
Tél. standard 01 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr
dgcid@diplomatie.gouv.fr

© ministère des Affaires étrangères - mai 2002j
ISBN 2-11-092976-6

Crédits photos :

- Photo C.R.I.P.S. *Île de France*, page 13
- Dans « *Regards persans* », *Éditions PARIS musées*, Yassaman Ameri, page 16
- Photo Agnès Bénayer, page 18
- Photo Xavier Bellenger, IFEA, *Institut français d'études andines*, page 19
- Illustration, ambassade de France au Japon, page 21
- Photo MAE, Agrisud international, page 22
- Photo ambassade de France en Hongrie, page 24
- Photo ambassade de France au Royaume Uni, page 24
- Photo mastère MGIMO / IEP de Paris, page 25
- Photo MAE, Alain Lamy, page 27
- Photo MAE, J.-P. Mesguen, page 29
- Photo MAE, Schnerb-Cance, page 30
- Photo MAE, Ph. Pommeray, page 31
- Photo MAE, Agrisud international, page 33
- Photo MAE, Schnerb-Cance, page 34
- Photo ambassade de France en Egypte, page 38
- Extrait de « *Patrimoine mondial* », UNESCO, n° 19, mars 2001, page 43
- Photo ambassade de France en Chine, page 48
- Photo Michèle Laurent, page 53
- Illustration ambassade de France en Lettonie, page 55
- Photo ambassade de France en RDC, page 56
- Photo MAE Frédéric Eberhardt, page 58
- Photo MAE, page 63

Conception création : ARSENALÉ novissimo 01 56 58 52 62
Réalisation impression : KLA 01 45 04 04 42



Ministère des Affaires étrangères

Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

244, boulevard Saint-Germain
75303 Paris 07SP
Tél. standard 01 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr
dgcid@diplomatie.gouv.fr

© ministère des Affaires étrangères - mai 2002
ISBN 2-11-092976-6